

RAPPORT ANNUEL 2025

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES
PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



CERTIFICATION
DE SYSTÈMES
DE MANAGEMENT
Accréditation
N°4-0023
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr



A1868
Service de l'eau et de l'assainissement



A1868 - Service de l'eau et de l'assainissement

SOMMAIRE

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT.....	4-29
GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES	5-8
RESSOURCES HUMAINES	9-14
TEMPS FORTS 2025	15-18
INDICATEURS DE PERFORMANCE	19-27
SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE.....	20-23
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	24-27
SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	27
CHIFFRES CLÉS EAU ET ASSAINISSEMENT	28-29
L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE.....	30-54
PRODUIRE	31-37
DISTRIBUER	38-54
L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES	55-78
COLLECTER	56-72
TRAITER	73-78
PROJETS ET INNOVATIONS	79-93
ANTICIPER	80-85
INNOVER	86-89
PARTAGER	90-93
FINANCES ET GESTION DES ABONNÉ·ES	94-121
FACTURER	95-110
GÉRER	111-121
ANNEXES	122

ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT



GOUVERNANCE ET COMPÉTENCES

L'EUROMÉTROPOLE, GARANTE D'UN SERVICE PUBLIC ÉQUITABLE SUR L'ENSEMBLE DE SON TERRITOIRE

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice du service public de l'eau potable et d'assainissement pour l'ensemble de ses communes membres (33 communes). Elle est garante de l'organisation d'un service public équitable sur l'ensemble de son territoire dans ses missions de :

- maintien d'un service public de l'eau potable et d'assainissement d'excellente qualité ;
- programmation des travaux (besoin et faisabilité, niveaux d'investissements, gestion patrimoniale...) ;
- définition du prix de l'eau ;
- garantie d'une production et d'une distribution d'eau potable de qualité en quantité suffisante dans le respect des normes en vigueur ;
- garantie d'une collecte et d'un traitement des eaux usées et pluviales efficaces dans le respect des normes en vigueur, en veillant à limiter les impacts ;
- protection de l'environnement de façon à garantir le retour au bon état écologique des cours d'eau.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble de son territoire.

Le contrôle, l'entretien, l'exploitation des sites de production et la distribution d'eau potable sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole : Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfsheim **(soit 90 % de la population de l'Eurométropole)** ;
- par le SDEA sur les 21 communes périphériques (soit 10 % de la population de l'Eurométropole) : Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim, Lampertheim, La Wantzenau, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen, Plobsheim et Vendenheim.

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, QUI FAIT QUOI ?

L'Eurométropole de Strasbourg mène en régie propre l'essentiel des missions d'assainissement et assure l'autorité organisatrice et la maîtrise d'ouvrage sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont répartis entre la régie de l'Eurométropole et le SDEA comme suit :

- par la régie de l'Eurométropole de Strasbourg les communes de Strasbourg, Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Osthoffen et Wolfsheim ;
- par le SDEA dans les 23 autres communes de l'Eurométropole.

L'exploitation de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est confiée à un délégataire, la SOciété de Valorisation des Effluents de l'Eurométropole de Strasbourg (SOVEES) titulaire du contrat de délégation de service public du 01/10/2023 au 31/12/2031.

Les autres stations (Plobsheim et Achenheim, ainsi que les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim) sont gérées par la régie de l'Eurométropole.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SDEA

Le partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg et le SDEA est régi par la convention de partenariat. Compte-tenu de son échéance en 2026, un comité de pilotage a réuni les élus des 2 partenaires le 25 novembre 2024 afin d'évaluer la mise en œuvre de la convention en cours (2020-2026) et statuer sur sa poursuite. Une mission d'échange et d'analyse regroupant les élus et les services des 2 partenaires a permis d'établir, durant l'année 2025, une charte d'engagements mutuels délibérée par les 2 collectivités (conseil du 19/12/2025 pour l'EMS) sur la base de laquelle seront déclinées en 2026 les évolutions nécessaires de la convention (cf. chapitre 3 – Temps forts 2025).

LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Instituée en 2014, la Commission Eau et Assainissement poursuit ses travaux avec ses nouveaux représentants désignés par le conseil de l’Eurométropole du 28 août 2020.

Cette commission a un rôle consultatif sur toute question ou tout projet en matière d’eau et d’assainissement.

Elle fait des propositions et participe à la politique en matière d’eau et d’assainissement sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg.

Les missions de cette commission sont les suivantes :

- elle est consultée par la Présidente sur toute question ou tout projet intéressant les services publics et équipements d’eau et d’assainissement ;
- elle peut transmettre à la Présidente toute proposition concernant tout problème d’intérêt intercommunal en rapport avec l’eau et l’assainissement ;
- elle peut se saisir, examiner et rendre un avis sur tous les sujets relatifs à l’eau et à l’assainissement, et notamment ceux spécifiques à la fonction d’autorité organisatrice de la compétence eau et assainissement sur son territoire, définie au IX de l’article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
- elle peut être chargée de rendre plus particulièrement un avis préalable à une délibération qui serait proposée au conseil de l’Eurométropole sur ces mêmes domaines ;
- elle participe aux réflexions sur l’évolution de la gouvernance eau et assainissement sur le territoire de l’Eurométropole de Strasbourg.

BILAN DES TRAVAUX DE LA COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

La Commission Eau et Assainissement s’est réunie cinq fois en 2025, sur les thématiques suivantes :

- enquête publique pour la station d’épuration Sud ;
- PFAS : état des lieux ;
- eau et assainissement : bilan du mandat 2020-2026 et perspectives ;
- rapport annuel de l’eau et de l’assainissement ;
- schéma directeur des eaux pluviales ;
- urbanisation des systèmes d’information de la DERE.

L’année 2025 a vu la mise en œuvre effective, au sein des services de l’Eurométropole de Strasbourg, de la Direction Eau et risques environnementaux (DERE) qui porte la fonction d’« Autorité Organisatrice de l’Eau » et une triple responsabilité :

- la gestion du cycle de l’eau dans sa globalité ;
- la conception et la conduite d’une politique globale de préservation et de gestion de la ressource en eau (en qualité et en quantité) ;
- le pilotage des risques environnementaux, majoritairement liés aux enjeux de l’eau.

Au sein de la DERE, le service Eau et assainissement et ses 298 agent-es mettent en œuvre le « petit cycle » de l'eau : protection, prélèvement, distribution, collecte, épuration et restitution au milieu naturel.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

La Présidente de l'Eurométropole a saisi en 2023 le Conseil de Développement (CODEV) sur les 2 thèmes suivants :

- comment accompagner le territoire dans la prise de conscience des enjeux liés à l'eau ?
- comment favoriser la mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire pour préserver la ressource eau ?

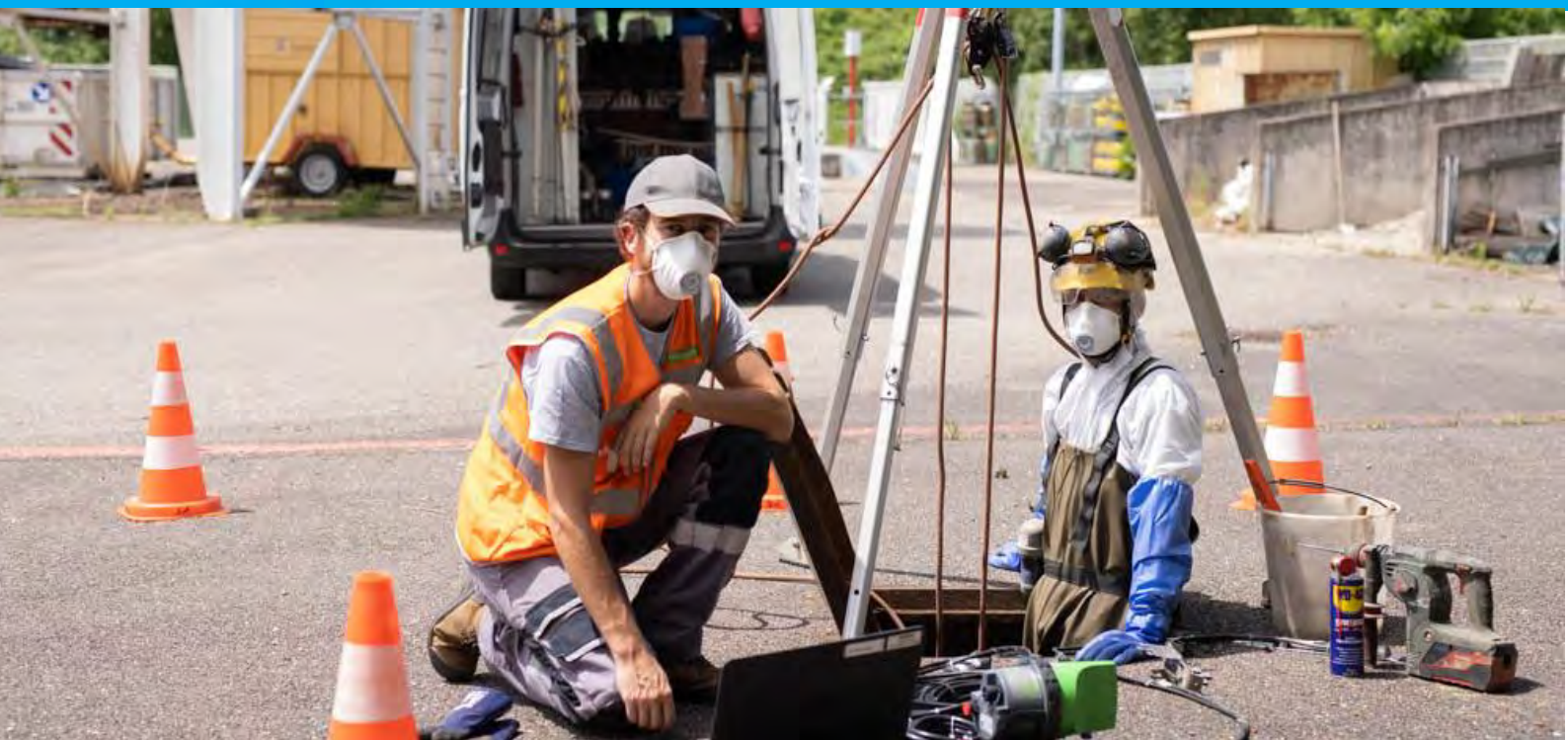
Dans son rapport remis en juin 2024, le CODEV a proposé 30 préconisations qui se déclinent sur 2 axes :

- sensibiliser et communiquer ;
- mobiliser et agir.

L'ensemble des actions s'intégrant dans un « Schéma Directeur de l'Eau » à établir par la DERE.

L'analyse et la mise en œuvre de ces préconisations se fera en partenariat entre la DERE, le service Eau et assainissement et les représentants du CODEV.





RESSOURCES HUMAINES

DES AGENT·ES AU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

COMPÉTENCE ET DISPONIBILITÉ

L'eau est un bien commun et le service public de l'eau potable et de l'assainissement a pour vocation d'œuvrer quotidiennement dans l'intérêt de toutes et tous. Cette vocation et cette responsabilité sont partagées par l'ensemble des 298 agent-es du service.

Leur implication permet de fournir aux usagers et usagères l'eau potable et l'assainissement des eaux usées au juste prix tout en préservant un haut niveau de qualité et d'investissements. L'eau et l'assainissement sont des services publics à caractère industriel et commercial qui fonctionnent 7j/7 et 24 h/24, 365 jours par an, grâce à des équipes de permanence et d'astreinte.

LES MÉTIERS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Afin de remplir ses missions, le service public de l'eau potable et de l'assainissement intègre de nombreux métiers. Pour produire l'eau destinée à la consommation : agent-es de maintenance, électromécanicien·nes, automaticien·nes, ingénieur·es...

Pour distribuer l'eau aux abonné·es et assurer la continuité du service : terrassiers, terrassières, monteurs, monteuses, surveillant·es de travaux, opérateurs, opératrices en recherche de fuites, magasiniers, magasinnières, ingénieur·es, agent-es et responsables de permanence...

Pour entretenir le réseau d'assainissement : égoutiers, égoutières, électromécanicien·nes, métalliers, métallières, mécanicien·nes, maçon·nes, magasiniers, magasinnières, surveillant·es de travaux, technicien·nes, ingénieur·es...

Pour traiter les eaux usées : conducteurs, conductrices de station d'épuration, électromécanicien·nes, agent-es de maintenance, technicien·nes, ingénieur·es...

Pour suivre la qualité de l'eau potable, ainsi que surveiller et adapter les réseaux : technicien·nes qualité, ingénieur·es d'études, instrumentistes, préleveurs-contrôleurs, préleveuses-contrôleuses, dessinateurs-projeteurs, dessinatrices-projeteuses, opérateurs-géomètres, opératrices-géomètres, ...

Pour assurer la gestion des abonné·es: releveurs, releveuses de compteurs, gestionnaires de clientèle, enquêteurs, enquêtrices.

Pour assurer le fonctionnement du service et le suivi administratif : assistant·es et responsables ressources humaines, communication, qualité et juridique, comptables, secrétaires, cadres administratifs et direction.

Au total 298 agent-es répartis sur près de 45 métiers différents sont nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'eau et d'assainissement.

FORMATION

En 2025, 235 agent-es ont suivi 745 jours de formation. Les formations en sécurité ont représenté 69 % du nombre total de jours de formation et ont concerné principalement le certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC), le secourisme, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR), le recyclage des habilitations électriques, certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) et permis...

Les autres formations étaient destinées à maintenir à jour les connaissances des agent-es (formations techniques, évolutions réglementaires, outils informatiques, management...) et à accompagner leur évolution professionnelle (préparation aux concours et examens).

Au cours de l'année 2025, le service a accueilli 8 apprenti·es, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au bac+5.

RECRUTEMENTS

Afin d'accompagner l'évolution de ses agent-es (promotions, départs en retraite, détachements ou départs), le service a procédé en 2025 à 27 recrutements qui sont venus compléter ses effectifs.

SÉCURITÉ

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels du service (64 analyses de risques) et l'analyse des accidents survenus en 2025 ont permis d'identifier de nouvelles actions de prévention à mettre en œuvre afin d'améliorer la sécurité et les conditions de travail des agent-es.

Plusieurs actions de prévention ont été mises en œuvre en 2025 :

- réalisation d'un audit de surveillance des certifications ISO 9001 (qualité), ISO 45001 (sécurité) et ISO 14001 (environnement),
- réalisation de différentes mesures d'exposition (poussières de silice, poussières/fumées de soudage, poussières de bois), de mesures de débits d'air/ventilation et de mesures des niveaux d'exposition sonore,
- mise à jour de la liste des agent-es du service exposé-es ou susceptibles d'être exposé-es à des substances cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR),
- organisation de formations internes "gestes et postures" avec réalisation d'exercices pratiques et de formations sur le guidage externe de véhicules,
- mise en place d'exercices d'échauffement avant départ sur le chantier,
- identification des travaux interdits et réglementés pour les apprentis mineurs du service,
- rénovation globale des vestiaires et des sanitaires du site de la station de pompage du Polygone,
- achat de nouveaux vélos de service pour les agents de la station de pompage du Polygone,
- réalisation d'un diagnostic sur l'état des arbres de la forêt de la station de pompage du Polygone,
- remplacement de la potence de la pompe exhaures à la station d'épuration de Geispolsheim,
- installation d'un éclairage au niveau du portail d'accès de la station d'épuration d'Achenheim.

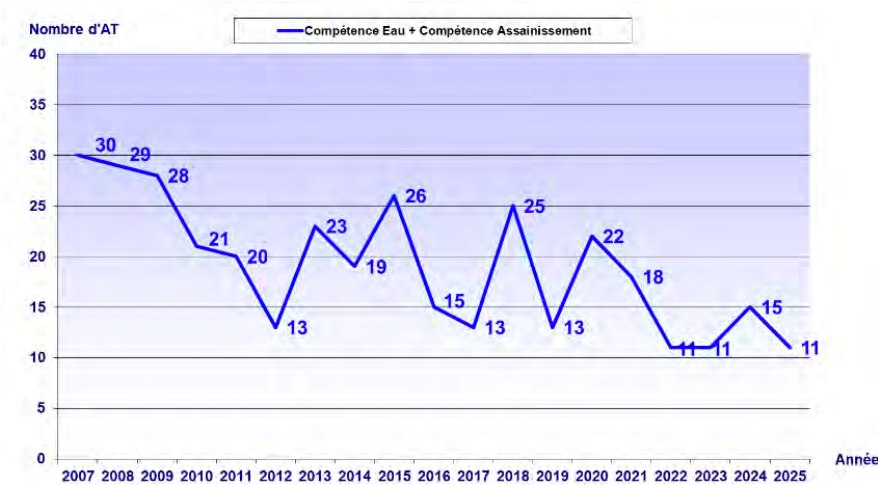
Indicateurs de sécurité du service Eau et assainissement pour l'année 2025

Indicateurs 2025	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Taux de fréquence cumulé*	32,95	35,51	30,32	20,22	20,03	17,30	17,17	16,98	19,13	18,96	18,81	18,63
Taux de gravité cumulé**	1,39	1,28	1,08	0,78	0,69	0,63	0,55	0,48	0,41	0,41	0,41	0,40

Taux de fréquence cumulé (sur 12 mois glissants) * = $\frac{\text{Nombre d'A.T. avec arrêt} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Taux de gravité cumulé (sur 12 mois glissants) ** = $\frac{\text{Nombre de jours d'arrêt} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures travaillées}}$

Évolution du nombre d'accidents du travail (avec et sans arrêt) des services eau et assainissement



Au cours de l'année 2025, le service a enregistré 11 accidents du travail (avec et sans arrêt). Le nombre d'accidents du travail est donc en baisse par rapport à l'année 2024 (- 4 accidents du travail).

Évolution du nombre total de jours d'arrêt suite à un accident du travail des services eau et assainissement



Le nombre total de jours d'arrêt à la suite d'un accident du travail est en baisse en 2025 par rapport à l'année 2024 (- 427 jours d'arrêt de travail).

Le nombre d'accidents du travail et le nombre de jours d'arrêts consécutifs en 2025, les plus faibles qu'ait eu à déplorer le service sur les 20 dernières années, traduisent l'engagement du service et les efforts des équipes pour assurer la sécurité des agent-es du service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg.

En 2025, le service a également enregistré :

- 2 accidents de trajet avec arrêt,
- 10 accidents bénins,
- 1 presque accident.

Chaque accident survenu fait l'objet d'une analyse afin de pouvoir identifier ses causes, de définir et mettre en œuvre des actions adaptées.

EXERCICES DE SITUATION D'URGENCE

En 2025, plusieurs exercices de situation d'urgence ont été organisés :

- 1 exercice d'évacuation du Centre technique de l'Assainissement,
- 1 exercice d'évacuation à la station de pompage du Polygone,
- 1 exercice d'évacuation du bâtiment Fustel-Belin,
- 1 exercice d'évacuation du bâtiment situé au 3c route de la fédération à Strasbourg,
- 1 exercice portant sur les consignes à appliquer en cas d'exposition accidentelle à un produit chimique à la station d'épuration de Fegersheim,
- 2 exercices avec le dispositif d'alarme pour travailleur isolé (DATI),
- 1 exercice sur la thématique « intervention en espace confiné »,
- 1 exercice sur la thématique « embrasement d'une pelle »,
- 1 exercice sur la thématique « éboulement »,
- 2 exercices sur la thématique « déversement accidentel de produit »,
- 1 exercice sur la thématique « agression ».

L'objectif principal de ces exercices est de tester la capacité à réagir des agent-es en fonction de la situation d'urgence rencontrée.

SENSIBILISATION / COMMUNICATION SÉCURITÉ

36 « quarts d'heure de sécurité » ont été réalisés en 2025 dans les différents départements du service. Ces quarts d'heure de sécurité ont porté sur des thématiques telles que les mesures de prévention sur les chantiers ou encore le retour d'expérience suite à accidents.

VISITES DE TERRAIN

En 2025, 45 visites de sécurité ont été réalisées par les encadrants du service pour les équipes en régie et pour les entreprises privées.



298

agent-es contribuent au bon fonctionnement du service

235



agent-es ont suivi au moins une journée de formation en 2024

45

métiers différents

745

jours de formation en 2025

27

recrutements qui sont venus compléter les effectifs en 2025

45ans

moyenne d'âge des agent-es du service



11

accidents du travail en 2025

TEMPS FORTS 2025

CRÉATION DE LA DIRECTION EAU ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX (DERE)

La création de la DERE doit permettre de mieux appréhender les enjeux de l'eau dans leur globalité en regroupant au sein d'une même entité la triple responsabilité de l'Eurométropole de Strasbourg dans sa compétence d'« Autorité Organisatrice de l'Eau » sur l'intégralité de son territoire :

- la gestion du cycle de l'eau dans sa globalité ;
- la conception et la conduite d'une politique globale de préservation et de gestion de la ressource en eau (en qualité et en quantité) ;
- le pilotage des risques environnementaux, majoritairement liés aux enjeux de l'eau.

Outre l'alimentation en eau potable de l'ensemble des usagers et usagères de l'Eurométropole de Strasbourg et le traitement de leurs eaux usées, cette direction permettra :

- de définir et mettre en œuvre une politique globale de l'eau dans tous ses usages ;
- de renforcer le pilotage stratégique global de la thématique eau, la capacité d'opérationnalisation et la visibilité des enjeux de biodiversité ;
- d'articuler les enjeux de l'eau (la trame bleue) et de la biodiversité (la trame verte) compte tenu des caractéristiques du territoire métropolitain ;
- de renforcer l'approche intégratrice des pressions et des risques sur l'eau et les milieux aquatiques ;
- de renforcer une approche de résilience territoriale et partenariale autour des enjeux d'adaptation au changement climatique ;
- de conforter le suivi des risques environnementaux ;
- d'optimiser le pilotage de grands projets complexes d'investissements stratégiques.

Le projet de direction de la DERE a abouti le 03 décembre avec sa validation en Comité Social Territorial.

La mise en œuvre de la DERE se poursuivra en 2026 au travers des projets de service des quatre services qui composent la direction : Exploitation eau et assainissement, Pilotage, programmation et relation à l'utilisateur, Gestion territoriale de l'eau et des risques, Administration générale et ressources.

FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, EUROMÉTROPOLE ET SDEA POURSUIVENT LEUR PARTENARIAT AUTOUR D'UNE NOUVELLE CHARTE

Face aux bouleversements climatiques et aux défis environnementaux, l'Eurométropole de Strasbourg et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) s'engagent dans une nouvelle charte mutuelle pour adapter leur coopération. Cette démarche, visant à redéfinir leur partenariat à partir de 2026, fait suite à la création de la DERE au sein de l'Eurométropole, en charge de la gestion du cycle de l'eau et de la préservation des ressources.

La nouvelle charte entre l'Eurométropole et le SDEA s'appuie sur une analyse approfondie des défis à venir et pose les bases d'une feuille de route commune.

Cette nouvelle coopération vise à :

- assurer la qualité de l'eau et la protection de la ressource, en tenant compte des enjeux liés à la transition agricole et alimentaire,
- optimiser la gestion du grand cycle de l'eau, notamment en matière de prévention des inondations et de gestion des risques,
- améliorer le petit cycle de l'eau, en intégrant des solutions efficaces pour les circuits d'eau potable, les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration,
- renforcer la mobilisation des parties prenantes et encourager la coopération sur des sujets transversaux, notamment la gestion des ressources et l'adaptation au changement climatique.

L'Eurométropole de Strasbourg, en tant qu'Autorité Organisatrice de l'Eau, souhaite également maîtriser les coûts du service de l'eau et de l'assainissement, malgré les contraintes économiques et les investissements nécessaires face à un patrimoine en constante augmentation. Un objectif clé de cette nouvelle charte est de renforcer l'efficacité de la gestion, de garantir des services de qualité équitables pour tous les habitants et de promouvoir une approche durable du service public.

Les parties se sont également engagées à développer une architecture informatique intégrée, facilitant le partage d'informations et l'interfaçage des systèmes d'information entre les deux entités. L'objectif est de rationaliser la gestion des données et de garantir une meilleure transparence et réactivité dans les services rendus aux usagers.

Cette nouvelle étape dans la coopération entre l'Eurométropole et le SDEA marque un tournant dans la gestion de l'eau et de l'assainissement à l'échelle du territoire métropolitain. Ensemble, l'Eurométropole et le SDEA s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes pour un avenir plus résilient, plus juste et plus durable, garantissant à chaque habitant un accès à une eau de qualité dans le respect des enjeux environnementaux et sociaux.

LABELLISATION « TERRITOIRE D'EAU EN TRANSITION » : UNE RECONNAISSANCE NATIONALE CONFIRMÉE

Le 17 octobre 2025, l'association Amorce a remis le trophée de la 3ème édition du label "territoire d'eau en transition écologique" aux vingt-et-unes collectivités lauréates, dont l'Eurométropole de Strasbourg. Il distingue les politiques publiques ambitieuses en faveur de la transition écologique des services publics d'eau et d'assainissement. Ce label valorise les engagements du service Eau et assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg sur quatre grands axes évalués : les économies d'eau et l'adaptation au changement climatique, la protection des ressources en eau vis-à-vis des pollutions émergentes, l'engagement dans les démarches d'économie circulaire et la mise en place d'action vers la transition énergétique.

UNE IMPLICATION FORTE DANS LES EVENEMENTS DU TERRITOIRE

Courant 2025, le service Eau et assainissement s'est impliqué dans de nombreux événements pour porter les messages de protection de la ressource en eau auprès de différents acteurs du territoire. Parmi ces temps forts, citons par exemple : le créathon « Ville de demain » organisé par AlsaceTech qui a vu des étudiants de plusieurs écoles d'ingénieur approfondir le challenge « Comment sensibiliser à la protection de la ressource en eau ? », l'école d'été organisée par l'Unistra et l'institut thématique interdisciplinaire Eau et Durabilité consacré à la lutte contre les micropolluants en milieu urbain, et la rencontre nationale des agences d'urbanisme organisée par l'ADEUS et la FNAU qui a permis de mettre en avant nos actions concernant la gestion intégrée des eaux pluviales ou encore les actions de protection de la ressource en eau.



SIGNATURE DU SECOND CONTRAT DE TERRITOIRE « EAU ET CLIMAT » (CTEC)

La Ville et l'Eurométropole de Strasbourg ont signé un second Contrat de Territoire « eau et climat » avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, le 2 septembre 2025 au Centre d'initiation à la nature et à l'environnement (Cine) de Bussière.

Ce partenariat s'inscrit dans la durée et prend la forme de programmes d'actions négociés tant techniquement que financièrement, qui concrétisent et accélèrent la transition écologique sur les territoires les plus prioritaires.

Un premier contrat de territoire « Eau et climat » (CTEC) avait été mis en place entre l'Eurométropole de Strasbourg, la Ville de Strasbourg et l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM), couvrant la période 2021-2023.

L'ensemble du deuxième contrat (2025-2027) représente une enveloppe prévisionnelle d'aide de 24,64 millions d'euros sur 3 ans à répartir entre le budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg (10,85 millions d'euros), le budget annexe de l'eau (1,12 millions d'euros), le budget annexe de l'assainissement (8,55 millions d'euros), le budget principal de la Ville de Strasbourg (3,22 millions d'euros) et le budget des autres communes du territoire (0,9 million d'euros).

Il s'articule autour de huit axes prioritaires, représentant près de 210 projets prévus par les collectivités pour un investissement de 115 millions d'euros.

Des objectifs emblématiques ont été établis en commun : la définition de 5 aires d'alimentation de captage d'eau potable, la déconnection de 60 000 m² de surface d'espaces publics et de toitures du réseau d'assainissement, la création de cinq nouveaux bassins d'orage, l'engagement de cinq projets de restauration de cours d'eau, le lancement de la construction d'une station d'épuration au Sud de l'agglomération et la mise en place d'un plan d'action de réduction des micropolluants à la source.





INDICATEURS DE PERFORMANCE

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2022	2023	2024	2025	Commentaire
D101.0 Estimation du nombre d'habitantes desservies	hab.	Strasbourg Sud-Châteaux	24 386	24 853	25 146	25 445	
		Ill Andlau	18 772	18 876	18 989	19 042	
		La Wantzenau	6 022	6 001	5 985	5 969	
		Strasbourg Nord	19 782	19 989	20 164	20 468	
		Osthoffen	828	819	824	831	
		Strasbourg	447 243	449 498	451 562	445 962	
D102.0 Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	f/m ³	Strasbourg Sud-Châteaux	1,60	1,60	1,60	1,75	
		Ill Andlau	1,60	1,60	1,60	1,75	
		La Wantzenau	1,60	1,60	1,60	1,75	
		Strasbourg Nord	1,60	1,60	1,60	1,75	
		Osthoffen	1,60	1,60	1,60	1,75	
		Strasbourg	1,60	1,60	1,60	1,75	
D151.0 Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	jours ouvrables	Strasbourg Sud-Châteaux	2	2	2	-	Applicable sur l'ensemble du territoire EMS
		Ill Andlau	2	2	2	-	
		La Wantzenau	2	2	2	-	
		Strasbourg Nord	2	2	2	-	
		Osthoffen	2	2	2	-	
		Strasbourg	2	2	2	2	
Indicateurs de performance	Unité	Unité de distribution	2022	2023	2024	2025	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	98	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	97	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	99	100	99	99	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2022	2023	2024	2025	Commentaire
P102.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	Strasbourg Sud-Châteaux	38	40	45	65	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
		Ill Andlau	100	85	64	100	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Régie	95	98	98	99	Des teneurs supérieures à la limite de qualité ont été relevées pour certains métabolites de pesticides. Elles restent inférieures aux limites sanitaires. L'eau peut être consommée sans restriction
P103.2b Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (à partir de 2013)	points	Strasbourg Sud-Châteaux	118	119	119	-	La connaissance du réseau s'effectue de manière globale à l'échelle des 33 communes. Seul ce chiffre est donc pertinent.
		Ill Andlau	120	118	118	-	
		La Wantzenau	115	115	115	-	
		Strasbourg Nord	120	120	120	-	
		Osthoffen	115	115	115	-	
		Strasbourg	119	119	119	-	
		GLOBAL	119	119	119	119	
P104.3 Rendement du réseau de distribution	%	Strasbourg Sud-Châteaux	82,05	89,07	80,68	85,69	
		Ill Andlau	88,31	93,62	82,65	84,85	
		La Wantzenau	95,62	90,33	90,39	94,14	
		Strasbourg Nord	84,99	84,23	87,72	81,09	
		Osthoffen	84,42	90,01	90,37	96,41	
		Strasbourg	90,59	92,96	90,99	92,61	
		GLOBAL	89,89	92,41	89,99	91,47	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2022	2023	2024	2025	Commentaire
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	4,87	2,92	6,65	4,27	
		Ill Andlau	4,03	2,20	6,13	5,43	
		La Wantzenau	0,95	2,01	1,99	1,21	
		Strasbourg Nord	4,11	4,30	4,28	6,15	
		Osthoffen	2,27	1,51	1,34	0,55	
		Strasbourg	8,36	5,42	7,22	5,50	
		GLOBAL	7,01	4,69	6,70	5,26	
P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau	m³/km/j	Strasbourg Sud-Châteaux	4,73	2,71	6,44	4,04	
		Ill Andlau	3,88	2,08	6,01	5,29	
		La Wantzenau	0,82	1,89	1,87	1,10	
		Strasbourg Nord	3,98	4,14	4,12	5,99	
		Osthoffen	2,18	1,41	1,24	0,46	
		Strasbourg	7,15	5,04	6,46	5,39	
		GLOBAL	6,14	4,38	6,10	5,13	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	Strasbourg Sud-Châteaux	1,03	0,92	-	-	La gestion des travaux s'effectue de manière globale à l'échelle des 33 communes. Seul ce chiffre est donc pertinent.
		Ill Andlau	0,60	0,48	-	-	
		La Wantzenau	0,22	0,26	-	-	
		Strasbourg Nord	1,04	1,06	-	-	
		Osthoffen	1,66	1,32	-	-	
		Strasbourg	0,66	0,66	-	-	
		GLOBAL	0,72	0,70	0,70	0,85	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Régie	100	100	100	100	
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Strasbourg Sud-Châteaux	0	0	0	0	Montant réalisé non valeurs 2025 206K€ Montant réalisé créances éteintes 2025 54K€
		Ill Andlau	0	0	0	0	
		La Wantzenau	0	0	0	0	
		Strasbourg Nord	0	0	0	0	
		Strasbourg	0	0	0	0	

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Unité de distribution	2022	2023	2024	2025	Commentaire
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	nb / 1000 ab.	Strasbourg Sud-Châteaux	0,76	0,60	1,34	0,98	
		Ill Andlau	0,76	0,60	1,34	0,98	
		La Wantzenau	0,76	0,60	1,34	0,98	
		Strasbourg Nord	0,76	0,60	1,34	0,98	
		Osthoffen	0,76	0,60	1,34	0,98	
		Strasbourg	1,40	2,06	1,34	0,83	
		GLOBAL	1,21	1,61	1,34	0,87	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	Strasbourg Sud-Châteaux	100	100	100	100	
		Ill Andlau	100	100	100	100	
		La Wantzenau	100	100	100	100	
		Strasbourg Nord	100	100	100	100	
		Osthoffen	100	100	100	100	
		Strasbourg	100	100	100	100	
P153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Strasbourg Sud-Châteaux	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Ill Andlau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg Nord	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
		Strasbourg	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Strasbourg Sud-Châteaux	2,70	2,50	2,70	1,80	
		Ill Andlau	2,70	2,50	2,70	1,80	
		La Wantzenau	2,70	2,50	2,70	1,80	
		Strasbourg Nord	2,70	2,50	2,70	1,80	
		Strasbourg	2,70	2,50	2,70	1,80	
P155.1 Taux de réclamations	nb / 1000 hab.	Strasbourg Sud-Châteaux	-	-	-	-	
		Ill Andlau	-	-	-	-	
		La Wantzenau	-	-	-	-	
		Strasbourg Nord	-	-	-	-	
		Strasbourg	0,14	0,12	0,23	0,02	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2021	2022	2023	2024	2025	Commentaire
D201.0 Estimation du nombre d'habitant·es desservis par un réseau de collecte des eaux usées. Unitaire ou séparatif	hab.	Achenheim	6 999	7 087	7 087	7 299	7 394	
		Blaesheim	1 321	1 323	1 365	1 407	1 460	
		Kolbsheim	-	-	-	993	1 019	
		Plobsheim	4 507	4 412	4 407	4 410	4 425	
		Strasbourg - La Wantzenau	497 694	502 304	505 042	507 560	512 437	
D202.0 Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	0	0	5		0	Autorisations caduques au bout de 10 ans. Mise à jour fin 2023 de l'ensemble des industriels conventionnés.
		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	0	0	0	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	114	114	102	106	105	
D203.0 Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tMS	Achenheim	141	140	121	128	148	
		Fegersheim	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	
		Geispolsheim	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	
		Plobsheim	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	inclus Stbg	
		Strasbourg - La Wantzenau	12 609	12 238	10 985	11 390	11 931	
D204.0 Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€/m³	Achenheim	1,26	1,28	1,33	1,37	1,29	
		Blaesheim	1,26	1,28	1,33	1,37	1,29	
		Kolbsheim	1,26	1,28	1,33	1,37	1,29	
		Plobsheim	1,26	1,28	1,33	1,37	1,29	
		Strasbourg - La Wantzenau	1,26	1,28	1,33	1,37	1,29	
P201.1 Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim	-	99,92	99,92	99,79	99,79	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	99,77	99,32	99,25	99,46	
		Strasbourg - La Wantzenau	99,63	99,82	99,61	99,69	99,71	
P202.2B Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (à partir de 2013)	points	Achenheim	30	30	30	30	-	La connaissance du réseau s'effectue de manière globale à l'échelle des 33 communes. Seul ce chiffre est donc pertinent.
		Blaesheim	30	30	30	30	-	
		Kolbsheim	30	30	30	30	-	
		Plobsheim	110	110	110	110	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	107	107	107	107	-	
		GLOBAL	104	104	104	104	107	
P203.3 Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2021	2022	2023	2024	2025	Commentaire
P204.3 Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application des articles R.2224-6 et R.2224-10 à R.2224-17 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P205.3 Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions définies en application des articles L2224-8 et R2224-10 à R2224-16 du CGCT au regard de l'application de la directive ERU	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
		Fegersheim	100	100	100	100	100	
		Geispolsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P206.3 Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	Achenheim	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	100 en compostage	
		Fegersheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Geispolsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Plobsheim	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	100 vers Strasbourg - La Wantzenau	
		Strasbourg - La Wantzenau	100% dont 95% incinération et 5% en compostage	100% dont 90% incinération et 10% en compostage	100% dont 97% incinération et 3% en compostage	100% dont 100% incinération et 0% en compostage	100% dont 93% incinération et 7% en compostage	
P207.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	€/m³	Achenheim	0	0	0	0	0	Montant réalisé non valeurs 2025 255K€ Montant réalisé créances éteintes 2025 44K€
		Blaesheim	0	0	0	0	0	
		Kolbsheim	0	0	0	0	0	
		Plobsheim	0	0	0	0	0	
		Strasbourg - La Wantzenau	0	0	0	0	0	
P251.1 Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers et usagères	nb/1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	S'applique à l'ensemble du territoire EMS
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,02210	0,02190	0,00000	0,00197	0,00585	

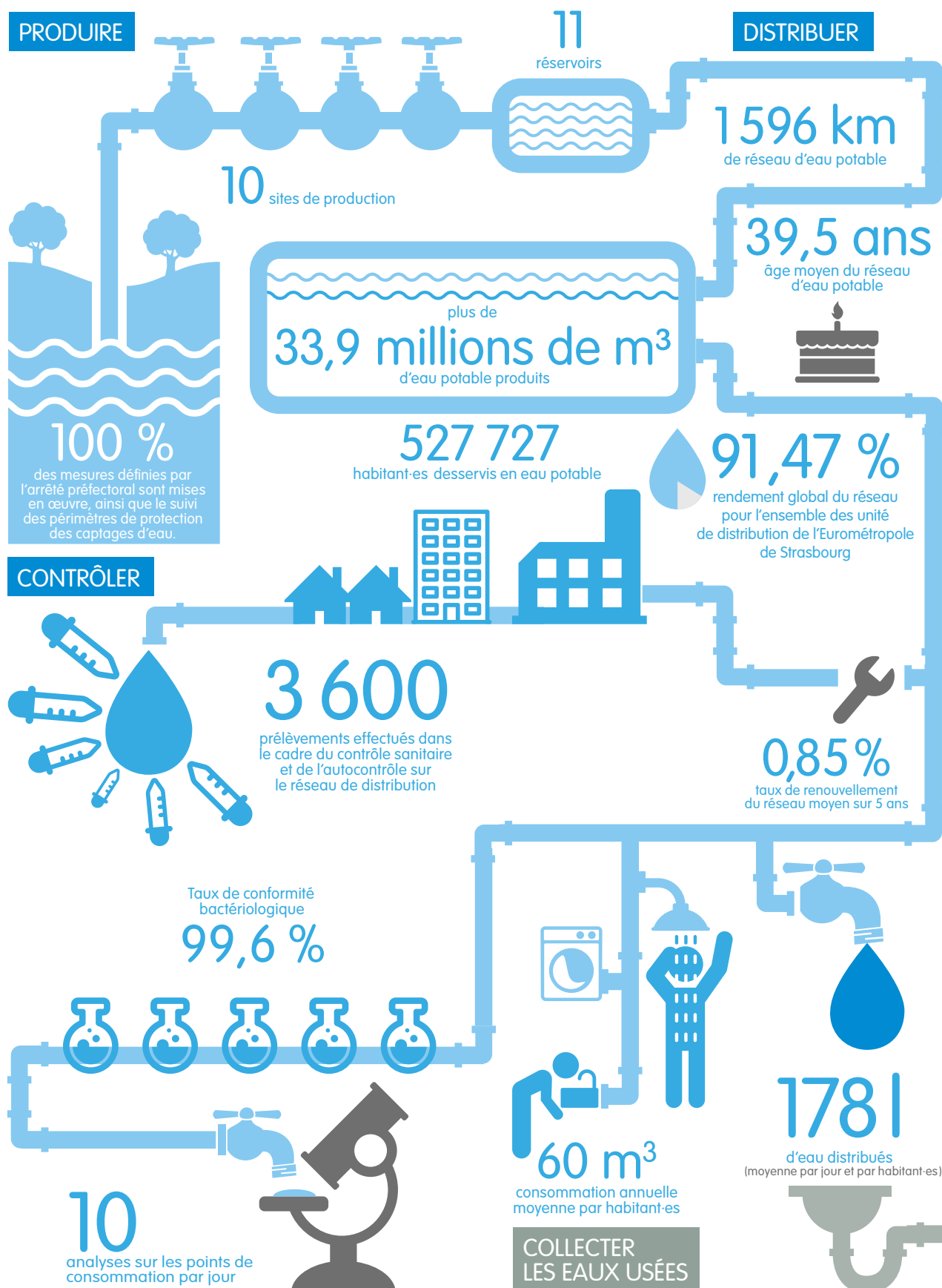
Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2021	2022	2023	2024	2025	Commentaire
P252.2 Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	nb/100 km	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	7,59	6,95	6,98	5,81	7,17	
P253.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	Achenheim	0,523	0,661	0,540	-	-	La gestion des travaux s'effectue de manière globale à l'échelle des 33 communes. Seul le chiffre global est donc pertinent
		Blaesheim	3,362	0,785	0,758	-	-	
		Kolbsheim	0,000	2,817	2,747	-	-	
		Plobsheim	0,000	0,278	0,322	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,884	0,888	0,724	-	-	
		GLOBAL	0,872	0,880	0,721	0,755	0,766	
P254.3 Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	%	Achenheim	100	100	100	100	100	
		Blaesheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Kolbsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Plobsheim	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	Absence d'acte individuel	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	99,7	100	
P255.3 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	unité	Achenheim	110	110	110	110	110	Pas de compétence sur ce système
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	Pas de compétence sur ce système
		Plobsheim	110	110	110	110	110	
		Strasbourg - La Wantzenau	110	110	110	110	110	
P256.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	Achenheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	3,7 ans	
		Blaesheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	3,7 ans	
		Kolbsheim	-	-	-	-	3,7 ans	
		Plobsheim	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	3,7 ans	
		Strasbourg - La Wantzenau	< 1 an	< 1 an	< 1 an	< 1 an	3,7 ans	

Indicateurs de performance	Unité	Système d'assainissement	2021	2022	2023	2024	2025	Commentaire
P257.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	Achenheim	2,60	2,20	2,00	2,40	1,40	
		Blaesheim	2,60	2,20	2,00	2,40	1,40	
		Plobsheim	2,60	2,20	2,00	2,40	1,40	
		Strasbourg - La Wantzenau	2,60	2,20	2,00	2,40	1,40	
P258.1 Taux de réclamations	nb/ 1000 hab.	Achenheim	-	-	-	-	-	
		Blaesheim	-	-	-	-	-	
		Kolbsheim	-	-	-	-	-	
		Plobsheim	-	-	-	-	-	
		Strasbourg - La Wantzenau	0,08	0,06	0,06	0,00	0,02	

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Indicateurs descriptifs du service	Unité	Système d'assainissement	2021	2022	2023	2024	2025	Commentaire
D301.0 Évaluation du nombre d'habitantes desservies par le service public de l'assainissement non collectif	hab.	Achenheim	75	93	102	84	84	
		Blaesheim	15	15	15	15	15	
		Kolbsheim	27	21	24	24	24	
		Plobsheim	138	111	114	111	108	
		Strasbourg - La Wantzenau	1 332	1 377	1 809	1 569	1 785	
D302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif	unité	Achenheim	100	100	100	100	100	zonage délibéré
		Blaesheim	100	100	100	100	100	
		Kolbsheim	100	100	100	100	100	
		Plobsheim	100	100	100	100	100	
		Strasbourg - La Wantzenau	100	100	100	100	100	
P301.3 Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	%	Global	55,52	53,22	53,34	54,73	57,54	

Distribution de l'eau



Assainissement des eaux usées

TRAITER

77 millions de m³

d'eaux usées traitées (dont eaux pluviales)

2

stations de prétraitement

3

stations d'épuration

98,5 %

des eaux usées de l'Eurométropole sont traitées à la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

0,77 %

taux moyen de renouvellement des réseaux sur 5 ans

104 679

ouvrages (bassins et déversoirs d'orage, stations de pompage et de relevage, séparateurs d'hydrocarbures, regards, siphons, puisards...)

38,6 ans

âge moyen du réseau

1 803 km

de réseau d'eaux usées

12 %

taux de curage des réseaux

99,7 %

taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration définie en application de l'arrêté du 21 juillet 2015

L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE



PRODUIRE

DE LA NAPPE AU ROBINET

L'eau consommée par les habitant·es de l'Eurométropole provient exclusivement de la nappe phréatique rhénane. C'est l'une des plus importantes réserves d'eau potable d'Europe. Accessible à une profondeur de quelques mètres seulement, profonde de 140 m au niveau de Strasbourg, son volume d'eau est estimé à 35 milliards de m³ côté alsacien. Le renouvellement est estimé à 1,3 milliard de m³ chaque année.

UNE RESSOURCE À PRÉSERVER

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement met en œuvre une démarche de sensibilisation des industriels et des exploitations agricoles présents dans les zones d'emprunt des captages. Des visites de sites sont régulièrement menées afin de rappeler les mesures préventives et éventuellement curatives à mettre en œuvre sur chaque site pour protéger la qualité de la ressource en eau.

PRÉLEVER

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, 10 sites de production permettent de satisfaire les besoins en eau des habitants, des industriels, des artisan-es et des services publics (espaces verts, services d'incendie et de secours...).

Unité de distribution de Strasbourg

(Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim).

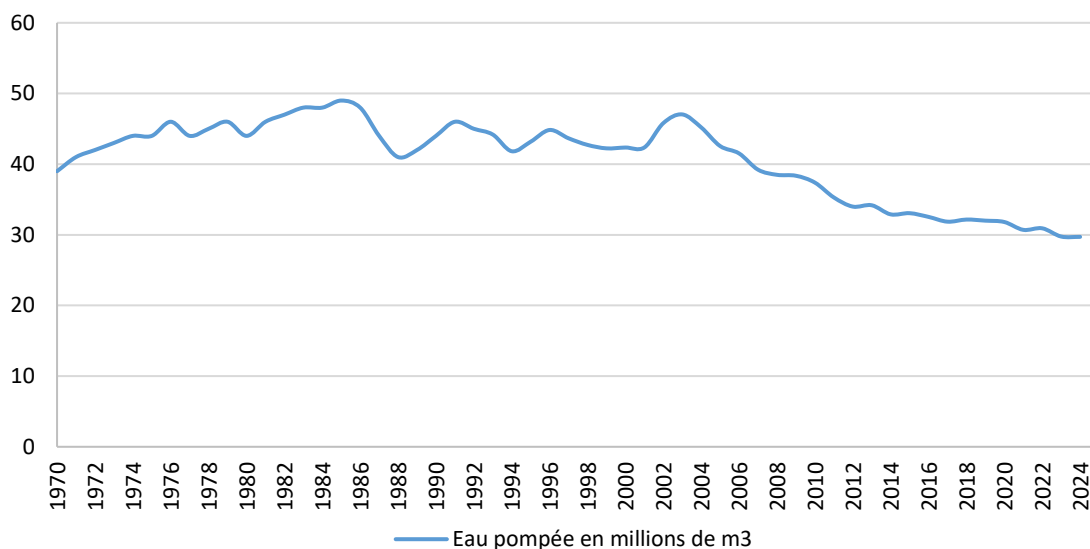
Cette unité possède un réservoir à Oberhausbergen de 30 000 m³. L'évolution des volumes d'eau produits est présentée ci-dessous.

Évolution de la production annuelle

Production annuelle en m ³ /an	2021	2022	2023	2024	2025
Station du Polygone	27 323 252	28 427 125	27 250 612	27 503 756	27 785 464
Station Oberhausbergen	2 535 830	1 969 103	1 457 729	1 724 794	2 268 225
Lingolsheim	826 817	508 986	1 030 829	577 584	0
Strasbourg - Robertsau	15 460	15 486	14 774	133	0
Production totale	30 701 359	30 920 700	29 753 944	29 806 267	30 053 689
Volume refoulé dans le réseau*	29 935 546	30 428 613	28 954 244	28 992 597	29 272 636

* Production totale - eaux de service

Évolution de la production depuis 1970 dans l'unité de distribution de Strasbourg



Unité de distribution de Ill-Andlau

(Eschau, Fegersheim, Lipsheim et Plobsheim)

Cette unité comprend un réservoir à Fegersheim de 880 m³. Deux captages sont présents sur le territoire de l'Eurométropole : le captage d'Eschau et le captage de Fegersheim. Un troisième forage est situé à Ichtratzheim (hors Eurométropole).

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024	Volume produit en 2025
Eschau	387 724	336 462	367 036	384 385	78 503
Fegersheim	617 657	626 045	579 198	609 355	831 872
Total	1 005 381	962 507	946 234	993 740	910 375

Unité de distribution de Strasbourg Sud

(Achenheim, Blaesheim, Breuschwickersheim, Entzheim, Geispolsheim, Hangenbieten, Holtzheim, Kolbsheim et Oberschaeffolsheim)

Cette unité de distribution comprend cinq réservoirs :

- le réservoir de Blaesheim 480 m³,
- le réservoir du Lerchenberg 5 000 m³,
- le réservoir de Kobsheim 202 m³,
- le réservoir de Breuschwickersheim 280 m³,
- le réservoir de Hangenbieten 800 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Sud, trois puits sont présents à Geispolsheim et à Holtzheim.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024	Volume produit en 2025
Production Geispolsheim	1 941 982	2 121 401	2 280 003	2 516 909	2 493 737
Production Holtzheim Puits 1	341 233	176 650	52 303	29 396	26 859
Production Holtzheim Puits 2	405 096	177 355	100 246	28 505	23 463
Total	2 688 311	2 475 406	2 432 552	2 574 810	2 554 059

Unité de distribution de La Wantzenau

Cette unité comprend un réservoir à La Wantzenau de 535 m³.

Sur l'unité de distribution de La Wantzenau, deux puits sont présents.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024	Volume produit en 2025
Production La Wantzenau Puits 2	119 910	136 068	126 735	145 547	129 078
Production La Wantzenau Puits 3	249 637	259 024	272 802	206 474	258 591
Total	369 547	395 092	399 537	352 021	387 669

Unité de distribution de Strasbourg Nord

(Eckwersheim, Lampertheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen et Vendenheim)

Cette unité comprend deux réservoirs :

- le réservoir de Niederhausbergen 1 800 m³,
- le réservoir de Vendenheim 388 m³.

Sur l'unité de distribution de Strasbourg Nord, trois puits sont présents à Lampertheim.

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024	Volume produit en 2025
Production puits 1 et puits 2 Lampertheim	783 847	882 768	945 380	679 314	578 485
Production puits 3 Lampertheim	37 156	103 000	205 886	208 161	239 083
Total	821 003	985 768	1 151 266	887 475	817 568

Unité de Production du Kochersberg (Osthoffen)

Osthoffen relève de l'unité de distribution rattachée au Kochersberg et ne dispose pas de puits sur son territoire mais dispose d'un château d'eau d'un volume de 325 m³.

Production annuelle sur le territoire de l'EMS

Captages	Volume produit en 2021	Volume produit en 2022	Volume produit en 2023	Volume produit en 2024	Volume produit en 2025
Unité de distribution de Ill-Andlau	1 005 381	962 507	946 234	993 740	910 375
Unité de distribution de Strasbourg Sud	2 688 311	2 475 406	2 432 552	2 574 810	2 554 059
Unité de distribution de La Wantzenau	369 547	395 092	399 537	352 021	387 669
Unité de distribution de Strasbourg Nord	821 003	985 768	1 151 266	887 475	817 568
Unité de distribution de Strasbourg	30 701 359	30 920 700	29 753 944	29 806 267	29 272 636
Total territoire EMS	35 585 601	35 739 473	34 683 533	34 614 313	33 942 307

INDICATEUR DE PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU

100

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau. Cette valeur signifie que l'ensemble des mesures définies par les arrêtés préfectoraux est mis en œuvre ainsi que le suivi des périmètres de protection des captages d'eau.

INTERCONNEXIONS ET ÉCHANGES D'EAU

Les différents réseaux de l'Eurométropole de Strasbourg sont non seulement interconnectés entre eux mais également avec d'autres réseaux des collectivités périphériques (Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle, territoire de Kilstett / Gamsheim, Territoire Alsace Centrale, territoire Centre Nord...).

Les échanges d'eau réalisés dans le cadre de ces interconnexions permettent de pouvoir assurer un service de meilleure qualité aux abonné-es mais également un secours en eau en cas de besoin et d'incident tel qu'une casse sur une conduite.

CONTRÔLER LA QUALITÉ DE L'EAU

De la nappe phréatique d'Alsace à la carafe, il n'y a qu'un robinet d'eau froide à ouvrir...

Produit naturel pompé dans la nappe phréatique d'Alsace, l'eau distribuée au robinet des habitant-es de l'Eurométropole de Strasbourg est disponible au robinet 24 heures sur 24 et 365 jours par an, elle ne demande pas d'usine d'embouteillage, pas d'emballage, pas de transport, pas de traitement des déchets ni de recyclage ! Elle est écologique et économique.

Garantir la qualité

L'Eau de l'Eurométropole de Strasbourg respecte l'ensemble des paramètres de potabilité définis par le Code de la santé publique dans le cadre des normes européennes.

L'eau : l'aliment le plus contrôlé en France

Deux niveaux de contrôle permettent de garantir en permanence la qualité de l'eau distribuée et d'assurer sa conformité aux normes françaises et européennes.

Le contrôle sanitaire du préfet

Un contrôle sanitaire est exercé par le préfet. Il comprend notamment :

- l'inspection des installations,
- le contrôle des mesures sanitaires mises en œuvre,
- la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau par un laboratoire indépendant et agréé par le Ministère de la Santé, des Familles, de l'Autonomie et des Personnes handicapées.

Captages	Strasbourg	Strasbourg-Nord	Strasbourg-Sud	Ill-Andlau	La Wantzenau	Osthoffen
Nombre prélèvements dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire	669	47	59	33	19	10
Taux conformité bactériologique	99,7 %	97,8 %	100 %	100 %	100%	100%
Taux conformité physico-chimique (*)	96%	100%	65%	100%	100%	100%

(*) le taux de conformité correspond au taux de conformité pour les pesticides et métabolites pertinents. En 2025, des dépassements des seuils réglementaires ont été constatés. Ces faibles dépassements restent inférieurs aux seuils sanitaires et ne présentent aucun risque pour la santé. La consommation d'eau ne fait l'objet d'aucune contre-indication.

L'auto-contrôle du service public de l'eau potable et de l'assainissement

Il s'exerce en complément du contrôle du préfet et comprend notamment :

- une vérification régulière des mesures prises pour la protection de la ressource et du fonctionnement des installations,
- un programme d'analyses effectuées en différents points des installations.

UN RÉSEAU DE MÉDECINS SENTINELLES POUR SURVEILLER LA QUALITÉ DE L'EAU

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, une veille sanitaire d'alerte en matière de pathologie digestive pouvant être en rapport avec la consommation d'eau est mise en œuvre.

Celle-ci est organisée afin d'identifier l'occurrence de situations anormales et d'en informer les autorités sanitaires et administratives compétentes qui prendront les mesures adéquates (enquête, analyses complémentaires, information des usagers et usagères...).

Elle repose sur un réseau de professionnel·les de santé, coordonné par un bureau d'étude spécialisé en épidémiologie. La société OPEN ROME assure cette prestation.

En cas de survenue d'une contamination du réseau ou d'une suspicion d'incident, le système est en mesure d'informer rapidement tous les professionnel·les de santé concerné·es pour leur permettre de mettre en œuvre des pratiques thérapeutiques adaptées à la situation et de servir de relais auprès de leurs patient·es en matière d'information sanitaire.

33 942 307 m³ produits en 2025 sur le territoire métropolitain



178 litres

C'est le volume moyen d'eau distribuée par jour et par habitant·e (tous usages confondus).



80 199 m³

C'est le volume moyen distribué chaque jour sur l'unité de distribution de Strasbourg.



94 761 m³

C'est le volume distribué le 26 juin 2025, jour de la plus forte consommation pour l'unité de distribution de Strasbourg.

10 analyses sur les points de consommation par jour



3 600

prélèvements effectués sur l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle sur le réseau de distribution.



Taux de conformité bactériologique

99,6 %



11 réservoirs de stockage d'eau sur l'Eurométropole de Strasbourg

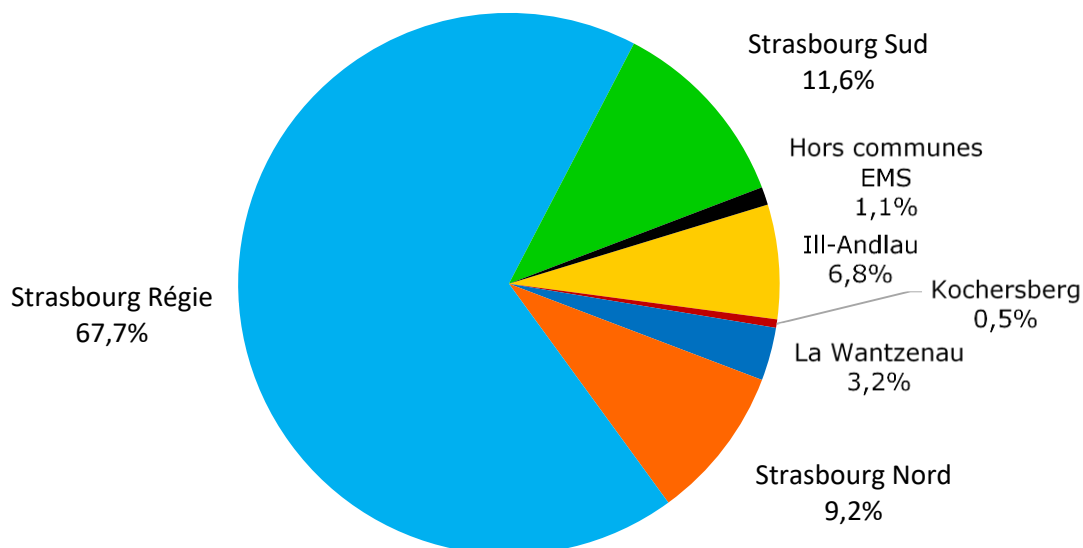
pour un volume total de **40 690 m³**.



DISTRIBUER

La distribution de l'eau sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est assurée par refoulement associé à 11 réservoirs. Ces réservoirs se remplissent essentiellement la nuit et permettent de répondre aux variations de la demande le jour. La pression en sortie des stations de pompage est d'environ 5 à 6 bars. Un réseau de 1 596 km de conduites assure le transport de l'Eau de Strasbourg et sa distribution jusqu'aux abonné-es : 1 106 km sur le secteur de la Régie Eurométropole et 490 km sur les secteurs dont l'exploitation est confiée au SDEA. Ce réseau est actuellement divisé en plusieurs unités de distribution, elles-mêmes divisées en secteurs de manière à optimiser la surveillance et la détection de fuites éventuelles.

Répartition des linéaires de réseau en fonction des unités de distribution



UN PATRIMOINE UNIQUE

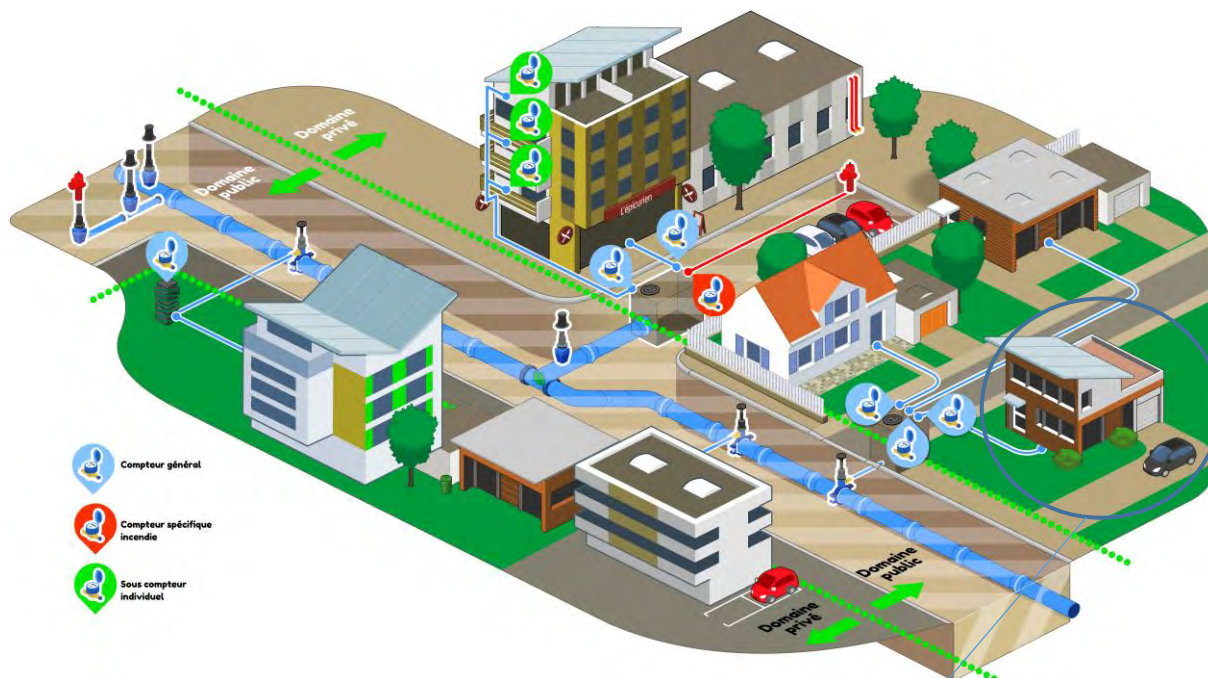
Construit à partir de 1878, ce réseau a sans cesse été étendu, entretenu et renouvelé au fil des ans. Les conduites, dont certaines mesurent jusqu'à 1 m de diamètre, sont régulièrement inspectées et renouvelées.

AMENER L'EAU AU ROBINET

Le réseau de distribution d'eau potable est constitué des éléments suivants :

		Secteur Régie Eurométropole	Secteur confié au SDEA	Total Eurométropole
Robinets-Vannes		18 325	4800	23 125
Vannes papillon Ø > 300 mm		402	107	509
Fosses de prélèvements (qualité de l'eau)		311	0	311
Fosses de sectorisation (lutte contre les fuites)		72	21	93
Branchements		47 614	22 849	70 463
Équipements de lutte contre les incendies	- Hydrants	3 625 dont 2 788 non PEI	104 dont 23 non PEI	3 729 dont 2 811 non PEI
	- Poteaux incendie	3 747	1 904	5 651
	- Puits	1	17	18

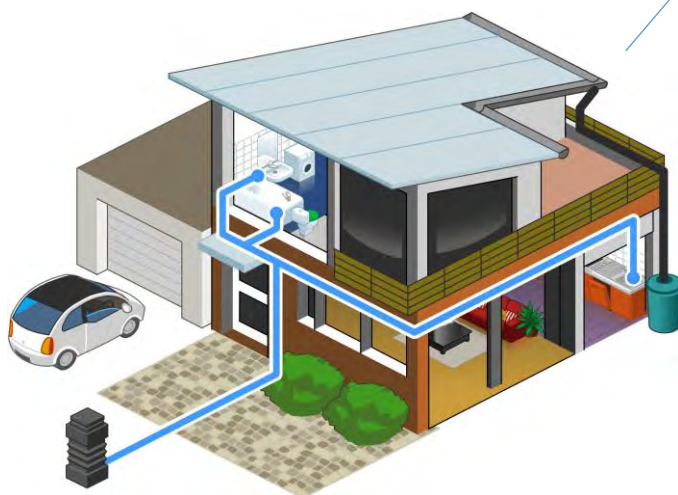
L'ACHEMINEMENT DE L'EAU JUSQUE DANS LES HABITATIONS



Installations intérieures

Canalisations et appareils de toute nature situés à l'aval du second robinet d'arrêt après le compteur. L'abonné-e en est seul-e responsable.

L'utilisation d'eau de pluie (ou de puits) n'est autorisée que pour des usages non domestiques (arrosage).



Installations Publiques

Chaque branchement comprend depuis la canalisation publique :

- La prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- Le robinet de prise et la bouche à clé
- La canalisation de branchement située tant sous le domaine public que privé jusqu'au regard compteur.

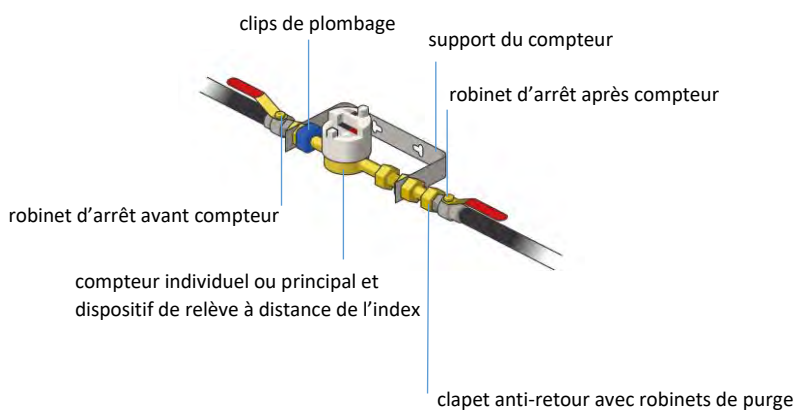
L'ensemble du branchement défini ci-dessus, parfois qualifié de branchement dans sa partie publique, est un équipement propre de l'abonné qui fait cependant partie du service public et qui appartient à la collectivité. Les travaux d'entretien et de renouvellement du branchement sont à la charge de la collectivité.



Regard compteur compact incongelable

Le regard compteur installé sur la parcelle privée en limite parcellaire au plus près de l'alignement public doit être conforme aux prescriptions techniques figurant en annexe du règlement de l'eau. Le regard sur la parcelle privée est un équipement propre de l'abonné-e, son entretien et en particulier l'accès au tampon d'ouverture doit être permanent.

En cas de fuite dans son installation intérieure, l'utilisateur doit se limiter à fermer le robinet d'arrêt situé après le compteur.



Compteur

Appareil destiné à mesurer le volume de consommation d'eau et dont les indications permettent d'établir la facture d'eau et d'assainissement. Il s'agit d'un modèle agréé par la réglementation en vigueur et son diamètre est adapté aux besoins de fourniture en eau.

Il est la propriété de la COLLECTIVITÉ qui en assure l'entretien et le renouvellement lorsqu'il arrive en fin de vie réglementaire.



B Index des volumes

Les chiffres sur fond noir correspondent à l'index de votre compteur en mètres cubes. C'est sur la base de cet index que votre consommation sera facturée. Les chiffres sur fond rouge (hectolitres, décalitres, litres voire décilitres) ne figurent pas sur votre facture. Ils nous aident à surveiller votre consommation et à détecter une éventuelle fuite.

A Dispositif de relève à distance

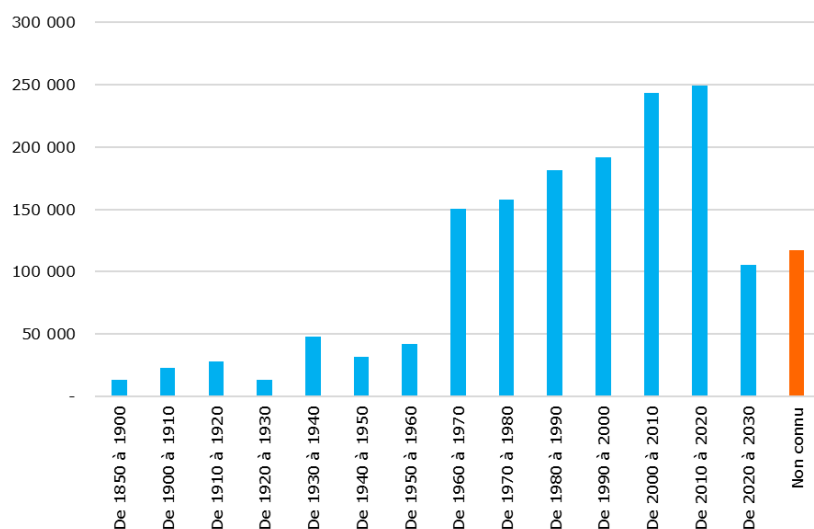
Équipement permettant de relever à distance l'index des compteurs, communément appelé « radio relève ». Ce dispositif comprend un émetteur d'impulsions fixe sur le compteur qui émet des ondes uniquement lors de son activation à l'occasion du passage du releveur à l'extérieur de l'immeuble (2 fois par an).

MAINTENIR UN HAUT NIVEAU D'ENTRETIEN ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE

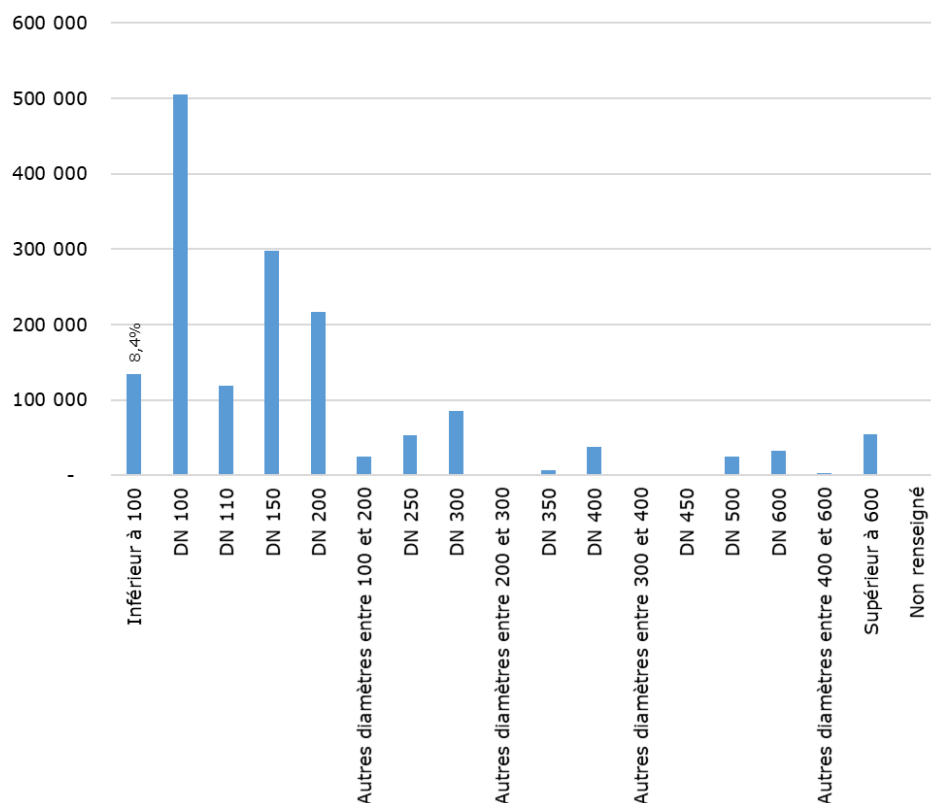
Âge moyen des conduites du réseau d'eau (pourcentage de la longueur totale en mètre)

Âge moyen du réseau d'eau potable : 39,5 ans

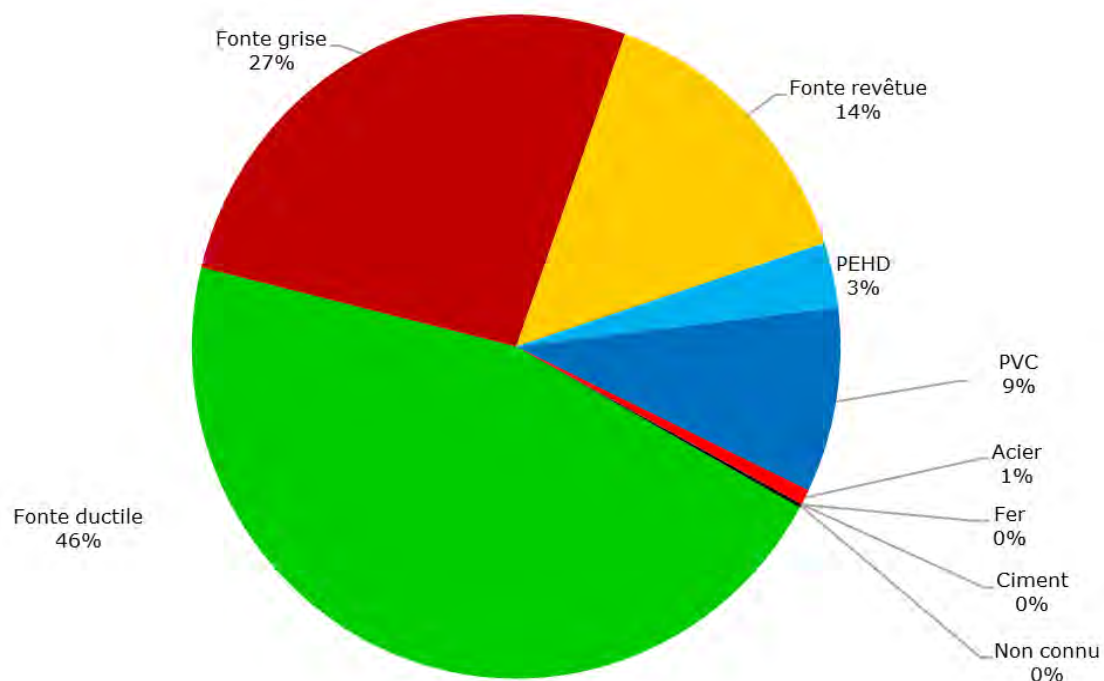
(moyenne pondérée par le linéaire, à l'échelle de l'Eurométropole de Strasbourg)



Répartition des conduites par diamètre nominal (Diamètres en mm)



Répartition des conduites d'eau en fonction de la nature des matériaux (en%)



ABONNEMENTS ET BRANCHEMENTS

À chaque branchement son type d'abonnement. C'est le diamètre du branchement qui définit le type d'abonnement. Pour les particuliers, le branchement standard est d'un diamètre de 15 mm. Il peut aller jusqu'à 100 mm voire au-delà pour des besoins spécifiques.

Nombre de branchements réalisés en 2025 :

Secteur Régie

Commune	Nombre de branchements pour l'alimentation en eau potable (AEP)
Bischheim	3
Eckbolsheim	3
Hoenheim	5
Illkirch-graffenstaden	10
Lingolsheim	5
Oberhausbergen	2
Ostwald	7
Reichstett	2
Schiltigheim	15
Souffelweyersheim	6
Strasbourg	88
Wolfisheim	4
Total	150

Secteur confié au SDEA

Commune	Nombre de branchements pour l'alimentation en eau potable (AEP)
Achenheim	0
Blaesheim	5
Breuschwickersheim	1
Eckwersheim	1
Entzheim	6
Eschau	11
Fegersheim	4
Geispolsheim	8
Hangenbieten	1
Holtzheim	6
Kolbsheim	1
La Wantzenau	8
Lampertheim	3
Lipsheim	8
Mittelhausbergen	4
Mundolsheim	2
Niederhausbergen	6
Oberschaeffolsheim	7
Osthoffen	5
Plobsheim	10
Vendenheim	7
Total	104

ASSURER LA PERFORMANCE DU RÉSEAU

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement est garant de l'approvisionnement en eau potable sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

À partir de son centre de contrôle, il adapte la production à la demande et régule la circulation de l'eau dans le réseau.

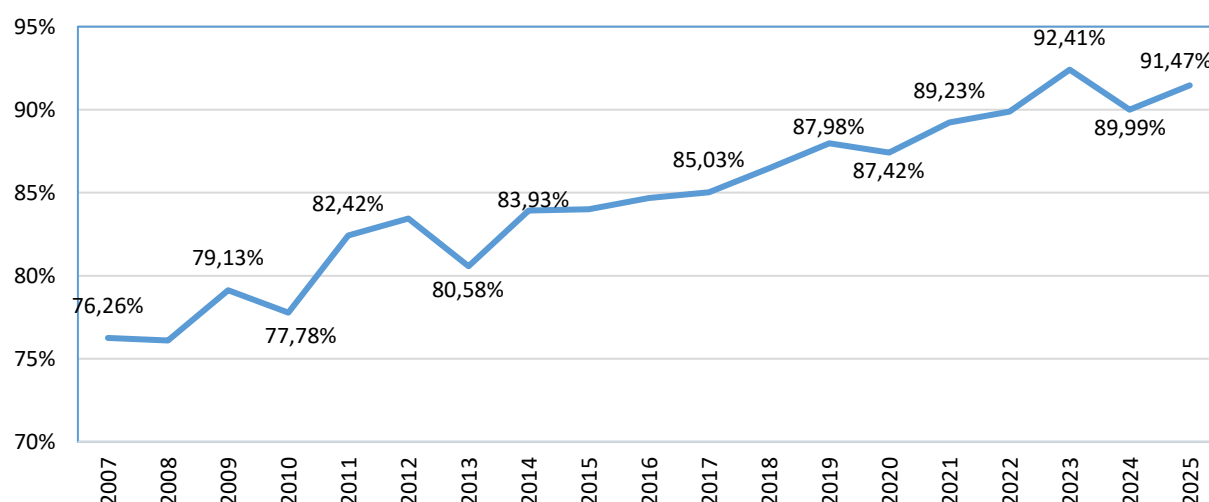
Les multiples stations de mesure en continu localisées sur le réseau assurent une vision permanente de la qualité de l'eau et des paramètres de fonctionnement hydraulique.

Cette surveillance permanente se complète d'un programme de recherche de fuites et d'amélioration du rendement du réseau.

Sur les secteurs dont il assure l'exploitation, le SDEA procède aux mêmes contrôles et suivis sur l'ensemble des installations, de la production à la distribution et rend compte à la Régie.

RÉDUIRE LES PERTES EN EAU

Rendement du réseau d'eau potable



Rendement du réseau de distribution (Rdt) = 91,47 %

Cet indicateur global du réseau est déterminé sur l'ensemble des périmètres sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, à savoir 33 communes depuis 2017.

Il s'agit du ratio entre, d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable.

Rendement du réseau de distribution

Cet indicateur reflète les efforts de sobriété menés par l'Eurométropole de Strasbourg pour limiter les prélèvements sur la ressource en eau.

1% d'amélioration du rendement de réseau économise 350.000m³ d'eau prélevée à la nappe.

En 10 ans le rendement de réseau a été amélioré de plus de 10%.

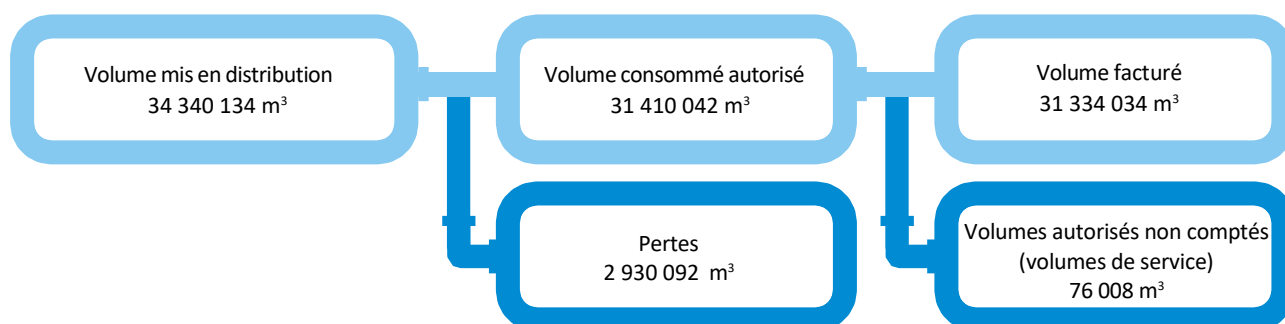
Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC) = 5,26 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître, par kilomètre de réseau et par jour, la part des volumes mis en distribution qui ne fait pas l'objet d'un comptage lors de sa distribution aux abonné-es. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonné-es et de l'efficacité de la gestion du réseau. Il s'agit du ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Indice linéaire des pertes en réseau (ILP) = 5,13 m³/km/j

Cet indicateur permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution qui sont consommés sans autorisation sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau qui vise à lutter contre les pertes d'eau en réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés. Il s'agit du ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte.

Récapitulatif des différents volumes



Recherche active des fuites sur le réseau d'eau potable

La totalité du linéaire de réseau d'eau potable est suivie en détection de fuite par des dispositifs de surveillance combinés :

- sectorisation du réseau (suivi et analyse des débits de nuit) ;
- 50 km de linéaire de réseau surveillé par prélocalisation acoustique installée à demeure sur Strasbourg. Sont ainsi équipés l'hyper centre de Strasbourg et l'ensemble des secteurs à risques (galeries souterraines, ...) ;
- campagne de recherche de fuite systématique par sous-secteur, sur le principe de pose / relève / dépose de capteurs acoustiques.

La recherche de fuites a de plus été dotée d'un troisième véhicule et d'un nouvel appareil de recherche de fuite électro acoustique.

LA RADIO-RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Plus de 99 % des compteurs de l'Eurométropole de Strasbourg sont équipés d'un module de radio-relève des données de consommation.

Toujours accessibles, ces modules permettent une facturation plus juste sur la base de l'index réel et une détection facilitée de toute anomalie chez les abonnés (fuite, retour d'eau...). L'amélioration de l'outil de relève depuis 2022 a permis d'expérimenter la relève compteur rapide (Drive by). La poursuite du déploiement en 2025 permet également la géolocalisation des compteurs pour une meilleure intégration dans les outils de gestion du service.

La poursuite de l'expérimentation sur de la télérelève pour des abonné-es sensibles ou des « gros consommateurs » permet de démontrer les bénéfices d'un tel mode de relève pour des consommateurs particuliers mais également d'éprouver l'exploitation de ces nouvelles installations (mise en place, gestion des batteries, transmission du signal, ...).

Ce dispositif permet un suivi plus fin des consommations grâce à ce procédé distant. L'évolution à terme des modes différenciés de relèves (radio et télérelève) permettra de mieux répondre aux attentes des abonné-es en fonction de leurs besoins.

Renouvellement du réseau

	Total Eurométropole de Strasbourg
Linéaire de réseau (en km)	1 596
Linéaire de réseau renouvelé en 2025 (en km)	15,3
Taux de renouvellement : année 2025	0,96
P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (sur 5 ans)	0,85

Taux de renouvellement global du réseau d'eau potable



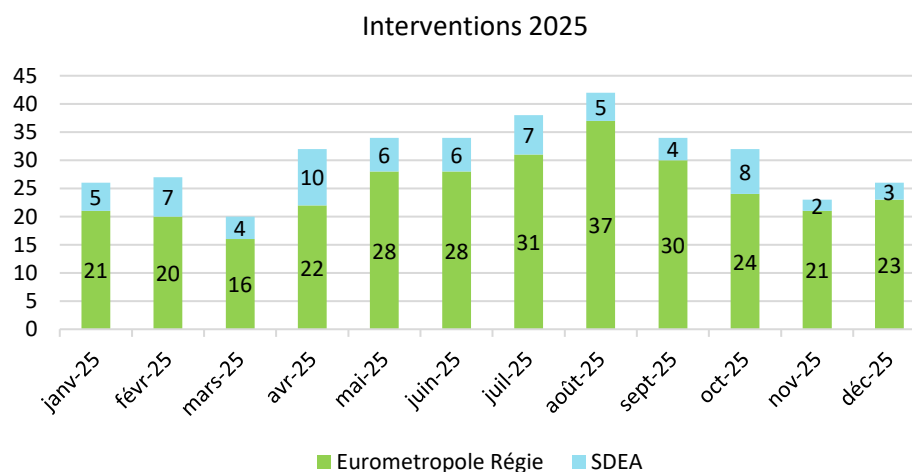
Le taux de renouvellement de l'année 2025 est de 0,96%, en hausse par rapport à l'année précédente (0,85% sur la moyenne des 5 dernières années). Cette valeur est atteinte notamment par la contribution sensible des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable faits en accompagnement des travaux du schéma directeur d'assainissement dans le cadre de la mutualisation des moyens et des travaux de tubage faits en accompagnement de projets d'aménagement structurants.

LES INTERVENTIONS D'URGENCE

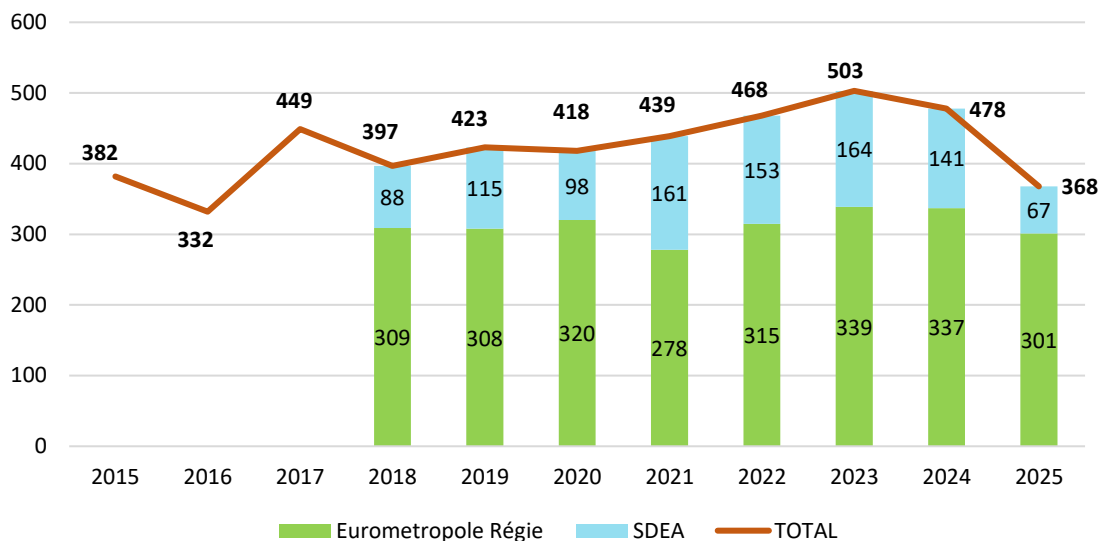
Les équipes d'astreintes du service et du SDEA interviennent 7j/7 et 24h/24 sur l'ensemble du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Elles assurent les interventions d'urgence sur le réseau d'eau potable (ruptures, fuites...) ainsi que sur les ouvrages de production d'eau pour remédier à tout type de pannes ou d'incidents.

En 2025 les équipes sont intervenues 368 fois en urgence pour assurer l'alimentation en eau des usagers de l'Eurométropole.

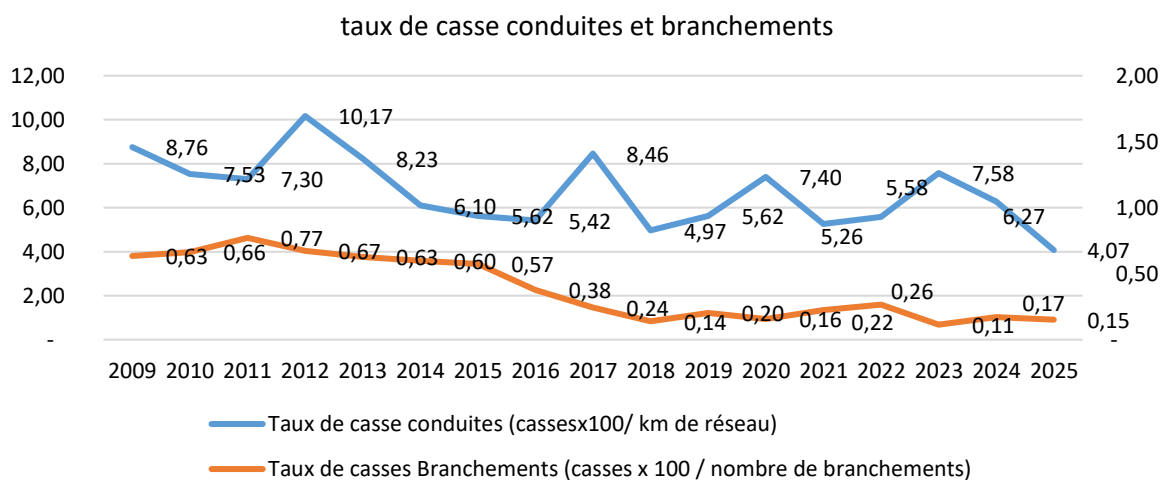
Nombre d'interventions d'astreinte sur le réseau par mois



Nombre d'interventions par an



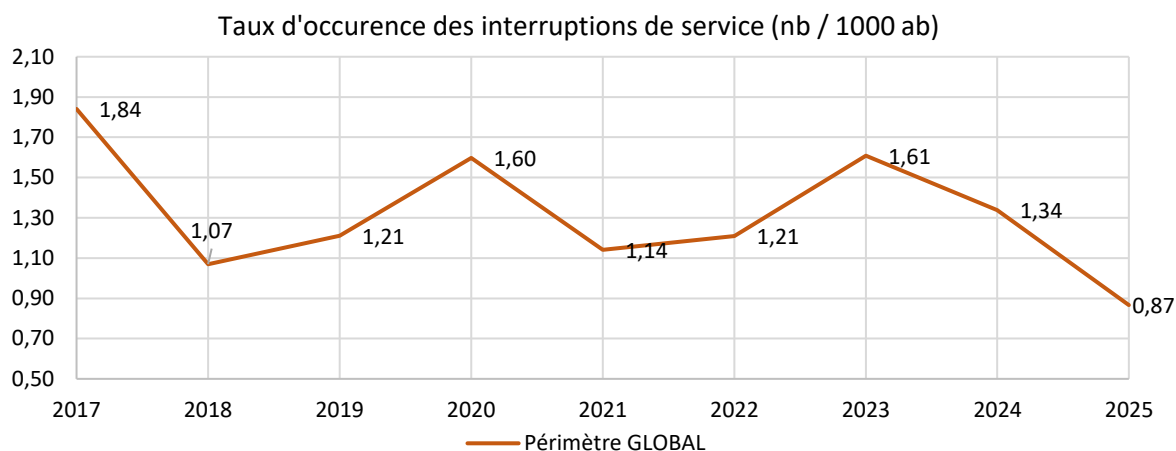
Réparations et interventions curatives



Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Ce taux concerne le nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public pour lesquelles les abonné-es concerné-es n'ont pas été informé-es à l'avance, ce nombre étant rapporté au millier d'abonné-es. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné-es, en considérant que les incidents de pression ou de qualité de l'eau ne constituent pas une coupure d'eau s'ils n'entraînent pas l'interruption totale de la fourniture. Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est en moyenne de 0,87 pour l'ensemble de l'Eurométropole de Strasbourg.

Taux d'occurrence des interruptions de service (nb/1 000 abonné-es)



GESTION PATRIMONIALE

L'ensemble des canalisations du réseau de l'unité de distribution a fait l'objet d'une classification patrimoniale en fonction de plusieurs critères de performance techniques et financiers tels que :

- la continuité de service (taux de casse des conduites, indice linéaire de casse des conduites...),
- la qualité de l'eau (problématiques liées aux paramètres de couleur d'eau),
- les pertes en eau (rendement du secteur),
- l'amortissement des conduites.

Cette classification a permis d'établir un programme de renouvellement des conduites et de prioriser les travaux à mener pour les prochaines années.

L'étude permet non seulement d'identifier individuellement les tronçons qui présentent les statistiques les plus défavorables en terme de risque de casse mais également de quantifier les volumes de travaux à réaliser pour maintenir le réseau dans un bon état de fonctionnement.



État patrimonial des réseaux d'eau potable et échéance théorique de travaux

Cette donnée, qui représente l'état statistique intrinsèque de chaque conduite est ensuite croiser avec d'autres données (travaux voirie, travaux d'assainissement, aménagement, données d'exploitation...) pour établir annuellement un programme de travaux cohérent.

DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Depuis le 15 février 2017 le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) est entré en application. La DECI s'appuie sur une démarche de sécurité par objectifs en fixant un dimensionnement des ressources disponibles en fonction des risques.

Le service public de la DECI est distinct du service de distribution d'eau potable et assure la gestion matérielle qui porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques des Points d'eau incendie (PEI) et l'échange d'informations avec les autres services (dont le SIS 67).

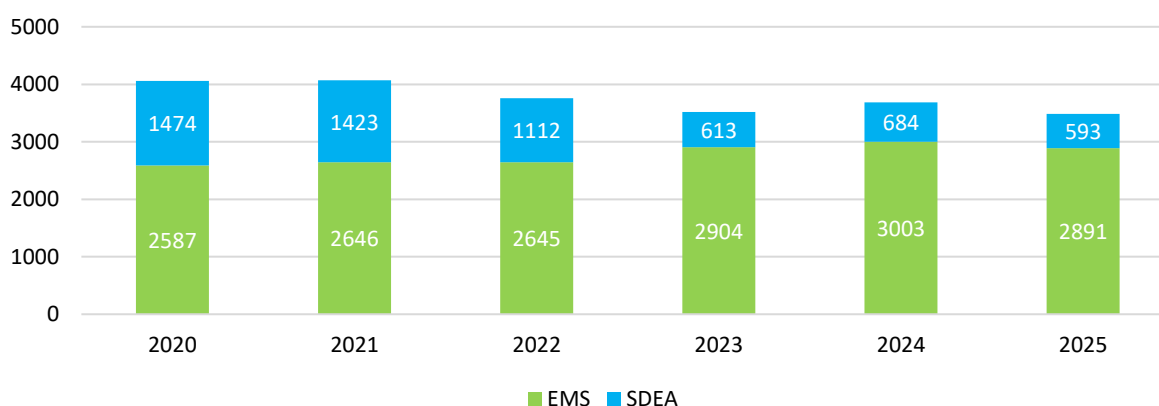
Pour les projets de constructions ou d'aménagements, une analyse de risque est réalisée par le service pour vérifier l'adéquation des moyens publics et éventuellement définir des moyens complémentaires privés de la DECI à mettre en œuvre (puits, réserves d'eau naturelle ou artificielle, PEI privé).

Le SDEA réalise sur le périmètre où l'exploitation lui est confiée les contrôles réglementaires C1* sous contrôle de l'Eurométropole. Le service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'Eurométropole réalise les autres contrôles, s'assure de récolter les résultats et définit les actions à mener pour améliorer le schéma eurométropolitain général de la DECI.

Les contrôles de type C1*, C2** et C3*** se déroulent sur un cycle de 3 ans sur l'ensemble du parc des PEI.

- *C1 : contrôles de débit et pression (essais débitométriques, accessibilité, état général)
- **C2 : contrôles fonctionnels (présence d'eau, accessibilité, état général)
- ***C3 : reconnaissances opérationnelles par le SIS uniquement (accessibilité, signalisation, état général).

Répartition des contrôles

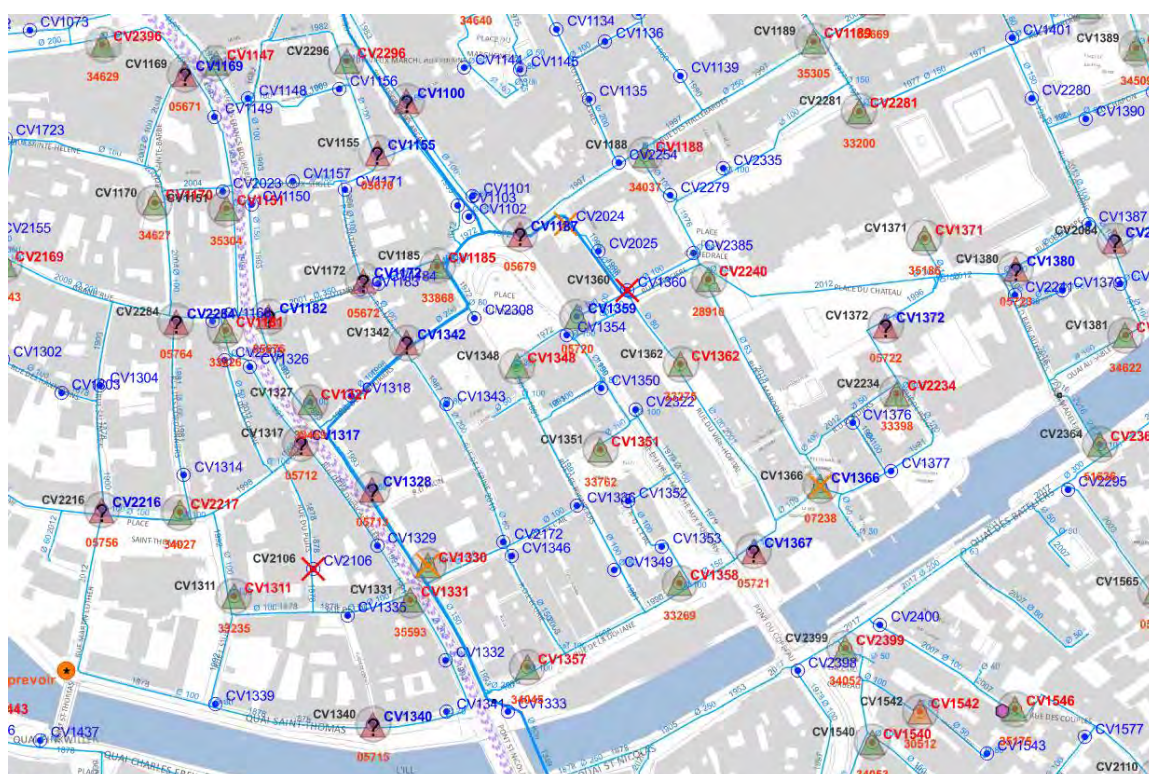


Dans le cadre de ses missions d'exploitation, le service opère quotidiennement la maintenance de ses équipements participants à la défense incendie ainsi qu'au bon fonctionnement du réseau d'eau potable pour garantir la continuité de service.



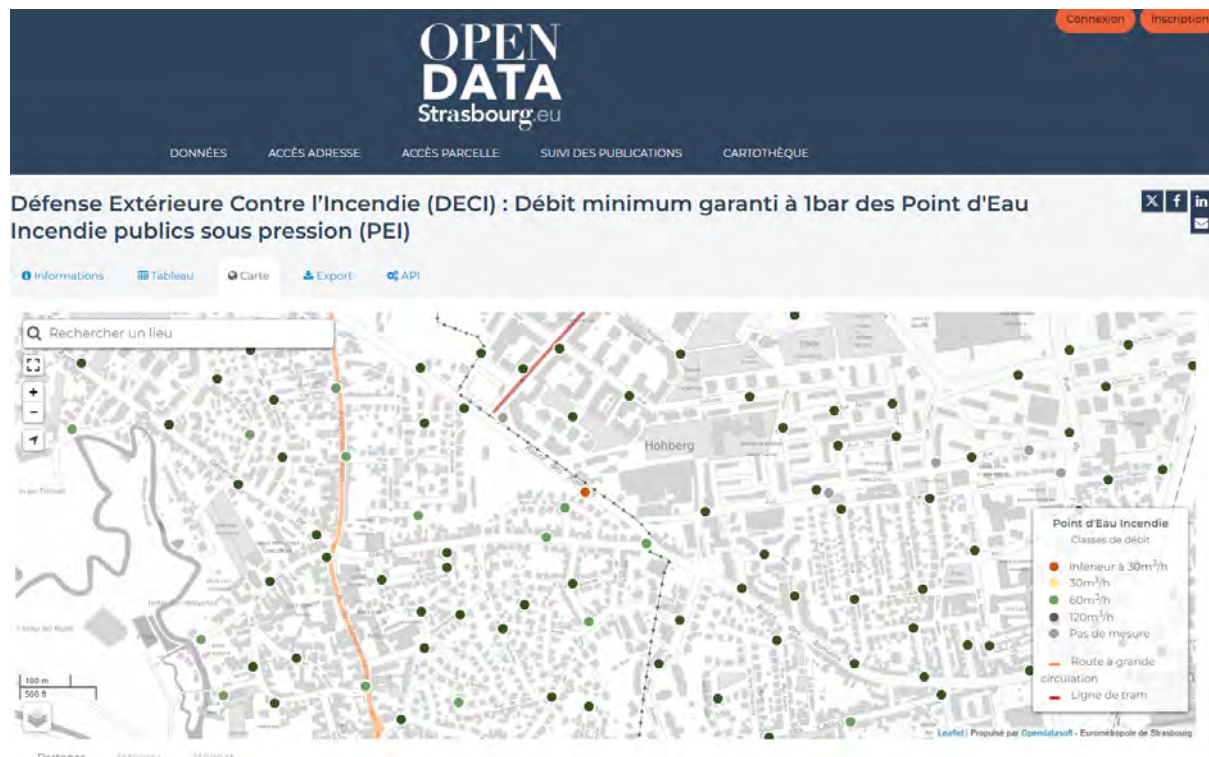
Test d'une bouche incendie

Le service public de la DECI tient à jour une cartographie et renseigne une base de données informatisée des points d'eaux incendie permettant d'assurer un suivi régulier des appareils concourant à la défense incendie (création, suppression, indisponibilité, remise en service), en lien direct avec le SIS67.



Un modèleur graphique (calculateur graphique) développé en interne pour localiser les carences de protection incendie sur le territoire permet de proposer des programmes de travaux afin d'améliorer la protection incendie (schéma directeur DECI) selon les opportunités d'intervention (lors de projets de renouvellement des conduites ou d'aménagement de l'espace public par exemple).

Les débits des PEI sont dorénavant accessibles sur un Open Data pour permettre aux différents intervenants de trouver plus facilement les informations nécessaires quant à la localisation et les débits des points d'eau incendie.

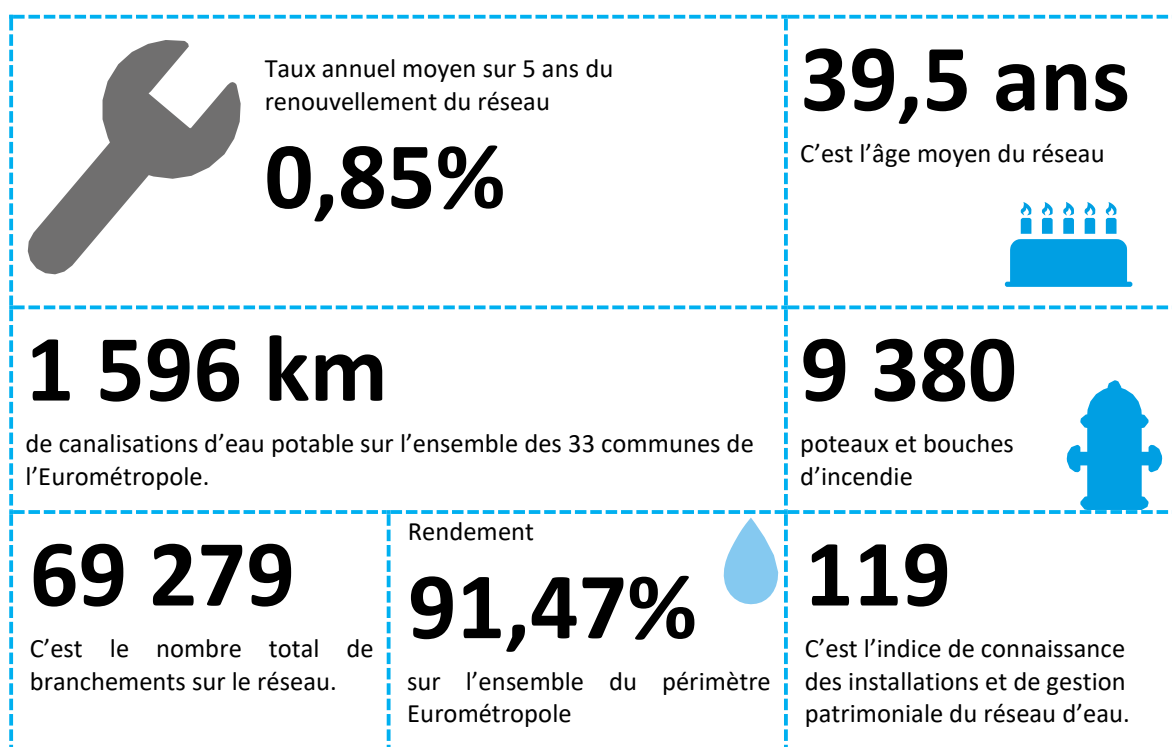


En parallèle, le service public de la DECI est également missionné pour récolter les informations sur les points d'eau incendie privés pour alimenter la base de donnée du SIS67.

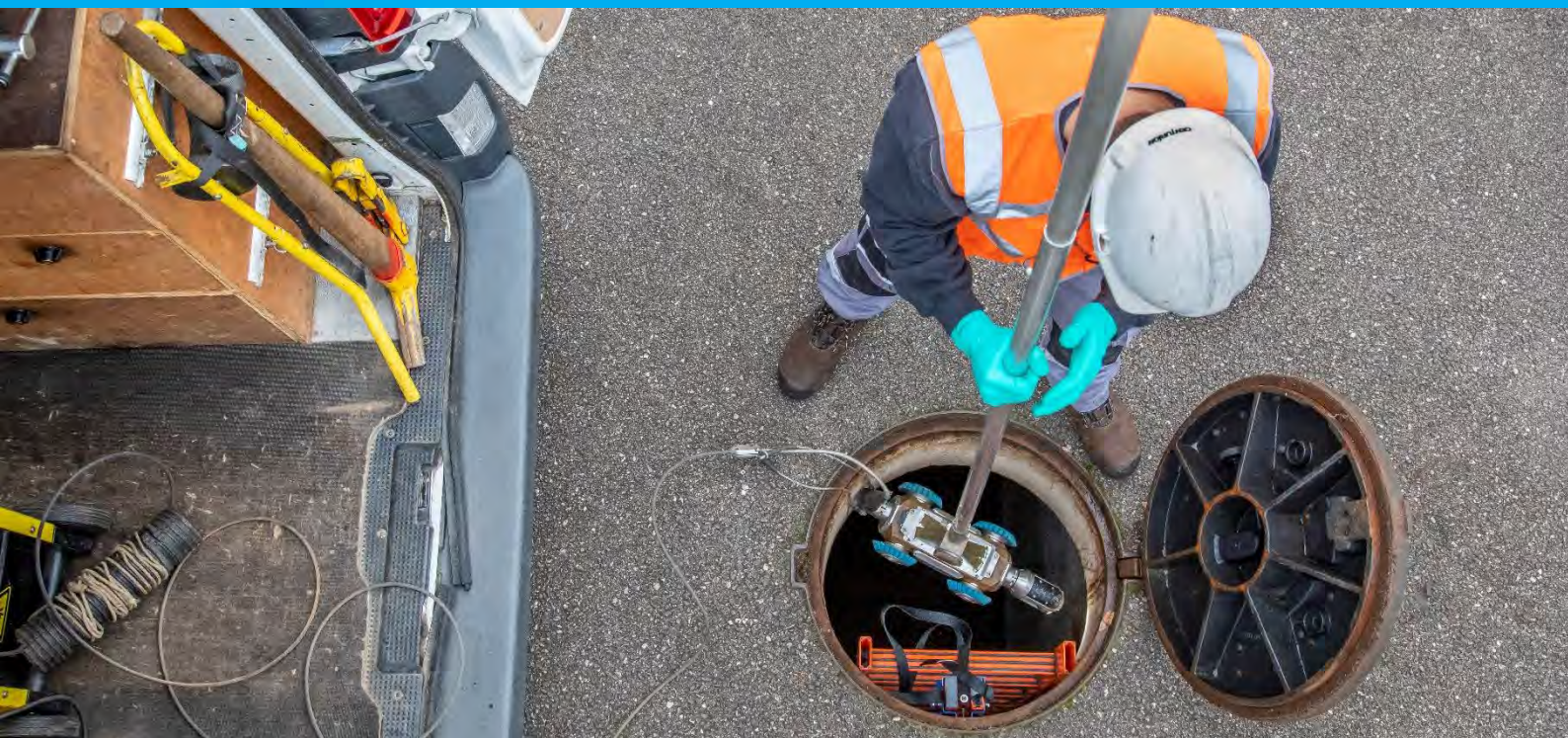
Une campagne de recensement des Point d'Eau Naturel ou Artificiel (PENA) est également menée pour répertorier ces points d'eau incendie afin de définir avec le SIS67 lesquels seront conservés, supprimés ou encore remis à niveau pour respecter le RDDECI.



Réserve souple et poteau d'aspiration



L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES



COLLECTER

PRÉSENTATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

DE VOTRE LOGEMENT AU MILIEU NATUREL

Après utilisation, les eaux usées sont évacuées vers le réseau d'assainissement qui les achemine vers les stations d'épuration où elles sont traitées avant d'être restituées au milieu naturel.

UN RÉSEAU MAJORITAIREMENT UNITAIRE

D'une longueur totale de 1 803 km, le réseau d'assainissement s'étend sur toute l'Eurométropole de Strasbourg. Majoritairement unitaire, il collecte dans les mêmes conduites les eaux usées et les eaux de pluie. Lors d'événements pluvieux importants, des déversoirs d'orage permettent de délester les eaux unitaires directement vers les cours d'eau ou vers des bassins d'orage, où elles sont stockées temporairement.

Le réseau d'assainissement est composé de la manière suivante :

Linéaire de réseau en km						Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Eaux usées	1 392,8	47,8	9,3	21,4	6,4	1 477,7
dont Unitaire	1 235,1	42,5	8,8	18,4	5,4	1 310,2
Eaux pluviales	312,9	7,6	0,9	3,2	0,7	325,3
Total	1 705,7	55,4	10,2	24,6	7,1	1 803,0
Branchements	Linéaire de branchement construit sur le SIG à ce jour					361,4

Tableau des ouvrages du réseau

Ouvrages	Système d'assainissement					Total
	Strasbourg La Wantzenau	Achenheim	Blaesheim (STEP Meistratzheim)	Plobsheim	Kolbsheim (STEP Duppigheim)	
Bassin d'orage	105 ¹	8	1	4	2	120
Déversoir d'orage	266	24	7	10	4	311
Station de pompage	210	11	0	8	0	229
Limiteur de débit	129	8	0	4	2	143
Séparateur d'hydrocarbure	179	4	1	5	1	190
Regard de visite	41 478	1 441	265	663	190	44 037
Tête de déversement	673	35	8	19	3	738
Puisards	54 810	1 493	294	759	240	57 596
Bassin à ciel ouvert	87	3	1	2	0	93
Fossés et noues	699	101	42	9	8	859
Structures d'infiltrations	344	8	0	9	2	363

Nota : les chiffres évoluent chaque année avec la précision ou une reclassification de la domanialité de certains réseaux ou ouvrages.

¹ le nombre des bassins intègre notamment des ouvrages de gestion des eaux pluviales des ex-autoroutes du territoire métropolitain. Certains ouvrages identifiés comme des bassins par le gestionnaire historique pourront être requalifiés pour s'accorder avec la nomenclature du service public de l'eau potable et de l'assainissement.

Taux de raccordement

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonné-es	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)			(B) / (A)
Bischheim	043	18 797	18 785	2 100	18 776	99,95%
Eckbolsheim	118	7 229	7 178	1 707	7 160	99,75%
Eckwersheim	119	1 437	1 398	548	1 395	99,79%
Entzheim	124	2 571	2 559	788	2 556	99,88%
Eschau	131	5 941	5 863	1 738	5 845	99,69%
Fegersheim	137	5 834	5 804	1 726	5 780	99,59%
Geispolsheim	152	7 994	7 853	2 432	7 721	98,32%
Hoenheim	204	11 822	11 819	1 880	11 795	99,80%
Holtzheim	212	3 892	3 871	1 138	3 865	99,85%
Illkirch-Graffenstaden	218	28 336	28 201	4 561	28 141	99,79%
Lampertheim	256	3 508	3 502	1 032	3 493	99,74%
Lingolsheim	267	20 987	20 954	3 188	20 903	99,76%
Lipsheim	268	2 731	2 716	755	2 707	99,67%
Mittelhausbergen	296	2 205	2 202	553	2 190	99,46%
Mundolsheim	309	5 391	5 373	1 546	5 364	99,83%
Niederhausbergen	326	1 738	1 738	514	1 738	100,00%
Oberhausbergen	343	5 912	5 891	988	5 885	99,90%
Oberschaeffolsheim	350	2 620	2 572	825	2 563	99,65%
Ostwald	365	14 077	14 023	2 408	13 945	99,44%
Reichstett	389	4 768	4 690	1 594	4 678	99,74%
Schiltigheim	447	34 922	34 895	4 056	34 847	99,86%
Souffelweyersheim	471	8 301	8 244	1 955	8 226	99,78%
Strasbourg	482	296 552	296 174	26 675	296 000	99,94%
Vendenheim	506	6 189	6 099	2 046	6 069	99,51%
La Wantzenau	519	5 969	5 816	2 105	5 810	99,90%
Wolfisheim	551	4 259	4 217	1 015	4 211	99,86%
Total		513 982	512 437	69 873	511 663	99,71%

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonné-es	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)			(B) / (A)
Plobsheim	378	4 536	4 425	1 509	4 401	99,46%
Total		4 536	4 425	1 509	4 401	99,46%

Système d'assainissement d'Achenheim et de Dahlenheim

Commune	Code INSEE	Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total d'abonnés	Population raccordée	Taux de raccordement
			(A)		(B)	(B) / (A)
Achenheim	001	2 659	2 632	857	2 632	100,00%
Breuschwickersheim	065	1 358	1 358	513	1 355	99,78%
Dahlenheim (maîtrise d'ouvrage SDEA)	081	771	771	291	771	100,00%
Hangenbieten	182	1 843	1 786	560	1 771	99,16%
Osthoffen	363	831	831	345	831	100,00%
Total		7 462	7 394	2 566	7 376	99,79%

BRANCHEMENTS

Nombre d'arrêtés

Système d'assainissement de Strasbourg - La Wantzenau

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Bischheim	3	0	3
Eckbolsheim	8	1	9
Eckwersheim	3	0	3
Entzheim	4	0	4
Eschau	14	0	14
Fegersheim	0	1	1
Geispolsheim	5	0	5
Hoenheim	10	0	10
Holtzheim	4	0	4
Illkirch Graffenstaden (SDEA)	9	0	9
Illkirch Graffenstaden (EMS)	0	1	1
Lampertheim	8	0	8
Lingolsheim	3	0	3
Lipsheim	3	0	3
Mittelhausbergen	8	0	8
Mundolsheim	4	1	5
Niederhausbergen	4	0	4
Oberhausbergen	1	1	2
Oberschaeffolsheim	7	0	7
Ostwald	5	0	5
Reichstett	5	0	5
Schiltigheim	14	2	16
Souffelweyersheim	4	0	4
Strasbourg	52	15	67
Vendenheim	10	0	10
La Wantzenau	3	0	3
Wolfisheim	5	0	5
Total	196	22	218

Système d'assainissement de Plobsheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Plobsheim	3	0	3

Système d'assainissement d'Achenheim

Commune	Arrêté de type « Domestique »	Arrêté de type « Assimilé Domestique » ou « Non Domestique »	Total
Achenheim	2	0	2
Breuschwickersheim	1	2	3
Dahlenheim (SDEA)	0	0	0
Hangenbieten	1	0	1
Osthoffen	2	0	2
Total	6	2	8

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel

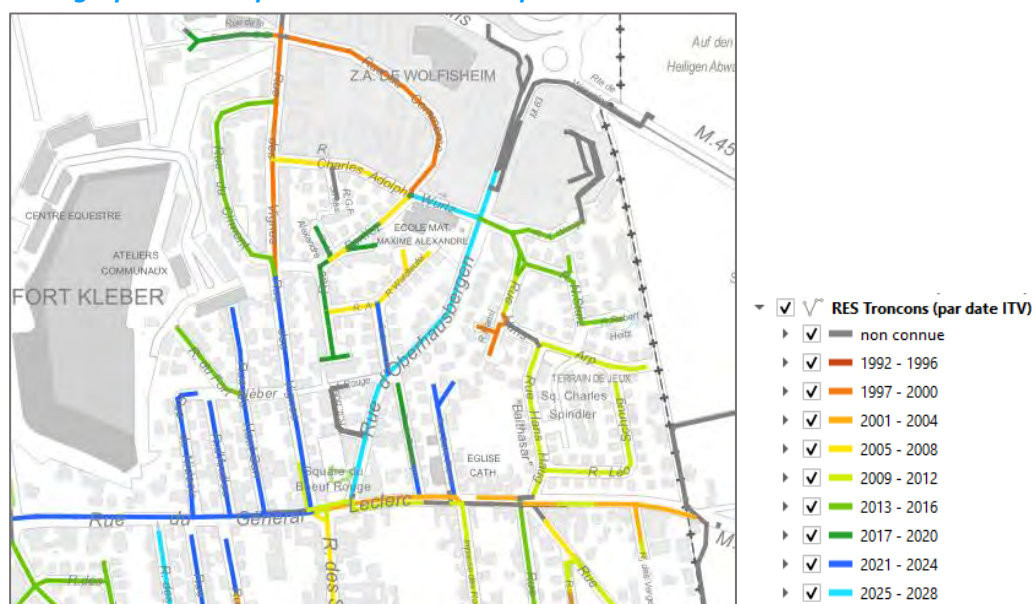
Achenheim	110
Plobsheim	110
Strasbourg - La Wantzenau	110

RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU

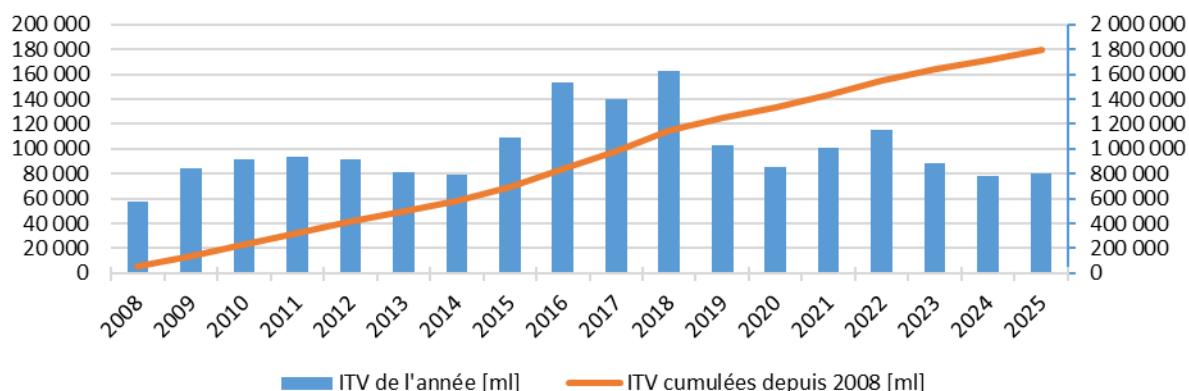
Le service public s'assure de l'aptitude des réseaux et ouvrages à assurer la continuité de leur fonctionnement. À ce titre, il effectue non seulement les opérations de maintenance, de nettoyage et de surveillance mais il programme et s'assure également de la réalisation des travaux de renouvellement et de modernisation des réseaux.

En 2025, 72 km d'inspection télévisée du réseau ont été réalisés. Quelques tronçons de grand diamètre ont également été inspectés au moyen d'inspections visuelles pédestres et à l'aide d'un radeau flottant. L'expérimentation est à poursuivre et le dispositif est à perfectionner. Depuis 2008, près de 1 788 km ont été analysés, soit près de 99 % du réseau. Ce chiffre est proche du 100%, certains réseaux ont été inspectés plusieurs fois et d'autres n'ont pas encore été inspectés.

Cartographie des inspections télévisuelles par année



Linéaire d'inspection télévisuelle depuis 2008 [en ml]



Les constats de défaut sont priorisés et donnent lieu à une surveillance ou des travaux de réparation ou de réhabilitation.

Cartographie des priorités de travaux

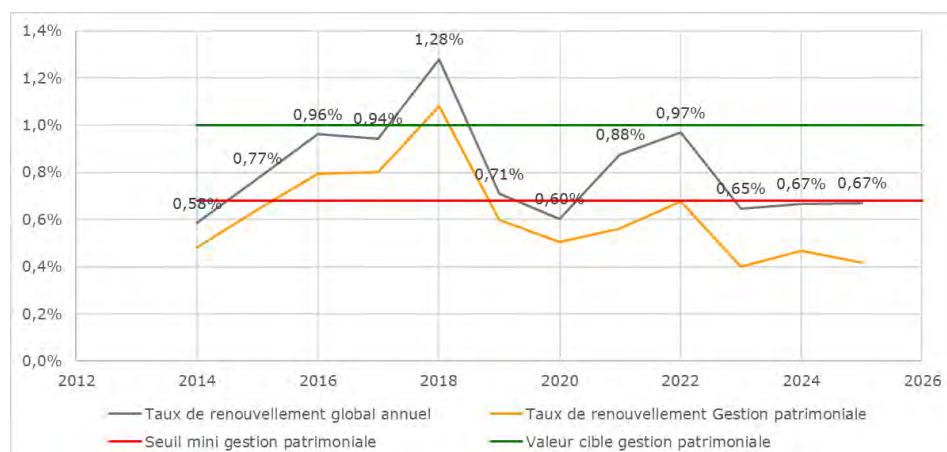


La réhabilitation des réseaux s'effectue principalement selon deux techniques : avec ou sans tranchée (repose ou chemisage). Le choix se fait non seulement sur la base de critères techniques (profondeur, diamètre, état de la chaussée...) mais également sur la base de critères économiques et de durée de vie. C'est la solution la meilleure à long terme qui est retenue même s'il s'avère qu'immédiatement elle est plus coûteuse. En complément des extensions et des dévoiements de réseau sont réalisés pour s'adapter à l'évolution de l'urbanisation.

À l'échelle de l'Eurométropole, le taux de renouvellement global de réseau est de 0,77% (moyenne glissante sur les 5 dernières années) soit une durée de vie moyenne de 130 ans. Néanmoins, durant toute sa vie, le réseau sera inspecté et surveillé 4 à 5 fois ce qui permet de détecter généralement les premiers signes d'une dégradation prématurée et d'y remédier avant que le réseau ne soit plus opérationnel.

En 2025, le taux de renouvellement annuel est de 0,67%, tout juste au-dessus du seuil-objectif minimum. Déduction faite des travaux du schéma directeur d'assainissement visant à répondre aux problématiques de protection du milieu naturel et d'inondation et concernant donc également des réseaux qui ne nécessiteraient pas de travaux de renouvellement à court terme, le taux de renouvellement effectif 2025 répondant aux besoins de la gestion patrimoniale n'est que de 0,42%.

Taux de renouvellement du réseau d'assainissement



INTERVENTION / CURAGE

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge de la maintenance du patrimoine et de la création des nouveaux ouvrages en vue de l'extension ou de la restructuration du réseau. Le service dispose d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Le contrôle, l'entretien et l'exploitation des réseaux d'assainissement sont assurés par la régie de l'Eurométropole et pour certaines communes par le SDEA.

L'ENTRETIEN DU RÉSEAU, UNE MISSION CAPITALE

Débordements, inondations : tout défaut de fonctionnement du réseau d'assainissement peut avoir des conséquences dramatiques.

L'ensemble du réseau bénéficie d'un suivi quotidien qui comprend le curage du réseau, l'entretien des puisards et des siphons.

- 2351 t de boues de curage ont été extraites des collecteurs,
- Taux de curage : 12 % du linéaire de réseau,
- Taux de nettoyage des puisards : 96 %.

UNE MOBILISATION PERMANENTE

En 2025, 752 interventions de maintenance ont été réalisées sur les ouvrages d'assainissement.

À ces interventions se rajoutent les opérations de contrôle et de vérification de l'état de fonctionnement des ouvrages et des équipements (station de pompage, clapets anti-retour, séparateurs d'hydrocarbures, vannes...).

Dans le cadre de la permanence réseau 24h/24h et 7 jours/7, 88 interventions ont été réalisées (sur l'ensemble du territoire métropolitain).

LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES « USAGERS ET USAGÈRES » DE L'EUROMÉTROPOLE

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement en plus des interventions sur le réseau public peut assurer sur simple appel téléphonique et cela 24h/24 les prestations suivantes sur le domaine privé :

- intervention en cas de défaut de fonctionnement de la conduite principale du branchement,
- entretien des séparateurs à graisses sur demande de l'utilisateur ou l'utilisatrice (compte tenu de l'impact des graisses sur le fonctionnement du réseau public, encrassement récurrent des collecteurs),
- récupération d'objets en cas de perte dans les ouvrages d'assainissement (puisards de rue),
- appui technique en cas de diagnostic et d'expertise de l'état de fonctionnement des branchements et des équipements privés,
- en cas d'urgence uniquement (débordements, inondations), intervention sur :

- les puisards de dessablement,
- les puisards de cour, de cave, de buanderie, ou d'urinoir,
- les vidanges de fosse de relevage.

**En 2025 la cellule « interventions usagers » est intervenue 1361 fois en domaine privé.
38 interventions concernent la cellule « diagnostic »**

LES AFFAISSEMENTS ET LES INTERVENTIONS D'EXPERTISE

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement est intervenu sur 108 signalements d'affaissements. Après diagnostic, 33 affaissements concernaient le service (*soit une mise en cause des ouvrages d'assainissement à hauteur de 26% au regard de nombre total de signalements*).

La cellule « diagnostic » de la régie a procédé à 75 inspections télévisées sous domaine public, permettant de diagnostiquer les désordres (casse, rupture, déboîtement...), puis de définir le programme de travaux.

DES POINTS NOIRS À SURVEILLER

Ce sont des points du réseau qui nécessitent au minimum deux interventions par an.

Sur le secteur de l'Eurométropole de Strasbourg, ce sont essentiellement des siphons situés en zone centrale. On recense en moyenne 7,17 points/100km sur le réseau de l'Eurométropole de Strasbourg.

INVENTAIRE GEOGRAPHIQUE DES RESEAUX

ADMINISTRATION DES BASES DE DONNÉES DE L'INVENTAIRE GÉOGRAPHIQUE DES RÉSEAUX

MIEUX CONNAÎTRE LES RÉSEAUX

L'ensemble des moyens humains et techniques mobilisés pour réaliser un inventaire géographique exhaustif des réseaux d'eau et d'assainissement et de leurs équipements alimente le système d'information géographique (SIG) patrimonial. Il répond aux nécessités d'une connaissance détaillée des réseaux dans le cadre de la prospective et des études préalables, de la conduite des chantiers d'amélioration des réseaux (création ou renouvellement), de leur entretien et leur exploitation, ou encore de l'information des notaires sur le raccordement d'un bien au réseau d'assainissement, à l'occasion des ventes immobilières.

La communication de renseignements issus du système d'information, notamment via les réponses aux demandes de déclaration de travaux – déclarations d'intervention de commencement de travaux (DT-DICT) contribue par ailleurs à diminuer le risque d'endommagement lors des chantiers réalisés sur les réseaux ou infrastructures à proximité. Ce sont ainsi 11 000 extraits de plans des réseaux qui ont été transmis en réponses à des demandes de DT et DICT.

UNE BASE D'INFORMATION DÉTAILLÉE

Les deux bases de données principales qui contiennent l'ensemble des organes des réseaux d'eau et d'assainissement représentent un total de plusieurs centaines de milliers d'objets recensés. L'ensemble de ces objets patrimoniaux sont eux-mêmes décrits par un grand nombre d'informations dites attributaires (diamètre, matériau, types d'ouvrages...).

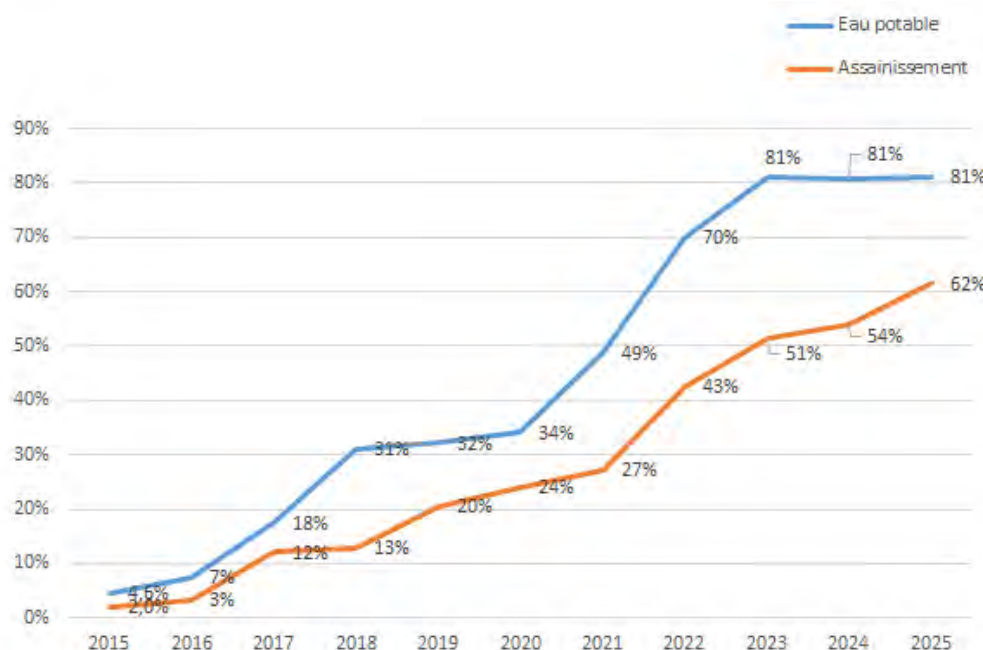
Fin 2025, le recensement des composants du réseau d'assainissement représente près de 2000 km de tronçons et 360 km de branchements, pour un total de quelques 63 500 branchements. Le réseau d'eau potable dont l'administration de la donnée SIG est répartie entre l'Eurométropole sur 12 communes et le Syndicat des Eau et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) sur 21 communes est constitué de 1600 km de tronçons auxquels s'ajoutent 240 km de tronçons déclassés connus. Près de 530 km de branchements sont recensés pour un total de plus de 56 000 branchements.

Ces bases de données sont quotidiennement mises à jour pour suivre les évolutions mises en œuvre sur le terrain ou corriger des imprécisions qui auraient été constatées.

DES CLASSES DE PRECISION QUI S'AMÉLIORENT

Un travail de fond vise à localiser les organes des réseaux plus précisément pour répondre à la réglementation sur la prévention des endommagements de réseaux. L'objectif est la classe de précision A qui correspond à l'objectif réglementaire de localisation le plus précis à atteindre, dont la marge d'erreur de localisation est inférieure à 50 cm pour les réseaux rigides et à 40 cm pour les réseaux souples.

Évolution de la classe de précision A depuis 2015 sur les tronçons Adduction Eau Potable et Assainissement [en %]



Depuis fin 2023, compte tenu de l'état de l'art et des limites techniques, le meilleur niveau de connaissance de la localisation du réseau d'eau potable a atteint un plateau avec une part du réseau classé A légèrement supérieure à 80%. En assainissement, l'amélioration de la précision de localisation des tronçons s'est poursuivie au rythme des années précédentes, évoluant de 54% à 65% pour les tronçons en maîtrise d'ouvrage Eurométropole et se poursuivra les prochaines années.

D'IMPORTANTES MOYENS MOBILISÉS EN 2025

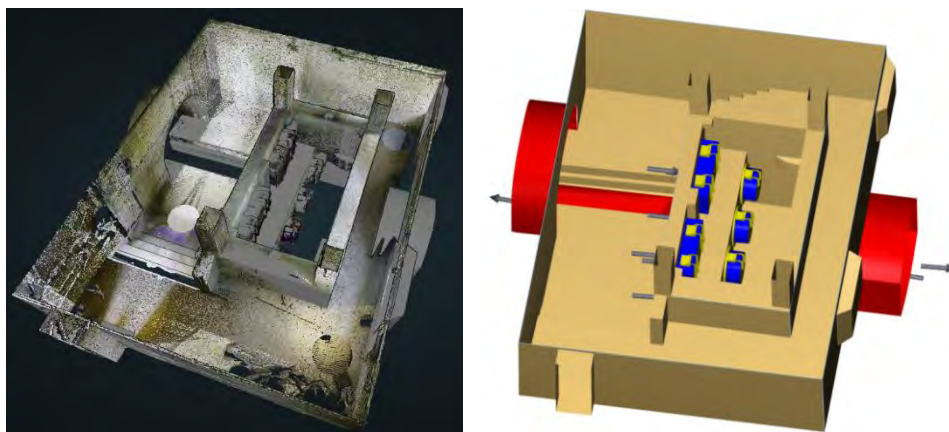
Le Service poursuit l'enrichissement de ses bases pour améliorer la connaissance des composantes des réseaux et de leur localisation en mobilisant des techniques spécifiques de levés topographiques ou de nouvelles technologies (Lidar, photogrammétrie) utilisées notamment pour permettre d'établir des modèles 3D précis et détaillés des ouvrages. Ces moyens offrent un niveau de précision nettement supérieur à celle que prévoit la réglementation.

Parmi les moyens engagés pour préciser la localisation du réseau d'assainissement, de nombreuses inspections télévisées du réseau (ITV) et de ses branchements avec relevé de localisation (x,y,z) ont été réalisées. En 2025, elles ont concerné plus de 11 km de linéaires, pour un total de près de 2 400 branchements. Cumulé à d'autres sources d'informations, ce sont plus de 4 000 nouveaux branchements d'assainissement qui ont été intégrés au SIG. Au total, 22 km de tronçons et 24 km de branchements assainissement ont ainsi été intégrés dans la base de données géographiques.

Sur le périmètre du réseau d'eau potable administré par l'Eurométropole, plus de 21 km de nouvelles canalisations ont été intégrés en 2025 et 15 km de branchements, pour un total de 1 850 branchements. Des relevés de localisation précis ont été réalisés sur plus de 1 800 ouvrages

standards du réseau d'assainissement (regards de visite, trop pleins...) permettant d'en préciser la configuration interne.

Pour les ouvrages les plus complexes, la création de jumeau numérique améliore leur connaissance fine, l'intégration aux modèles de simulation et leur maintenance. En 2025, des modèles 3D de 19 ouvrages du réseau d'assainissement et de 14 ouvrages du réseau d'eau potable ont été créés à partir d'acquisitions Lidar.



*Exemple de représentation 3D d'un ouvrage assainissement (déversoir d'orage).
Nuage de points Lidar (à g.), modélisation 3D (à d.)*

ÉVOLUTION DES OUTILS ET DES MODÈLES DE DONNÉES

Un projet informatique vise à faire évoluer les outils utilisés pour l'administration de données du SIG. La solution Qgis, largement utilisé dans la collectivité a été retenue pour remplacer le SIG historique. Un module métier dédié à la gestion données des réseaux d'eau et d'assainissement et des développements spécifiques complèteront le nouvel environnement logiciel. Ce projet s'accompagne en parallèle d'une refonte du modèle de données structurant les bases de données. Démarré fin 2024 et conduit durant l'année 2025 ce projet se poursuivra sur l'année 2026 avec une mise en production attendue pour le dernier trimestre de l'année 2026.

GÉRER LES INONDATIONS

En 2025, 79 plaintes ont été recensées. Le service public de l'eau potable et de l'assainissement a installé et entretient depuis plusieurs années 28 pluviomètres répartis sur le territoire de l'Eurométropole. Ils mesurent la hauteur d'eau en mm toutes les minutes pendant toute la durée de l'évènement pluvieux. Les données sont rapatriées à distance via la télégestion du système d'assainissement. Ensuite, ces données brutes sont traitées pluviomètre par pluviomètre, ce qui permet de localiser les orages et de connaître leur intensité (probabilité de retour ou période de retour souvent donnée en année).

En 2025, il est tombé au total 695 mm (moyenne sur les 28 pluviomètres de la collectivité). Pour comparaison, la moyenne 1999-2024 est de 735 mm. La pluviométrie 2025 est de -5 % par rapport à la moyenne des 25 dernières années.

MAÎTRISER LA QUALITÉ DES EFFLUENTS

Parmi les nombreux paramètres mesurés en différents points du réseau, la pluviométrie, le débit dans le réseau, la qualité des effluents ainsi que la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel sont particulièrement suivis.

Ces données sont essentielles pour analyser le fonctionnement du système d'assainissement et détecter toute pollution accidentelle. Elles permettent également d'anticiper les besoins futurs.

Concernant les déversements au milieu naturel via les déversoirs d'orage, les volumes sont estimés à (somme sur les 3 systèmes d'assainissement) :

- 4 264 491 m³ en 2025,
- 9 642 728 m³ en 2024,
- 3 784 212 m³ en 2023.

Après une forte augmentation en 2024 du fait de la pluviométrie exceptionnelle, le niveau de déversement est revenu à sa moyenne pluriannuelle en 2025.

LES OUTILS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE DU SYSTÈME DE COLLECTE

Le système de collecte est soumis à un dispositif d'autosurveillance qui a pour objectifs de caractériser et d'analyser le comportement du réseau d'assainissement, de suivre en continu le fonctionnement de certains ouvrages et de mesurer les rejets vers le milieu naturel.

Sur le système de collecte de Strasbourg - La Wantzenau, les déversoirs d'orage dont le cumul des volumes représente 70 % des rejets annuels sont instrumentés ainsi que l'ensemble des ouvrages situés à l'aval d'un tronçon destiné à collecter une charge brute par temps sec supérieure ou égale à 600 kg/j de demande biochimique en oxygène pendant 5 jours (DBO5) et déversant plus de dix jours par an. Pour répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015, le modèle hydraulique général du réseau est mis à jour afin de pouvoir compléter les mesures par les résultats des simulations.

Sur le système de collecte de Plobsheim, les deux déversoirs d'orage soumis à autosurveillance sont équipés. Enfin, sur le système d'Achenheim, les 4 déversoirs d'orage visés par la réglementation sont instrumentés.

Les mesures réalisées au niveau des déversoirs d'orage, mais également au niveau des stations de pompage et des bassins d'orage sont suivies 7j/7 24h/24 grâce à la télégestion. En cas de dysfonctionnement, des alarmes sont générées pour permettre d'intervenir au plus vite et garantir une continuité hydraulique des écoulements dans le réseau d'assainissement.

Ces mesures sont analysées quotidiennement au regard de la pluviométrie, enregistrée par 28 pluviomètres répartis de manière uniforme sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Des bilans sont constitués et transmis mensuellement aux services de la Police de l'Eau, conformément aux prescriptions réglementaires. Trois documents permettent de suivre les actions de l'Eurométropole :

le manuel d'autosurveillance qui explique les modalités de mise en œuvre des mesures sur le territoire, le bilan annuel qui permet de réaliser une autocritique du fonctionnement du système d'assainissement sur l'année écoulée et de prévoir des axes d'amélioration et le rapport de diagnostic permanent qui détaille les pratiques mises en œuvre dans le but d'évaluer l'état et le fonctionnement du système d'assainissement afin de d'améliorer son exploitation et de programmer les aménagements nécessaires.

Les résultats des mesures et de la modélisation (volume déversé) sont utilisés pour évaluer la conformité de la collecte au sens de l'arrêté du 21 juillet 2015. La modélisation permet de rechercher des actions à mettre en œuvre sur le réseau pour atteindre les objectifs fixés par le texte.

LE SUIVI DES POLLUTIONS ACCIDENTELLES SUR LE RÉSEAU

Le suivi des pollutions est assuré par la régie de l'Eurométropole et le SDEA. Les services disposent d'équipes d'intervention d'urgence opérationnelles 24h/24 et 7j/7.

Afin d'éviter ou de réduire les impacts sur le système d'assainissement et sur le milieu naturel, toute pollution suite à une plainte ou constatée sur le réseau fait l'objet d'une enquête. Le service public de l'eau potable et de l'assainissement a mené 28 enquêtes de pollution au cours de l'année 2025. 8 pollutions étaient en lien avec le réseau d'eaux usées, 1 était liée au réseau eaux pluviales connecté au milieu et 19 n'avaient pas de lien avec le réseau d'assainissement. Les enquêtes sont toutes réalisées par les agent-es du service suite à des plaintes ou des constats.

LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'Eurométropole a des usagers industriels conventionnés qui rejettent un volume d'effluents très important, comme les brasseurs ou les levuriers. Le nombre d'établissements conventionnés sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est de 19. Leurs rejets font l'objet d'un suivi spécifique administratif, technique et financier et de contrôles internes autant qu'externes. Ces conventions sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de l'évolution des rejets des industriels en fonction de leur activité et en tenant compte des capacités et contraintes de collecte et de traitement des stations d'épuration.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, un nouveau modèle de convention est délivré afin d'inciter les établissements à réduire les émissions de micropolluants dans les effluents.

Des analyses de recherche des substances dangereuses dans les effluents des industriels conventionnés sont régulièrement réalisées dans le cadre du diagnostic amont de la station d'épuration lors de 2 contrôles inopinés annuels, les dernières datent de 2025.

Ces analyses sont également réalisées sur les points caractéristiques du réseau et ont permis d'établir une cartographie des micropolluants sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de proposer, fin 2021, un plan d'actions de réduction de ces substances. Suite à la campagne de mesure recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans l'eau pour les stations de traitement des eaux usées (RSDE STEU) 2022/2023 un diagnostic amont complémentaire est venu compléter, fin 2024, le diagnostic initial avec une baisse notable des paramètres significatifs. Ce nombre est passé de 43

paramètres à 21. Les axes du plan d'action initial sont conservés, la plupart des actions en cours pour réduire les émissions de micropolluants ou de sensibilisation se poursuivent.

D'autres rejets, dits de « déversement temporaire », sont réalisés dans le cadre d'un besoin ponctuel d'évacuation d'effluents notamment sur des chantiers de construction, de dépollution et dans le cadre de la création ou de l'entretien de puits de pompage et de rejet.

Toute demande de ce type nécessite une expertise technique. Il est systématiquement recommandé au demandeur de privilégier, dans la mesure du possible, les solutions alternatives à un rejet au réseau d'assainissement public. En fonction de la qualité, du débit de rejet et du point de déversement souhaité, le service délivre ou non une autorisation de déversement temporaire.

L'ensemble des établissements industriels ou artisans déversant des eaux usées non domestiques est recensé. Leurs effluents doivent être conformes aux conditions d'admissibilité fixées par le règlement d'assainissement et les déversements doivent être autorisés par un arrêté de l'Eurométropole de Strasbourg suite à une demande de l'établissement. Pour s'assurer de la conformité des rejets industriels, des contrôles inopinés sont régulièrement organisés.

L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, l'ensemble des communes a procédé au transfert de la compétence d'assainissement non collectif à l'Eurométropole de Strasbourg.

Depuis janvier 2006, date effective du transfert de compétence, le service public de l'eau potable et de l'assainissement de l'Eurométropole de Strasbourg est en charge des missions obligatoires suivantes :

- le contrôle de la conception et de la réalisation des installations neuves sur l'ensemble du périmètre,
- le diagnostic et le contrôle du bon fonctionnement des installations non collectives existantes en zone d'assainissement non collectif,
- le diagnostic avant une vente.

ACTIVITÉS DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) EN 2025

Recensement des installations d'Assainissement non collectif sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- 578 installations ANC en zonage d'assainissement non collectif, dont 142 installations non conformes, 120 non réglementaires, 235 réglementaires et 81 qui n'ont pas été contrôlées,
- 289 installations d'assainissement non collectif en zone d'assainissement collectif.

Mission de contrôle des installations d'assainissement non collectif :

1 - Contrôles de conception des installations neuves

11 contrôles de conception ont été réalisés par le SPANC afin de s'assurer que les projets sont conformes à la réglementation en vigueur et que la filière choisie est adaptée au contexte des habitations (nature du sol, configuration de la parcelle, présence de la nappe phréatique).

Ces contrôles concernent tant la création d'ouvrages d'assainissement non collectif dans le cadre d'une construction neuve que les réhabilitations d'ouvrages.

2 - Contrôles de bonne exécution des installations neuves

11 contrôles ont été réalisés afin de vérifier, avant recouvrement des ouvrages, si le projet est respecté et si l'ouvrage est construit dans les règles de l'art.

3 - Contrôles périodiques de bon fonctionnement des installations

Un contrôle des installations en fonctionnement est effectué selon une périodicité régulière n'excédant pas les 10 ans. En 2025, 48 contrôles ont été réalisés.

Ces contrôles permettent de donner aux propriétaires des installations d'assainissement non collectif des conseils techniques et d'aide à l'entretien de ces installations.

Des contrôles occasionnels peuvent être en outre effectués en cas de nuisances constatées.

Un compte rendu du contrôle technique est remis au propriétaire, à l'usager le cas échéant, ainsi qu'au maire de la commune concernée. Après contrôle de l'installation, si des non-conformités sont décelées, le propriétaire a l'obligation de faire procéder aux travaux de mise en conformité de ses installations dans un délai de 4 ans en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC. Dans le cadre d'une vente, le nouveau propriétaire a 1 an pour se mettre en conformité, en déposant préalablement un dossier de demande d'autorisation auprès du SPANC.

Information aux particuliers sur les aides financières pour mettre en conformité les installations non conformes :

Dans son dixième programme de financement, l'agence de l'eau Rhin-Meuse (AERM) ouvrait la possibilité de subvention des installations non conformes. Ainsi entre 2015 et 2018, la collectivité et l'AERM ont accompagné les propriétaires dans la réhabilitation de leurs installations. Le onzième programme de l'AERM ne permet plus cette possibilité. C'est pourquoi, afin de se conformer à la réglementation en améliorant la protection du milieu naturel (plus particulièrement la protection de la qualité des eaux) et en luttant contre la pollution des eaux d'origine domestique, la collectivité a décidé de se substituer aux financements apportés par l'AERM afin de continuer cette démarche dans un souci d'équité de traitement des usagers et usagères. La participation financière aux travaux de mise en conformité s'élève à 60% du montant des travaux et études plafonné à 12 000 € TTC par installation, soit un montant de subvention maximum de 7 200 € TTC.

Bilan des installations contrôlées entre 2006 et 2025.

	Nombre d'installation d'ANC	Taux de conformité
Réglementaire	235	47 %
Non conforme	142	29 %
Non réglementaire (légère non-conformité)	120	24 %

 249 arrêts pour branchements neufs en 2024	752 interventions de maintenance sur les ouvrages	 0,77 % taux moyen de renouvellement sur 5 ans
72 km de réseau inspectés en 2025	88 interventions sur site de la permanence réseau en 2024	19 conventions de déversement en vigueur
1 788 km contrôlés, depuis 2008, à partir des inspections télévisées des réseaux soit près de 99 % du réseau	1361 interventions de la cellule « interventions usagers » chez le particulier. 38 interventions sous domaine privé et 75 interventions sous domaine public, concernant la cellule "diagnostic".	99% taux de disponibilité des données de surveillance sur les sites instrumentés du réseau d'assainissement pendant l'année
351 T de boues de curage extraites des collecteurs	110 points /120 indice de connaissance des rejets au milieu naturel pour le système de Strasbourg – La Wantzenau	28 enquêtes réalisées suite à une pollution
Taux de curage du linéaire de réseau : 12 %	Indice de connaissance patrimoniale du réseau d'eau usées : 107 points / 120 	53 contrôles inopinés réalisés en sortie d'établissement dont 38 chez des industriels conventionnés
Taux de nettoyage des puisards : 96% 	65 établissements sensibilisés à la problématique micropolluants.	105 autorisations de déversement des eaux usées non domestiques en vigueur et suivies



TRAITER

L'eau ne constitue pas une ressource inépuisable. L'assainissement des eaux usées évite de polluer l'eau des rivières et de la nappe phréatique, il contribue à maintenir la qualité du milieu naturel.

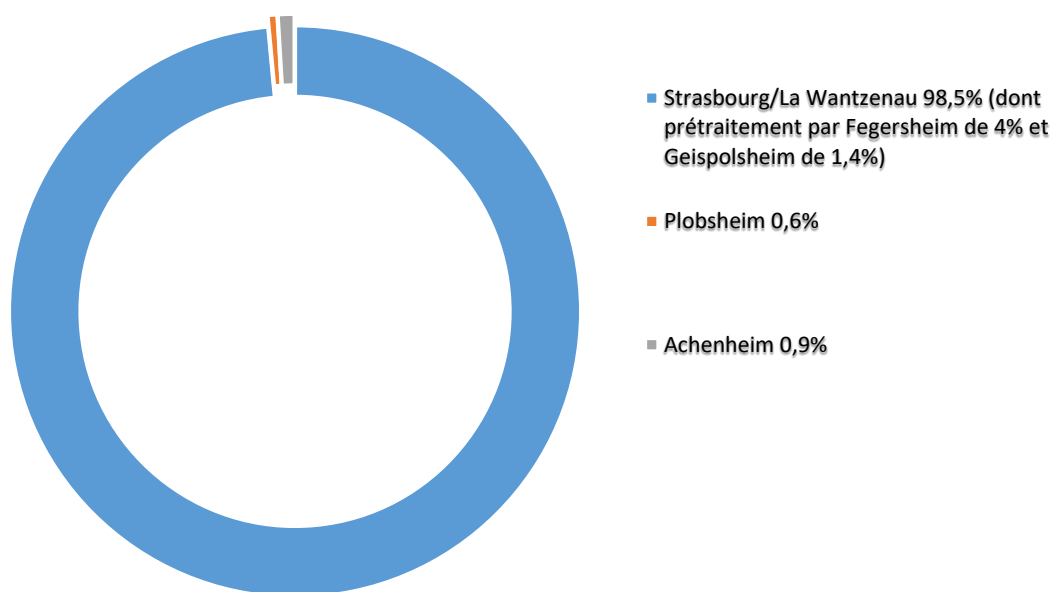
L'ÉPURATION DES EAUX USÉES

Collectées dans le réseau d'assainissement, les eaux usées domestiques, industrielles ainsi que la majorité des eaux pluviales sont transportées jusqu'aux stations de traitement des eaux usées.

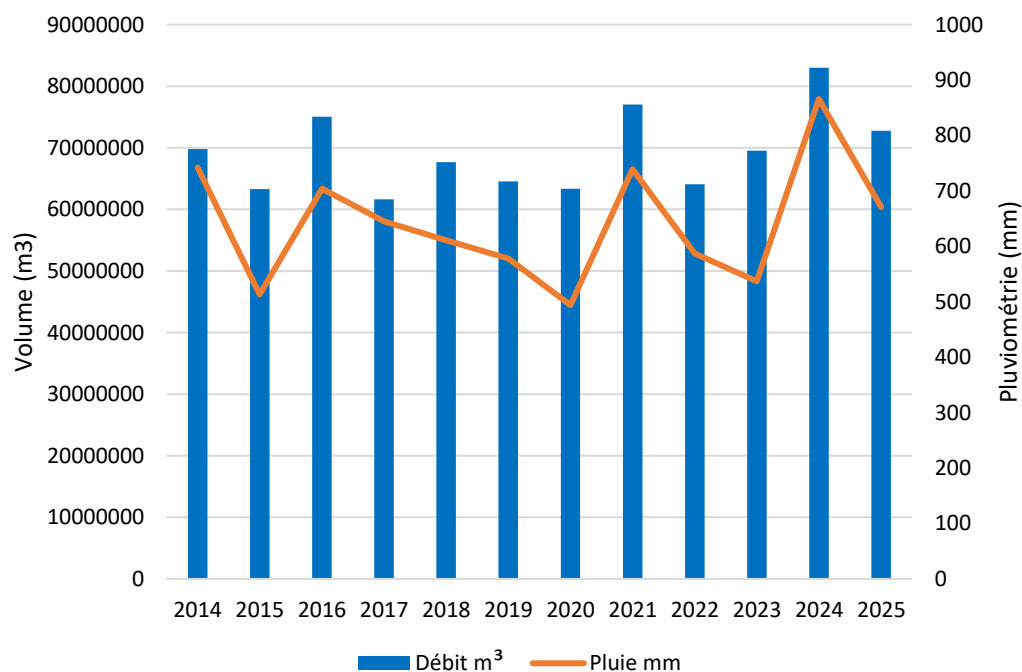
Les 3 stations d'épuration (Strasbourg - La Wantzenau, Achenheim et Plobsheim) et les 2 stations de prétraitement (Fegersheim et Geispolsheim) implantées sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg ont traité en 2025 près de 78 millions de m³ d'eaux usées soit en moyenne 200 000 m³ /jour.

98.5% des eaux usées domestiques et industrielles de l'Eurométropole sont traitées par la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau.

Répartition des eaux usées traitées en 2025 par les stations d'épuration en %



Évolution du volume d'eaux usées en entrée de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau



BILAN DU FONCTIONNEMENT DES STATIONS D'ÉPURATION

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Quantité d’eau traitée	72 781 348 m ³	2 917 748 m ³	918 458 m ³	408 488m ³	697 382m ³
Quantité de matières externes reçues	17 625 m ³	-	-	-	-
Sous-produits					
Déchets de dégrillage	641 T	7.9 T	19 T	4,2 T	15,30 T
Sables évacués	228 T			24 T	4.3 T
Graisses	168 m ³			3,3 T	12,0 T
Boues incinérées	44 275 T humides 11 128 TMS	100 % des boues ont été évacuées vers la station de Strasbourg - La Wantzenau (199 TMS pour Fegersheim, 170 TMS pour Geispolsheim et 68 TMS pour Plobsheim)			0 T
Boues évacuées en compostage	3 276 T humides 803 TMS				604 T humides (148 TMS)
Cendres évacuées	2 362 T	-	-	-	-
REFIB évacués	309 T				
Consommations (énergie - réactifs)					
Électricité	25 521 223 kWh	936 577 kWh	487 895 kWh	196 809kWh	614 017 kWh
Fioul	90 m ³	-	-	-	-
Consommation de chlorure ferrique ou d’aluminium (traitement du phosphore et des boues)	1981 T	-	-	-	48 T
Consommation de polymères	130 T MA	-	-	-	6.2 T MA

LA POLLUTION TRAITÉE PAR LES STATIONS D'ÉPURATION

Entrée STEP	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Geispolsheim Prétraitement avant rejet vers la station de Strasbourg La Wantzenau	Plobsheim	Achenheim
Capacité nominale	1 000 000 EH	16 900 EH	10 400 EH	3 300 EH	9 930 EH
Équivalent habitant reçu en moyenne annuelle	768 150	15576	10779	3283	4679
Débit moyen m³/j	199 401	7 950	2 634	1119	1 895
MES kg/j	41 300	1018	681	231	453
DBO5 kg/j	46 100	703	595	215	238
DCO kg/j	86 800	2103	1455	478	632
Azote total kg/j	7 700	199	148	53	77
Phosphore total kg/j	900	21	17	6	9

Les stations de prétraitement de Fegersheim et Geispolsheim ont transféré la majorité de leurs eaux traitées vers la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau. Au-delà de la capacité des stations de refoulement, l'excédent est rejeté vers le milieu naturel, après prétraitement. La station de prétraitement de Fegersheim a ainsi rejeté 34,8 % du volume prétraité vers l'Andlau, représentant en moyenne 5 % de la charge reçue. La station de prétraitement de Geispolsheim a rejeté 3 % du volume prétraité vers l'Ehn, représentant 0,3% de la charge reçue.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES STEP

	Strasbourg La Wantzenau	Fegersheim	Geispolsheim	Plobsheim	Achenheim
Rendement de dépollution	97.9 % en MES	94.0 % en MES	94.2 % en MES	93.7 % en MES	98.4 % en MES
	98.9 % en DBO5	95.8 % en DBO5	96.2 % en DBO5	96.4 % en DBO5	97.8 % en DBO5
	96.0 % en DCO	91.3 % en DCO	92.1 % en DCO	90.3 % en DCO	95.0 % en DCO
	82.9 % en NGL	43.9 % en NGL	56.8 % en NGL	52.8 % en NGL	92.6 % en NGL
	87.8 % en Pt	44.0 % en Pt	48.2 % en Pt	41.2 % en Pt	95.8 % en Pt
Concentration moyenne annuelle en sortie	4.2 mg/l MES	7.1 mg/l MES	15.3 mg/l MES	13.6 mg/l MES	3.8 mg/l MES
	2.6 mg/l DBO5	3.3 mg/l DBO5	7.7 mg/l DBO5	6.4 mg/l DBO5	3.0 mg/l DBO5
	17.2 mg/l DCO	22.9 mg/l DCO	45.8 mg/l DCO	43 mg/l DCO	17.7 mg/l DCO
	6.5 mg/l NGL	14.0mg/l NGL	24.0 mg/l NGL	21.2 mg/l NGL	3.2 mg/l NGL
	0.5 mg/l Pt	1.4 mg/l Pt	3.2 mg/l Pt	2.8 mg/l Pt	0.2 mg/l Pt

NORMES DE REJETS DE LA STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

	MES	DBO5	DCO	N-NH4	NGL	Pt
Temps sec Q < 170 000 m³/j et DBO₅ < 61 t/j	30 mg/l et 90 % rendement	25 mg/l et 90 % rendement	100 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 75 % rendement	10 mg/l et 70 % rendement	1 mg/l et 80 % rendement
Temps pluie 170 000 < Q < Q référence et DBO₅ < 61 t/j	30 mg/l ou 90 % rendement	25 mg/l ou 90 % rendement	100 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 75 % rendement	10 mg/l ou 70 % rendement	1 mg/l ou 80 % rendement
Mode dégradé Q référence < Q < 380 000 m³/j ou DBO₅ > 61 t/j	Meilleure épuration possible en respectant les valeurs seuils					
	85 mg/l	50 mg/l	250 mg/l	-	20 mg/l	-
Tolérance	25 jours de dépassement par an tout en respectant les valeurs seuils ci-dessus			Respect de la concentration ou du rendement en moyenne annuelle et respect du seuil NGL		

Les performances du traitement des eaux sont conformes aux normes de rejet pour les 3 stations d'épuration.

Le traitement des fumées d'incinération de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été conforme tout au long de l'année. Une campagne annuelle d'étude d'impact environnemental de l'incinérateur est menée chaque année grâce à la méthode des lichens (recherche des dioxines, furannes et métaux). Celle-ci démontre une absence d'impact notable imputable aux rejets atmosphériques de la station d'épuration.

BILAN 2025

STATION D'ÉPURATION DE STRASBOURG - LA WANTZENAU

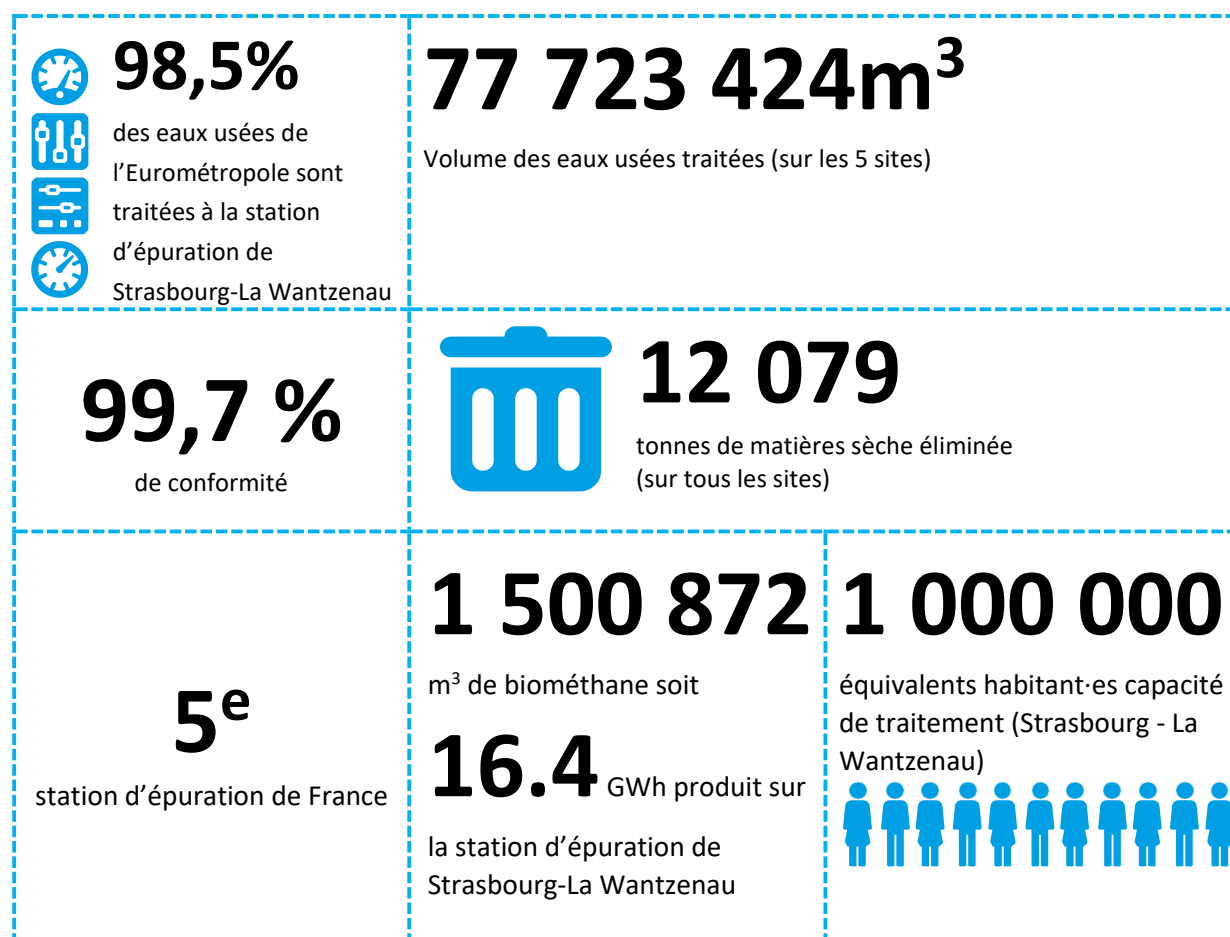
- injection de 16.37 GWhPCS de biométhane sur le réseau R-GDS,
- valorisation de 99,5% des sous-produits générés (boues, sables, graisses, déchets de dégrillage...),
- consommation d'électricité stable (+ -1,8 %),
- chantier du renouvellement de la ligne de traitement des boues en cours de réalisation, représentant un investissement de 55 millions d'euros. Ce projet vise à remplacer le four d'incinération des boues ainsi que le système de traitement des fumées, tout en valorisant la chaleur générée par le procédé. La conception et la réalisation sont assurées par un groupement porté par Suez Engineering & Construction (filiale Degremont). La phase d'études de conception s'est déroulée de septembre 2023 à avril 2025. Les travaux se déroulent actuellement, pour une mise en service des nouvelles installations prévue en 2028.

AUTRES SITES

Poursuite du projet de construction d'une nouvelle station de traitement des eaux usées au Sud du territoire de l'Eurométropole de Strasbourg :

- obtention des arrêtés de l'enquête publique unique (DDAE / DUP),
- publication du marché de conception-réalisation pour la construction de la STEU.

Dans l'attente de la construction et de la mise en service de cette nouvelle installation, les équipements d'épuration de Plobsheim sont déclarés non-conformes, bien que les performances des ouvrages d'épuration soient conformes au regard de la réglementation.



PROJETS ET INNOVATIONS



ANTICIPER

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

Les changements climatiques se traduisent ces dernières années par une intensification des pluies et une augmentation des occurrences de ces dernières. Augmenter les capacités des réseaux n'est plus suffisant pour maîtriser ces flux supplémentaires d'eaux pluviales.

La directive cadre sur l'eau (DCE) de 2000 impose d'atteindre d'ici 2027 l'objectif de « bon état » écologique des cours d'eau.

Le schéma directeur d'assainissement, finalisé en 2012, a permis de définir les orientations stratégiques et les travaux à réaliser à un horizon 15 ans pour atteindre les objectifs de la DCE, en réduisant l'impact du réseau d'assainissement sur les cours d'eau, mais également pour lutter contre les débordements du réseau. L'étude de 2012 s'est appuyée sur un modèle hydraulique représentant la partie structurante du réseau d'assainissement pour évaluer son impact sur le milieu naturel et identifier des solutions d'aménagements pour le retour au bon état des cours d'eau. Celles-ci ont été hiérarchisées selon plusieurs critères : coût, sensibilité du milieu naturel, réduction de la pollution, opportunités de réalisation.

À partir de cette hiérarchisation, le plan d'action a été affiné et décliné secteur par secteur, en s'appuyant sur des modélisations hydrauliques détaillées du réseau d'assainissement, qui sont toutes terminées depuis 2024. Il comprend notamment la construction de 30 bassins de stockage pour un volume total d'environ 65 000 m³. Les aménagements définis permettent également de résoudre les inondations localisées et de répondre aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 relatives à la collecte des eaux usées, entré en vigueur au 1er janvier 2016.

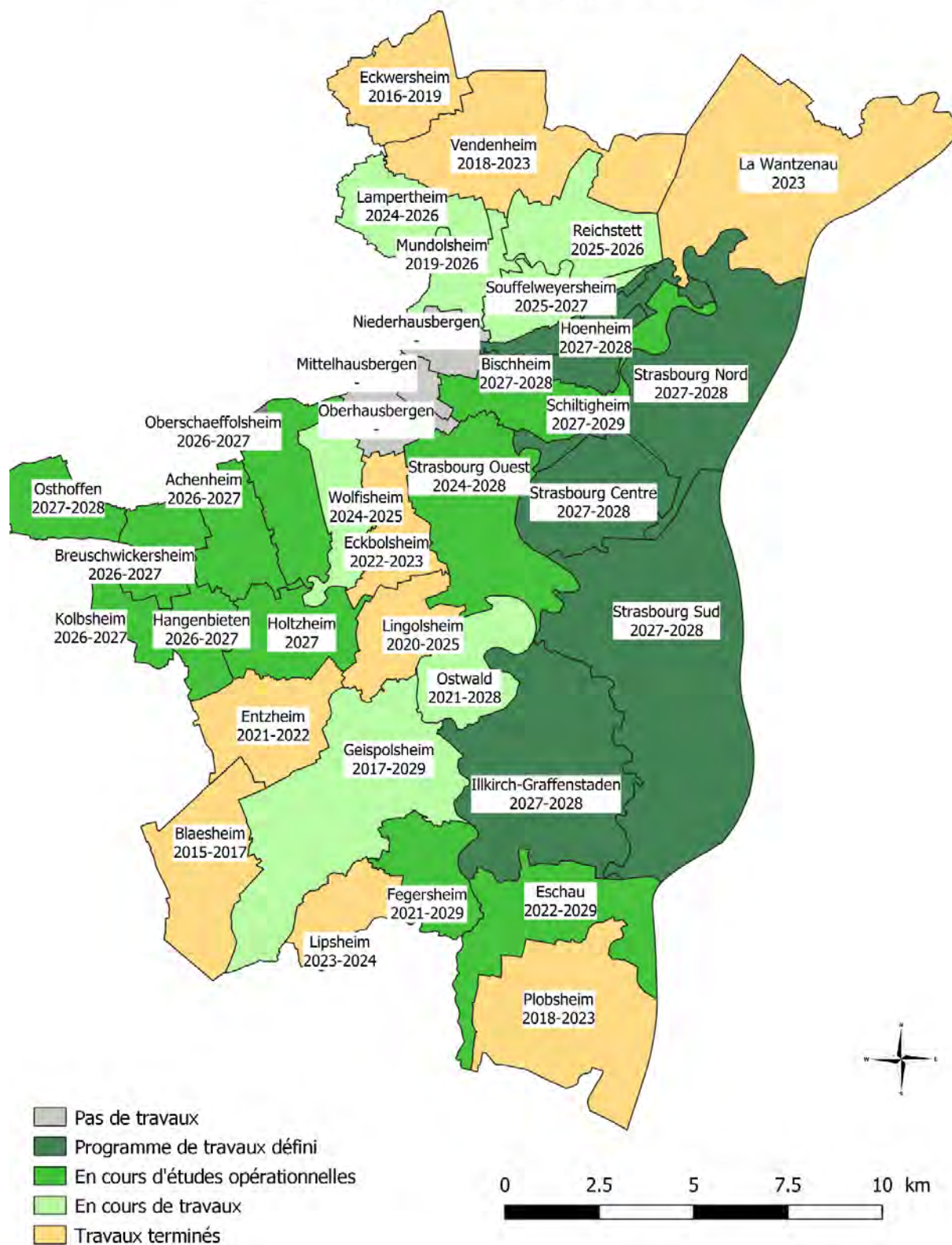
Les montants consacrés à l'ensemble de ces programmes de travaux sont de l'ordre de 190 M€ HT. Une partie de ces travaux fait l'objet de financements de l'agence de l'eau Rhin-Meuse.

Les travaux du schéma directeur d'assainissement sont terminés sur les communes d'Eckwersheim, de Vendenheim, de La Wantzenau, d'Eckbolsheim, d'Entzheim, de Blaesheim, de Lipsheim, de Plobsheim, de Lingolsheim et sur le quartier Cronenbourg de Strasbourg.

Une partie des travaux ont également été finalisés sur Geispolsheim Village et Gare, Mundolsheim, Lampertheim, Ostwald, Eschau et Fegersheim.

- Sur la commune de Geispolsheim, partie Village : les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de 1 500 m³ sont finalisées, les travaux sont programmés en 2027 ;
- Sur la commune de Geispolsheim, partie Gare : les travaux de construction d'un bassin de 2 000 m³ et de restructuration du réseau ont démarré mi-2025 et sont en cours ;
- Sur la commune de Mundolsheim : la construction du bassin de 5 500 m³ a débuté fin 2024 pour une durée de 18 mois ;
- Sur la commune de Lingolsheim et sur la partie Nord de la commune d'Ostwald, les travaux de construction du bassin de 1 800 m³ et les travaux de construction du bassin de 2 300 m³ se sont achevés en 2025 ;
- Sur la partie Sud d'Ostwald, les travaux de renforcement des réseaux rue d'Erstein, rue d'Eschau, quai Olida, rue du Roethig et rue de Colmar pour lutter contre les inondations ont débuté mi-2024 et se sont achevés fin 2025 ; les études opérationnelles pour la construction d'un bassin de lutte contre les inondations de 700 m³ vont débuter en 2026 ;
- Sur la commune d'Oberschaeffolsheim, les travaux de construction d'un bassin de 1 200 m³ et d'une station de pompage ont débuté fin 2025 et se termineront d'ici la fin de l'année 2026. Le renforcement de 500 m de conduites sera réalisé à partir de l'automne 2026 ;
- Sur la commune de Wolfisheim, les travaux de construction d'un bassin de 2 300 m³ ont débuté mi-2024 et sont en cours de finalisation, la pose de 600 m de conduites s'est terminée en 2025 ;
- Sur la commune d'Eschau, le début des travaux sur la partie ouest-centre sont reportés à 2027 ;
- Sur la commune de Lampertheim, les travaux de construction d'un bassin de 1 500 m³ pour la protection du milieu naturel sont en cours depuis fin 2025 pour une durée d'environ un an ;
- Sur la commune de Reichstett, les travaux de construction du bassin de 3 000 m³ pour la protection du milieu naturel ont débuté fin 2025 et se poursuivront en 2026 avec également les travaux de renforcement du réseau afin de lutter contre les inondations ;
- Sur la commune de Souffelweyersheim, les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de protection du milieu naturel d'un volume de 3 600 m³ sont en cours. Une première phase de travaux de lutte contre les inondations a été réalisée fin 2025 et la seconde phase débutera au printemps 2026 ;
- Sur le quartier de Koenigshoffen, les études d'avant-projet pour la construction d'un bassin de lutte contre les inondations ont été reprises suite à la réduction du volume nécessaire à 1 400 m³ déterminée par l'étude complémentaire, les travaux débuteront en 2027 ;
- Sur le quartier Elsau de Strasbourg, les travaux de construction d'un bassin de lutte contre les inondations de 3 000 m³ débuteront courant 2026 ;
- Sur le quartier Centre de Strasbourg, le renforcement du réseau rue du Feu et rue Moll sera réalisé courant 2026, pour lutter contre les inondations.

Avancement au 25/11/2025 et planification des travaux du schéma directeur d'assainissement



Avancement des travaux de construction des bassins SDA au 01/12/2025

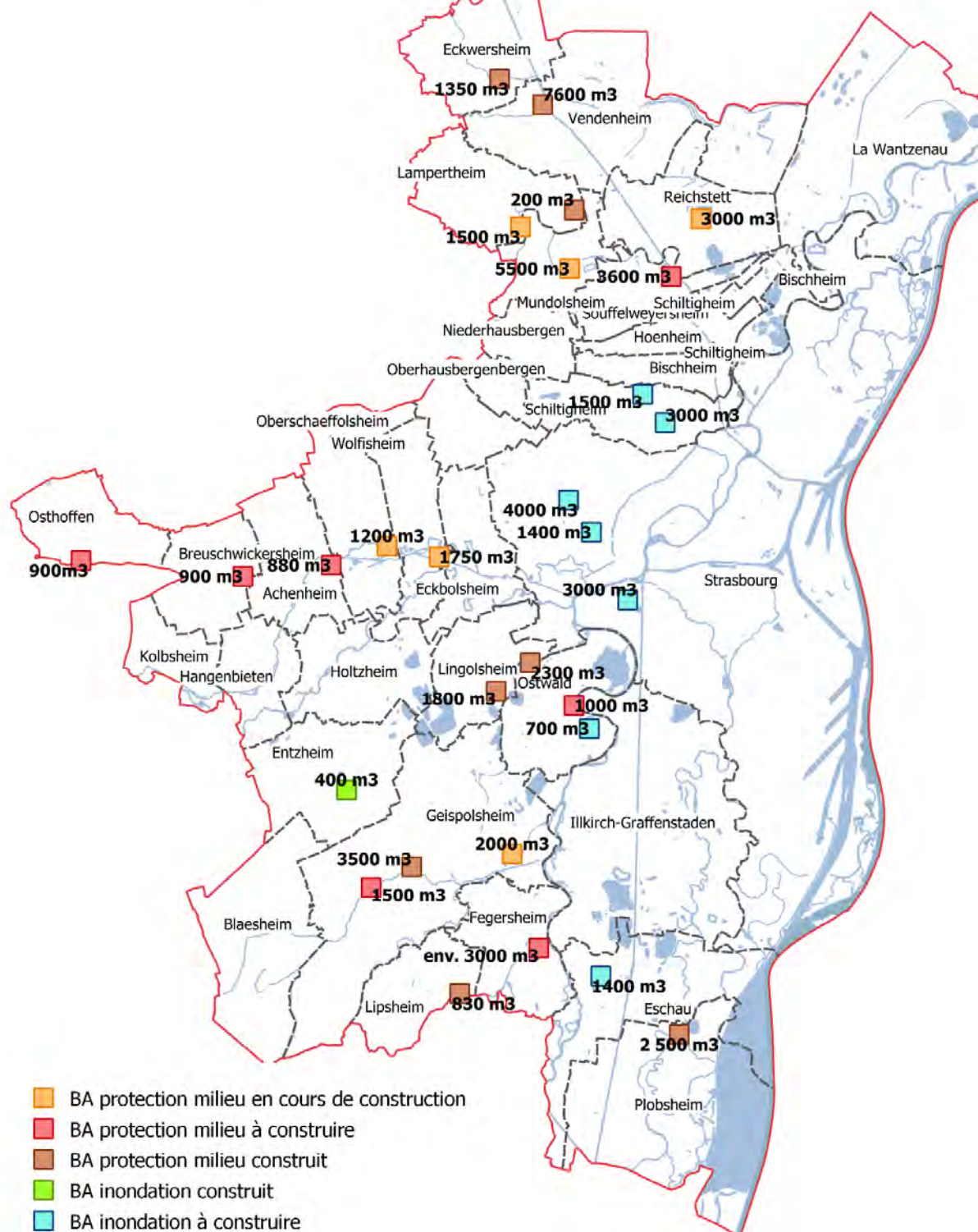


SCHÉMA DIRECTEUR DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Pour faire face aux défis du dérèglement climatique, l'Eurométropole de Strasbourg a instauré une politique de gestion alternative des eaux pluviales depuis 2009, inscrite dans les actions identifiées au Schéma Directeur d'Assainissement de 2012 et formalisée dans le zonage pluvial adopté en 2019.

La nécessité de limiter les apports d'eaux pluviales dans le système de collecte a été réaffirmée par l'arrêté du 21 juillet 2015 (article 5), qui préconise d'étudier en priorité des solutions de gestion des eaux pluviales le plus en amont possible. La révision par la Commission européenne de la DERU entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 et en cours de transposition dans le droit national reprend cet objectif de privilégier les démarches visant à éviter l'entrée des eaux pluviales dans les systèmes de collecte. La note de doctrine pluviale du Grand Est de février 2020 complète ces prescriptions en précisant et décrivant les méthodes et contraintes à prendre en compte.

La gestion intégrée des eaux pluviales s'inscrit plus globalement dans les politiques menées par l'Eurométropole de Strasbourg, en matière de préservation de la biodiversité, de mise en place de la trame verte et bleue, de lutte contre le changement climatique, de lutte contre les îlots de chaleur mais aussi de développement d'innovation. L'eau de pluie doit être considérée comme une ressource à valoriser : cette approche nécessite une coordination renforcée entre services et une stratégie cohérente sur l'ensemble du territoire.

L'objectif est de gérer l'eau de pluie au plus près de là où elle tombe en favorisant l'infiltration ou la récupération. Le recours à des solutions végétalisées (solutions dites fondées sur la nature), diffuses et bien intégrées dans le tissu urbain participent à redonner sa place à la nature en ville et s'avèrent le plus souvent moins coûteuses que des solutions « tout-tuyau ».

Plusieurs types de techniques, chacune présentant des avantages et inconvénients, et qui doivent être choisies judicieusement en fonction des spécificités de chaque site :

- les bassins d'infiltration ;
- les noues d'infiltration ;
- les jardins de pluie ;
- les puits d'infiltration ;
- les tranchées d'infiltration ;
- les structures alvéolaires enterrées ;
- les toits stockants ou toitures végétalisées (mis en place sur domaine privé à l'initiative du propriétaire) ;
- ...

Actuellement, la gestion des eaux pluviales est mise en œuvre pour tout nouveau projet d'urbanisation mais reste trop fortement liée sur l'existant aux travaux de voirie et projets d'aménagements de l'espace public.

C'est dans ce cadre que l'élaboration d'un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur l'ensemble du territoire a été lancée en 2025, afin d'actualiser d'ici la fin de l'année 2026 les grandes orientations d'une gestion durable et intégrée des eaux pluviales et de mettre à jour le zonage pluvial.

Cette étude est découpée en plusieurs étapes :

- la détermination des potentiels de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales sur les secteurs urbanisés (voiries et parcelles). L'étude des potentiels de désimperméabilisation, finalisée en 2025, a permis de mettre en évidence les zones d'intérêt où il faudrait prioriser la désimperméabilisation pour atteindre les objectifs du territoire, notamment en termes de conformité réglementaire DERU et DCE mais également de lutte contre les îlots de chaleur urbain. L'étude des potentiels de déconnexion des eaux pluviales est en cours de finalisation et permet d'aboutir à une classification des voiries et parcelles publiques et privées selon la facilité de déraccorder les eaux pluviales du réseau d'assainissement. Cette classification permet de définir des orientations techniques associées à un coût de travaux. Elle donne une indication de « faisabilité » et de « priorité » liée directement aux solutions envisageables ;
- l'élaboration du Schéma Directeur qui mettra en œuvre un programme d'actions hiérarchisées pour limiter et réduire l'imperméabilisation, déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement en favorisant l'infiltration et préserver le milieu naturel ;
- la mise à jour du zonage pluvial afin de fournir des préconisations en matière de gestion des eaux pluviales pour les aménagements futurs et les réhabilitations ;
- une réflexion sur la mise en place d'une gouvernance pour la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.

Le zonage pluvial sera annexé au PLUi, soit lors d'une prochaine modification, soit lors de sa révision complète.

DÉCONNEXION DES EAUX PLUVIALES EN DOMAINE PRIVÉ

Depuis 2012, la collectivité en partenariat avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse met en œuvre un dispositif incitatif de déconnexion des eaux pluviales de toitures. Suite à l'opération pilote menée sur le territoire de la commune de Lipsheim, la collectivité a ouvert l'opération à l'ensemble du territoire métropolitain depuis fin 2013.

Les réunions publiques et les différentes communications en mairie réalisées depuis 2014 ont permis d'expliquer la démarche et d'aboutir à la réalisation de 319 visites et 245 projets dont certains se sont concrétisés par des travaux.

En 2025, 25 demandes de visites ont été faites pour 17 projets étudiés. 5 chantiers ont été réalisés en 2025 pour une surface totale de toiture de 463 m² déconnectés. D'autres projets sont en cours d'études. Depuis 2012, 20 855 m² de toiture ont pu être déconnectés.

L'année 2025 a été marquée par des précipitations régulières. Pour dynamiser cette opération, la collectivité a validé, en date du 7 février 2025, une augmentation du taux de subvention. Les travaux de déconnexion des eaux pluviales sont subventionnés à hauteur de 85 % pour un montant plafond de 20 €/m² de surface déconnectée (toitures) pour le matériel et la main-d'œuvre.

En 2025, un retour d'expérience (REX) sur les déconnexions depuis 2012 a été mis en ligne en février 2025 pour les particuliers ayant déconnecté leurs eaux pluviales. Les participants ayant répondu ont tous été satisfaits (ou très satisfaits) de la réalisation des travaux.



INNOVER

VALORISATION DES ACTIONS DU SERVICE

Afin d'échanger sur les pratiques, le service public de l'eau potable et de l'assainissement prend part à des groupes de travail intercollectivités régionaux et nationaux portés par des structures telles qu'AMORCE, l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE), la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR), l'Association des collectivités pour la maîtrise des déchets et de l'environnement (ASCOMADE), France Eau Publique, Aqua Publica Europea, Arbeitsgemeinschaft Wasserwerke Bodensee-Rhein (AWBR).

Ces espaces sont des opportunités de bénéficier des retours d'expériences d'autres territoires et acteurs de l'eau mais aussi de valoriser ce qui est mis en œuvre sur le territoire eurométropolitain. De plus, le service a participé et contribué à plusieurs événements de sensibilisation aux enjeux de l'eau sur le territoire (le créathon « Ville de demain » organisé par AlsaceTech le 12/3/25, la journée de la transformation écologique du lycée Rudloff le 23/05/25, la journée portes ouvertes à la ferme de la Banau le 31/05/25, un atelier eau et entreprises lors de la matinée du PACTE le 05/06/25, le Tour des fermes le 15/06/25, l'école d'été sur les micropolluants organisé par l'Unistra le 07/07/25, un stand eau lors de la course de la diversité le 25/09/25, la journée « agriculture et alimentation durables » organisée par les Shifters67 et l'Université populaire le 11/10/25, la rencontres des agences d'urbanisme organisée par l'ADEUS et la FNAU le 16/10/25, l'atelier partenarial de quartier consacré à l'environnement organisé par la Direction de territoires Poteries-Hohberg-Hautepierre le 04/11/25).

En 2025, les projets et réalisations du service public de l'eau potable et de l'assainissement ont été valorisés sous plusieurs formes :

- 30 présentations orales lors de colloques ou webinaires ;
- 3 articles techniques publiés ou livrables de projets ;
- 41 articles de presse.

LES ÉTUDES STRATÉGIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le département Prospective réseaux réalise les études nécessaires à la détermination des évolutions à apporter au réseau d'eau potable et d'assainissement sur les 33 communes de l'Eurométropole (études stratégiques, études de définition, études de zonage, lutte contre les inondations...).

Il instruit et valide les permis d'aménager et accompagne les chantiers de lotissements et de zones d'aménagement concerté (ZAC) notamment. Il participe aux projets de territoire d'envergure, tels que les extensions du tram à Strasbourg et aux projets de rénovation urbaine, la réalisation du quartier Archipel 2 au Wacken, des projets Citadelle et Cours des Douanes au Port du Rhin, au projet Stellantis et Plaine Festive à la Meinau, des lotissements Trissematt et Schwemmloch à La Wantzenau, le Domaine du Meunier à Geispolsheim ou encore de la ZAC Nord de Vendenheim et la restructuration viaire de la zone commerciale Sud à la Vigie.

Il analyse et vérifie les projets de réaménagement d'espaces publics sur le territoire de l'Eurométropole et réalise des études de fonctionnement hydraulique et de raccordement à l'assainissement et à l'eau potable. Dans ce cadre, il analyse le programme annuel de voirie de l'Eurométropole, propose des renforcements de réseaux quand cela est nécessaire et intègre des solutions de gestion intégrée des eaux pluviales lorsque cela est possible. Par ailleurs il produit également un programme de travaux pour les besoins propres du service comme par exemple la réhabilitation de stations de pompage, le renouvellement de conduites ou des extensions de réseaux. Il contrôle et enregistre les dossiers des ouvrages exécutés en lien avec les différentes entités concernées (SIG, exploitation, gestion patrimoniale). De plus, il participe à la validation des travaux du schéma directeur d'assainissement et il contribue aux réflexions d'évolution urbaine et à la mise en place d'une politique de gestion intégrée des eaux pluviales intégrant les objectifs de développement durable et de limitation des rejets au milieu naturel.

DÉVELOPPER DES CULTURES FAVORABLES À LA PROTECTION DES CAPTAGES, MISE EN PLACE DE PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

L'Eurométropole de Strasbourg s'engage pour développer les pratiques favorables à la protection de la ressource en eau. Ainsi depuis 2022, l'Eurométropole de Strasbourg s'est engagée auprès de 35 agriculteurs sur la période 2023-2028 dans le cadre du dispositif de paiements pour services environnementaux (PSE) à hauteur d'un million d'euros.

L'un des principaux objectifs des PSE est de rémunérer les exploitants agricoles pour leurs actions environnementales et notamment la diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier d'herbicides. Les aires et périmètres de protection des captages sont prioritaires pour

déployer ce dispositif centré sur la valorisation de pratiques agricoles permettant de limiter les risques de pollution des captages. Le PSE vise également à encourager des pratiques de diversification des assolements pour limiter les risques d'érosion et favoriser la biodiversité. Enfin, le PSE ambitionne de favoriser le développement d'infrastructures agroécologiques en complément des initiatives mises en place et de la réglementation en vigueur.

LUTTER CONTRE LES RESIDUS PHARMACEUTIQUES DANS LES EAUX USÉES

L'Eurométropole de Strasbourg est engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de réduction à la source de rejets en micropolluants : <https://www.strasbourg.eu/reduire-micropolluants>. Présents dans les eaux usées à cause de leur consommation, les résidus pharmaceutiques ne font pas l'objet de cadres réglementaires actuellement. Cependant, l'Eurométropole de Strasbourg a souhaité initier une action – le projet REDMED – afin d'accompagner les établissements de soins pour identifier les solutions et marges de manœuvre de réduction qu'ils peuvent avoir. Réalisé avec un établissement volontaire, l'objectif est de formaliser une méthodologie qui sera reproductible auprès d'autres établissements. Cette action a été retenue dans le cadre de l'Appel à Projets Plan régional santé environnement 4.

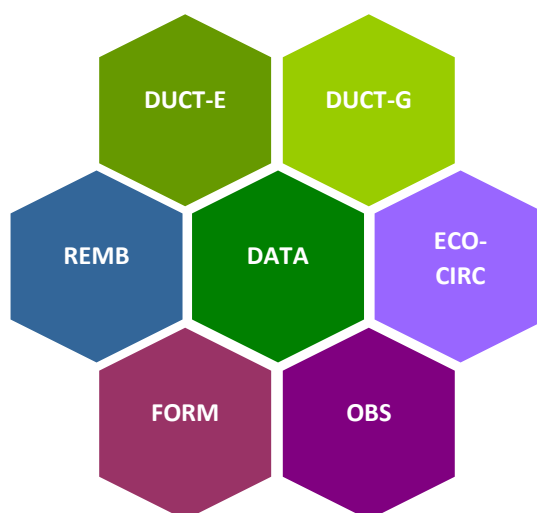
CHAIRE INDUSTRIELLE REFONDRRE

La chaire industrielle REFONDRRE vise à créer un écosystème d'acteurs afin de travailler sur la problématique de durabilité des conduites de distribution d'eau potable, l'influence des remblais issus de filières de recyclage sur les conduites et la pollution des sols et également sur l'encombrement des sous-sols et l'opportunité de créer une économie circulaire à partir de la valorisation des conduites excavées. Elle regroupe l'entreprise Pont-à-Mousson Saint-Gobain, fabricant historique des tuyaux en fonte posés à Strasbourg, l'ENGES et le laboratoire I-Cube pour la partie universitaire et plusieurs collectivités majeures du pays : en région parisienne Eau de Paris, SENEIO et SEDIF, Eau de Toulouse Métropole, Mulhouse Alsace-Agglomération mais aussi SDEA Alsace-Moselle et Eurométropole de Strasbourg.

La chaire vise également à créer un observatoire de la connaissance patrimoniale partir des données mutualisées et anonymisées des partenaires et également des analyses post mortem sur les conduites excavées ce qui constituera une première en France.

Le Comité Scientifique et le Comité de Pilotage exploreront les 7 axes suivants :

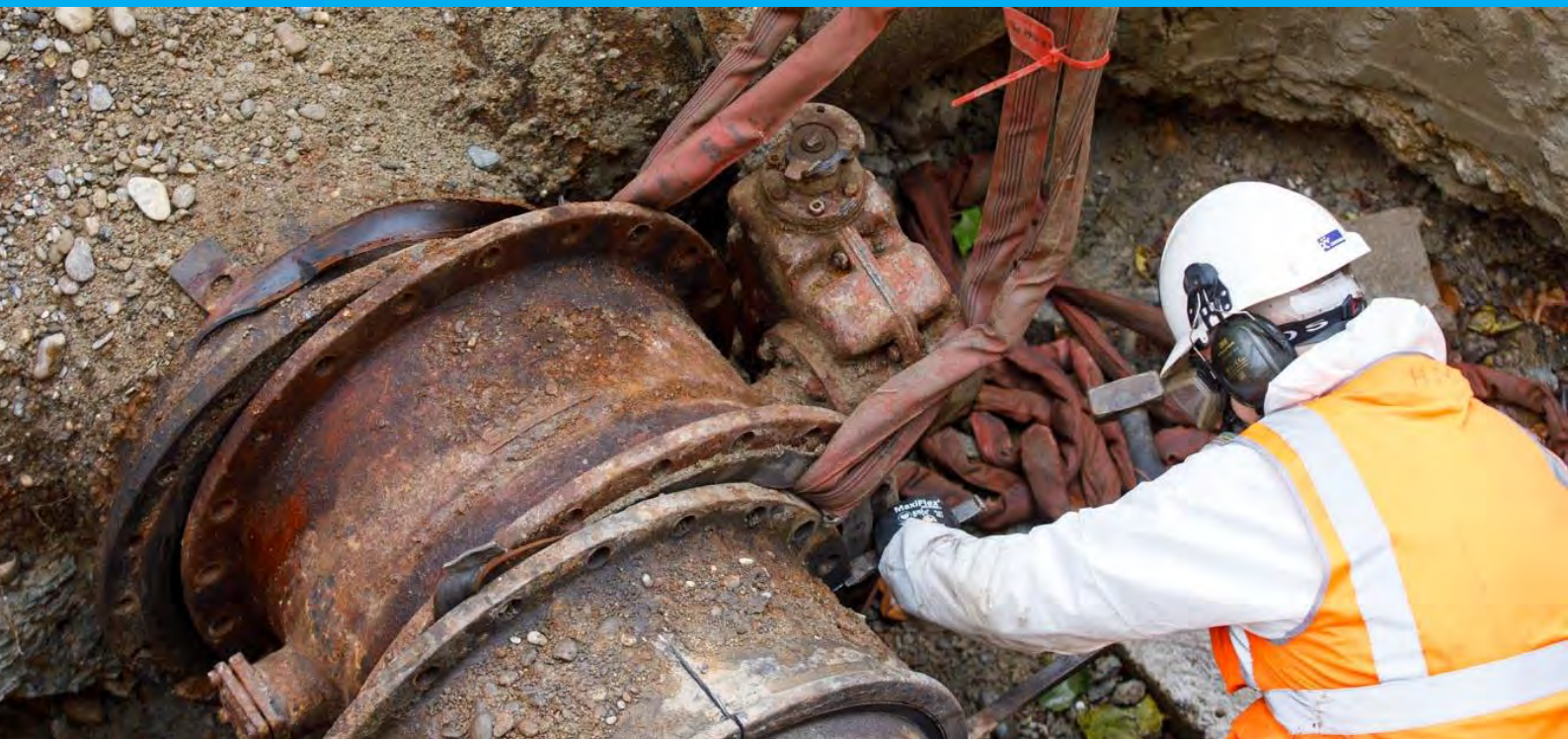
- DUCT-E : Comportement des conduites enterrées en fonte,
- DUCT-G : Comportement des conduites en fonte en configuration Galerie (Eau de Paris),
- DATA : Données, analyse, transfert et accessibilité,
- REMB : Remblais recyclés et impacts potentiels sur les conduites,
- ECO-CIRC : Économie circulaire et valeur patrimoniale des conduites,
- OBS : Observatoire de la connaissance patrimoniale,
- FORM : Formation et enseignement.



SURVEILLANCE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT- ETUDE NODE

Cette étude réalisée sur la commune de Plobsheim de décembre 2024 à mai 2025 a été menée sur 4 points du système d'assainissement pour identifier les sources de pollution affectant la STEU, notamment les effluents perturbateurs et les variations de charge organique, et pour évaluer l'impact de ces fluctuations sur le fonctionnement de la station de traitement des eaux usées. Les principaux paramètres analysés en mesure continue étaient la variation de charge et toxicité (Node), le pH, le potentiel redox, la conductivité et la température. Cette étude visait à comprendre les événements transitoires mineurs, liés à des facteurs saisonniers ou ponctuels ou à la dilution des effluents, afin de trouver le ou les déversements à l'origine de ces perturbations, et permettre de mieux cadrer ces rejets et anticiper leur gestion. Des événements mineurs ont pu être constatés et analysés sur le système sans pouvoir mettre en évidence des rejets d'activité impactant significativement la station.





PARTAGER

LE PARTENARIAT AVEC L'ENGEES

La convention cadre avec l'École nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg (ENGEES) a été renouvelée en décembre 2024 pour 3 ans reconductibles successivement d'une année dans la limite de 3 fois.

Le partenariat avec l'ENGEES se poursuit avec le projet Reactive City. Démarré en 2023, ce projet fait suite au projet Navebgo qui visait l'étude de l'impact des biocides contenus dans les crépis et peintures extérieures sur la qualité de l'eau de la nappe phréatique, lorsqu'ils sont entraînés par les eaux de pluie. Ce projet, mené avec des chercheurs et chercheuses du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et de l'Institut terre et environnement de Strasbourg (ITES), avec des partenaires allemands (municipalités de Freiburg, Landau et Lünebourg), a plus d'ambition : il vise à mieux comprendre les sources et mécanismes de transfert dans les eaux des biocides de façades mais aussi des biocides domestiques, des antibiotiques et de perfluorés. En complément, un des objectifs est d'expérimenter des solutions alternatives sur des projets de construction de bâtiments.

Par ailleurs un projet de Recherche-Intervention entre l'EMS et l'ENGEES a été validé courant 2024 portant sur la : "Gestion des eaux non conventionnelles en milieu urbain : Stratégies d'infiltration et évaluation des impacts". L'ambition est d'étudier à différentes échelles (numérique, laboratoire, mésocosme et terrain), les bénéfices et les impacts d'une ville éponge et perméable.

Ce projet très ambitieux constitue le cadre de la réalisation de 2 thèses de Doctorat dont les intitulés sont :

1. premier sujet : "**Stratégie d'infiltration des eaux non conventionnelles pour une recharge des réservoirs de surface et souterrains**" porté par la jeune chercheuse Alexandra Cerone qui a débuté le 15 octobre 2024 - L'approche est expérimentale, aux échelles de laboratoire et du mésocosme.
2. deuxième sujet : "**Modélisation de l'infiltration des eaux pluviales pour une gestion durable de l'hydrologie urbaine**" porté par la jeune chercheuse Lina SAOUDI qui a débuté en avril 2025 - L'approche ici est expérimentale et numérique à l'échelle du terrain.

FONDS EAU ET ASSAINISSEMENT - EAST

L'ONU, dans son agenda 2030, a adopté 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) qui donnent la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous.

La loi de 2005 dite Oudin-Santini (loi n°2005-95) permet aux collectivités, syndicats et agences de l'eau de consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces domaines.

L'Eurométropole de Strasbourg contribue à cet objectif de développement durable n°6 par la mise en place d'un fonds de solidarité internationale dont l'agence de l'eau Rhin-Meuse est un partenaire privilégié.

Ce fonds n'engendre pas d'augmentation du prix de l'eau. Le fonds est doté d'une enveloppe annuelle de 50 000 euros, permettant de soutenir en moyenne entre 2 à 3 projets pouvant être cofinancés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, partenaire privilégié de ce dispositif.



Installation de réservoir et puits à adduction solaire à Soudiane (PADEM – 2025)

Au titre de l'appel à projet 2025, deux projets ont été retenus :

Association Socotra Dragon Blood Tree – subvention de 30 000€. L'association Socotra Dragon Blood Tree, dont l'antenne française siège à Strasbourg a pour mission de mettre en œuvre des actions pour la protection du dragonnier de Socotra, le développement de l'accès à l'eau potable dans les villages de l'île et également la mise en lumière de la poésie socotri. Le projet vise à garantir un accès pérenne, équitable et écologique à l'eau potable pour deux villages de Socotra, représentant environ 500 personnes (y compris les écoliers).

Association SOS Développement Solidarité Internationale – subvention de 20 000€. SOS Développement Solidarité Internationale est une association humanitaire à but non lucratif fondée en 2021 par un groupe de bénévoles à Strasbourg. Elle se consacre à la lutte pour un monde plus juste et à l'accès aux droits fondamentaux, principalement en Afrique Centrale, notamment au Cameroun. L'association œuvre pour améliorer les conditions de vie et défendre les droits des populations vulnérables. L'un de ses principaux combats est d'atteindre l'objectif de développement durable 6.

Le projet vise à garantir un accès pérenne, équitable et écologique à l'eau potable pour un village, représentant environ 1 500 personnes (y compris les écoliers et enseignants).

DIAGNOSTIC TERRITORIAL D'ACCÈS À L'EAU - DTAE

La résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 28 juillet 2010 (résolution 64/292) a reconnu l'accès à l'eau et à l'assainissement comme un droit humain fondamental. En 2015, cette décision a depuis été renforcée en intégrant l'accès à l'eau dans la liste des ODD : le 6 qui doit « Garantir l'accès à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ». Suite à la parution de l'ordonnance n° 2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et du décret d'application n° 2022-1721 du 29 décembre 2022 relatif à l'amélioration des conditions d'accès de tous à l'eau destinée à la consommation humaine, la collectivité s'est engagée sur la réalisation de son Diagnostic Territorial d'Accès à l'Eau – DTAE.

La DERE et la DDSJ portent conjointement ce sujet qui fait appel à des compétences sociales et hydrauliques. Pour la réalisation de l'étude, la collectivité est accompagnée de deux bureaux d'étude spécialisés : ARTELIA et Solidarités International.

Les objectifs du DTAE visent à :

1. dénombrer et de localiser, à partir des données d'observation du territoire disponibles et de l'expertise des acteurs locaux, les personnes présentes sur le territoire n'ayant pas un accès suffisant à l'eau destinée à la consommation humaine ;
2. établir un état des lieux des modalités d'accès à l'eau, des usages et des pratiques, le cas échéant après une enquête de terrain, et d'analyser les causes et les conséquences des insuffisances d'accès à l'eau constatées. L'état des lieux permet, le cas échéant, de répertorier les actions déjà mises en œuvre pour favoriser l'accès à l'eau, de localiser les fontaines et autres équipements de distribution d'eau, les ressources en eau et les sources d'énergie existants et de présenter un bilan de leur état de fonctionnement ;

3. formuler des recommandations d'actions ou de solutions destinées à améliorer les conditions d'accès à l'eau ;
4. proposer, le cas échéant, des mesures d'accompagnement des acteurs intervenant pour améliorer les conditions d'accès à l'eau ;
5. préconiser les modalités adaptées d'information des populations sur les solutions retenues pour améliorer les conditions d'accès à l'eau ainsi que les conditions requises pour la mise en œuvre de ces solutions.

Suite au lancement en juillet 2025, aujourd'hui, la phase de diagnostic est terminée et la construction des orientations du plan d'action est en cours. Le rendu est attendu pour fin 2026.



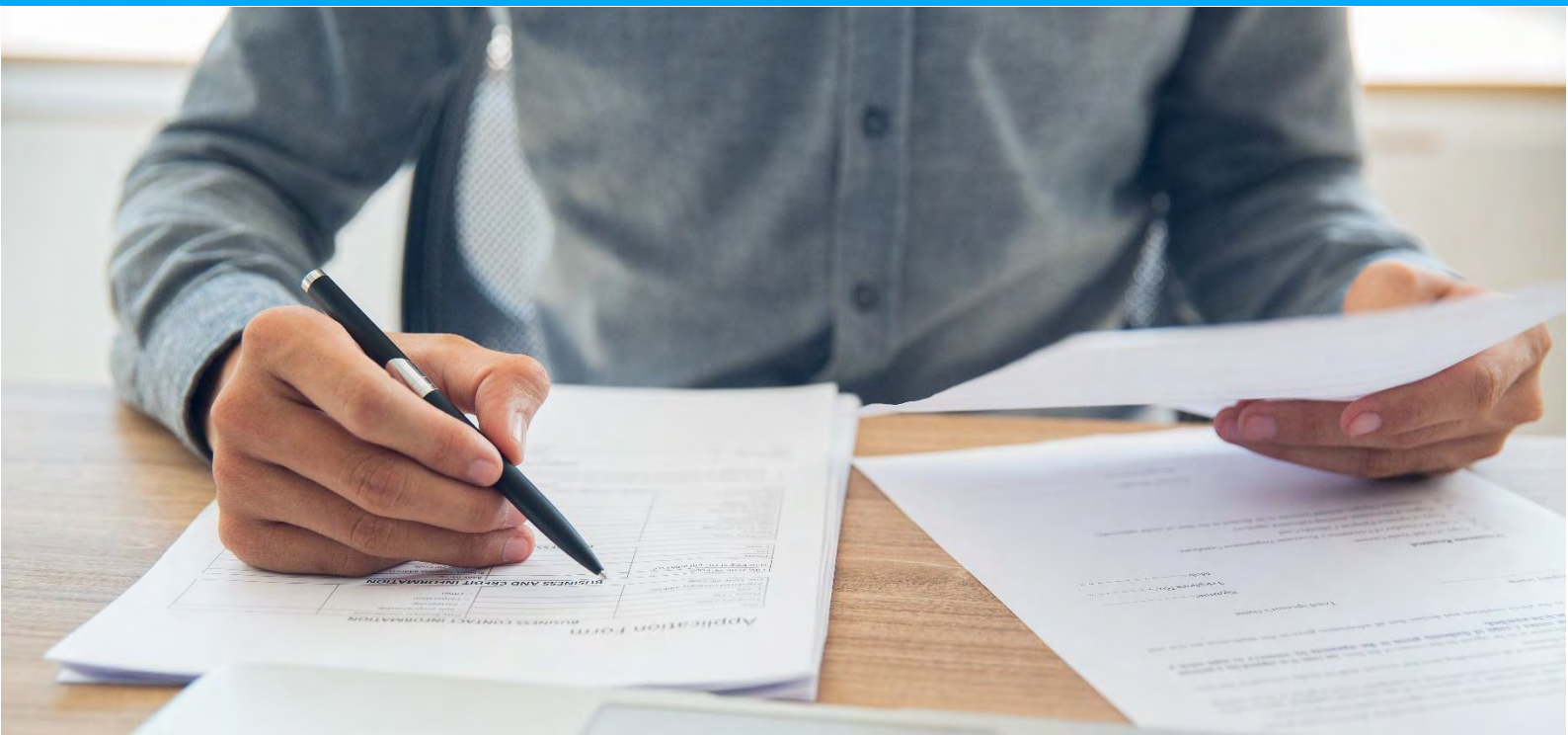
Solidarités International - Lise Iris

COMMUNICATION

En 2025, le service public de l'eau potable et de l'assainissement a travaillé sur différents documents de communication à l'attention de ses usagers et usagères :

- rapport annuel 2024 disponible en ligne sur le site strasbourg.eu,
- diffusion des supports de communication du projet de système d'assainissement au Sud de l'Eurométropole,
- refonte de la plaquette du schéma directeur d'assainissement,
- réalisation d'une campagne de valorisation des artisan-es labellisé-es éco-défis,
- réalisation d'une campagne d'images sur la thématique de l'eau,
- dossiers « eau » et « assainissement » dans l'Eurométropole magazine,
- accompagnement des notes sur la qualité de l'eau.

FINANCES ET GESTION DES ABONNÉ·ES



FACTURER

L'eau a un coût, celui de la réalisation et de l'exploitation des ouvrages, nécessaires à sa production, sa distribution, son évacuation et son épuration.

Ces coûts sont identifiés en toute transparence dans deux budgets annexes, l'un pour l'eau, l'autre pour l'assainissement, dont les dépenses sont financées par le prix de l'eau.

UNE CONVERGENCE DES TARIFS DE L'EAU

Depuis le 1er janvier 2015, l'Eurométropole est autorité organisatrice du service public de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble des 33 communes de son territoire.

Depuis le 1er janvier 2020, les tarifs de ventes d'eau sont, pour les abonnements des compteurs de diamètre 15/20 et pour les premières tranches de consommation, identiques sur l'ensemble du territoire.

Au 1er janvier 2025, le prix moyen est de 3,04 € TTC (pour une consommation de 120 m³/an) soit une augmentation de 0,11€ par rapport à 2024. Cette augmentation est liée à la refonte des redevances de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et à la révision contractuelle des prix par le délégataire du service public SOVEES.

L'évolution des tarifs au cours des 5 dernières années est la suivante :

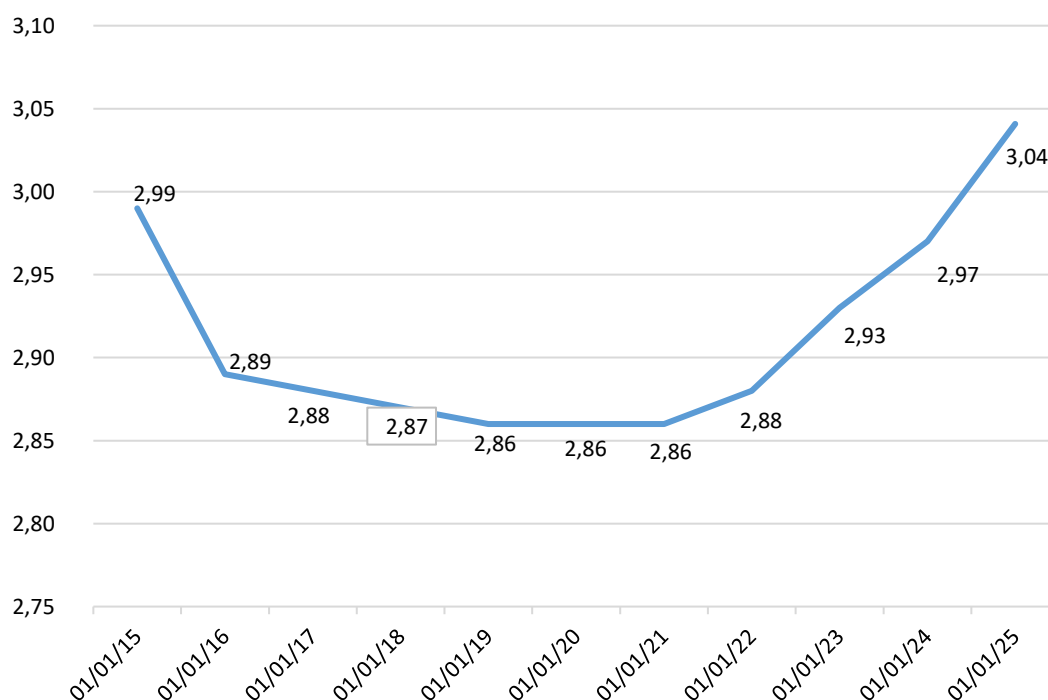
Prix global TTC du m ³ d'eau	2021	2022	2023	2024	2025
Eurométropole Régie	2,86	2,88	2,93	2,97	3,04
Strasbourg Sud	2,86	2,88	2,93	2,97	3,04
Strasbourg Nord	2,86	2,88	2,93	2,97	3,04
Ill Andlau	2,86	2,88	2,93	2,97	3,04
La Wantzenau	2,86	2,88	2,93	2,97	3,04
CCC - Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten	2,86	2,88	2,93	2,97	3,04
CCC - Kolbsheim	2,86	2,88	2,93	2,97	3,04
CCC - Osthoffen	2,86	2,88	2,93	2,97	3,04

Évolution du prix de l'eau (Unité de distribution Strasbourg)

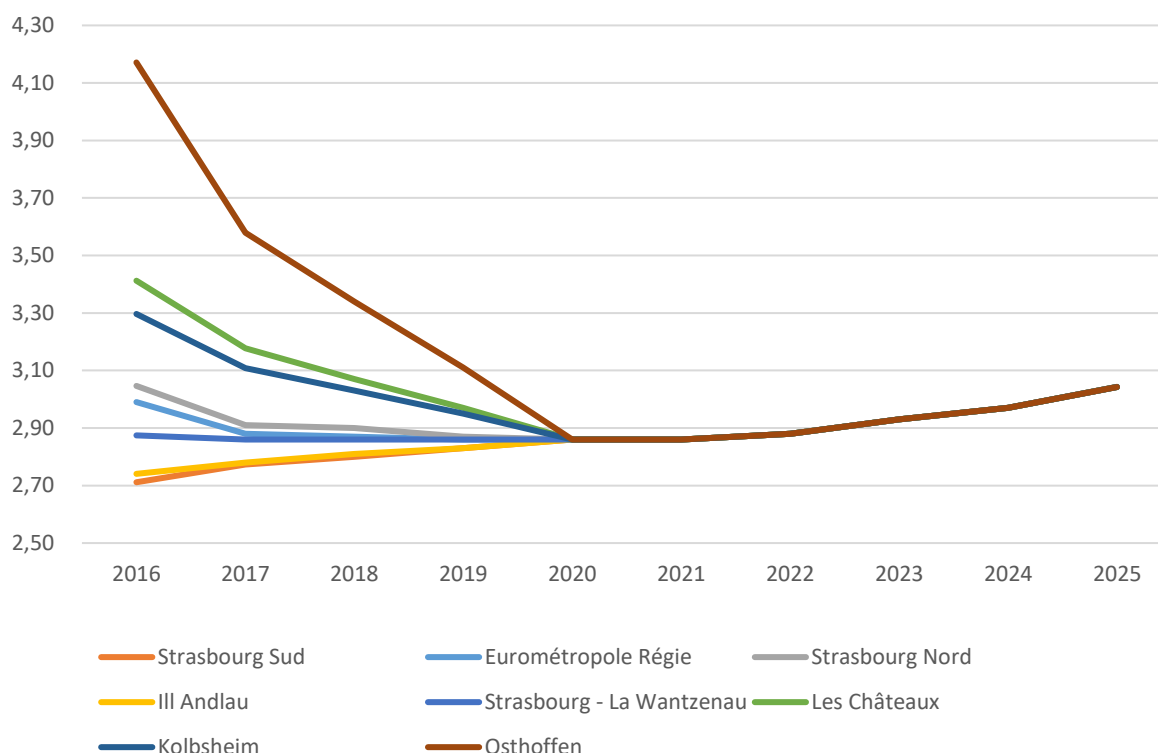
Le tarif global de l'eau distribuée sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg est donc un tarif unique et son montant de 3,04€/m³ est à comparer au tarif équivalent moyen pour la France soit 4,69€/m³ (année 2024).

La fourniture et le traitement de l'eau pour l'ensemble des usages domestiques revient donc (base 120m³) à 1€ TTC par jour et par foyer sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. La part EMS (1,81€/m³ sur les 3,04€/m³ du prix total) est inchangée depuis 2016.

Prix du m³ TTC en € pour une consommation de 120 m³



Évolution du prix de l'eau en euros



QUI DÉCIDE DU PRIX DE L'EAU?

Le prix de l'eau est composé de trois rubriques distinctes (arrêté du 10 juillet 1996) :

- une part destinée au financement du service public de l'eau potable,
- une part destinée au financement du service public de l'assainissement,
- une part destinée au financement des organismes publics apportant leur concours aux services publics d'eau potable et d'assainissement : agence de l'eau et État.

Pour les deux premières parts (eau potable et assainissement), c'est la collectivité compétente pour organiser le service public local, soit l'Eurométropole de Strasbourg, qui vote les tarifs.

Pour la dernière part, le montant est fixé directement par les organismes publics ou par les lois de finances.

Composantes de la facture d'eau en €/m³ – Pour les unités de distribution et communes de l'Eurométropole de Strasbourg suivantes

- unité de distribution **Strasbourg** : Communes de Bischheim, d'Eckbolsheim, de Hoenheim, d'Illkirch-Graffenstaden, de Lingolsheim, d'Oberhausbergen, d'Ostwald, de Reichstett, de Schiltigheim, de Souffelweyersheim, de Strasbourg et de Wolfisheim ;
- unité de distribution **Ill-Andlau** : Communes d'Eschau, de Fegersheim et de Lipsheim ;
- unité de distribution de **Strasbourg Nord** : Communes d'Eckwersheim, de Lampertheim, de Mittelhausbergen, de Mundolsheim, de Niederhausbergen et de Vendenheim ;
- unité de distribution de **Strasbourg Sud** : Communes d'Entzheim, de Geispolsheim, de Holtzheim, et d'Oberschaeffolsheim ;
- unité de distribution de **la Wantzenau** : Commune de la Wantzenau.

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023	Tarifs au 01/01/2024	Tarifs au 01/01/2025
Eurométropole m ³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement sur la ressources eaux souterraines	Agence de l'eau	-	-	-	0,0394
Agence de l'eau Rhin-Meuse Consommation eau potable	Agence de l'eau				0,3900
Agence de l'eau Rhin-Meuse Performance des réseaux d'eau potable	Agence de l'eau				0,0660
Agence de l'eau Rhin-Meuse Performance des systèmes d'assainissement collectif	Agence de l'eau				0,1380
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	
Eurométropole collecte	Conseil Eurométropole	0,4304	0,4304	0,4304	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil Eurométropole	0,15200	0,15200	0,15200	0,1520
Fermier épuration	Traité d'affermage	0,4188	0,4712	0,5083	0,5154
TVA sur consommations *		0,1161	0,1214	0,125	0,1338
Abonnement cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,00	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,70	2,76	2,79	2,86

Prix moyen du m ³		2,88	2,93	2,97	3,04
TTC avec abonnement (120 m ³)					

*Eurométropole assainissement non assujetti

Composantes de la facture d'eau en €/m³ – Pour les unités de distribution et communes de l'Eurométropole de Strasbourg suivantes :

- unité de distribution **III-Andlau** : Commune de Plobsheim ;
- unité de distribution de **Strasbourg Sud** : Commune de Blaesheim ;
- unité de distribution des **Châteaux** : Communes d'Achenheim, de Breuschwickersheim, de Hangenbieten, de Kolbsheim et d'Ostoffen.

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2022	Tarifs au 01/01/2023	Tarifs au 01/01/2024	Tarifs au 01/01/2025
Eurométropole m³ eau	Conseil Eurométropole	1,0000	1,0000	1,0000	1,0000

Agence de l'eau Rhin-Meuse prélèvement sur la ressources eaux souterraines	Agence de l'eau	-	-	-	0,0394
Agence de l'eau Rhin-Meuse Consommation eau potable	Agence de l'eau				0,3900
Agence de l'eau Rhin-Meuse Performance des réseaux d'eau potable	Agence de l'eau				0,0660
Agence de l'eau Rhin-Meuse Performance des systèmes d'assainissement collectif	Agence de l'eau				0,1380
Agence de l'eau Rhin-Meuse pollution	Agence de l'eau	0,3500	0,3500	0,3500	
Agence de l'eau Rhin-Meuse modernisation	Agence de l'eau	0,2330	0,2330	0,2330	
Eurométropole assainissement	Conseil Eurométropole	1,0431	1,1007	1,1415	1,1490
TVA sur consommations *	-	0,0743	0,0743	0,0743	0,0822
Abonnement Eau cptr 15 & 20 mm	Conseil Eurométropole	20,00	20,00	20,00	20,00
TVA sur abonnement	-	1,10	1,10	1,10	1,10
Prix unitaire TTC m ³ (hors abt.)	-	2,700	2,760	2,800	2,860

Prix moyen du m ³		2,88	2,93	2,97	3,04
TTC avec abonnement (120 m ³)	-				

*Eurométropole assainissement non assujetti

LES DIFFÉRENTS POSTES DE FACTURATION

La distribution de l'eau

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever, traiter et acheminer l'eau jusqu'aux usagers et usagères.

La collecte et le traitement des eaux usées

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

Les organismes publics

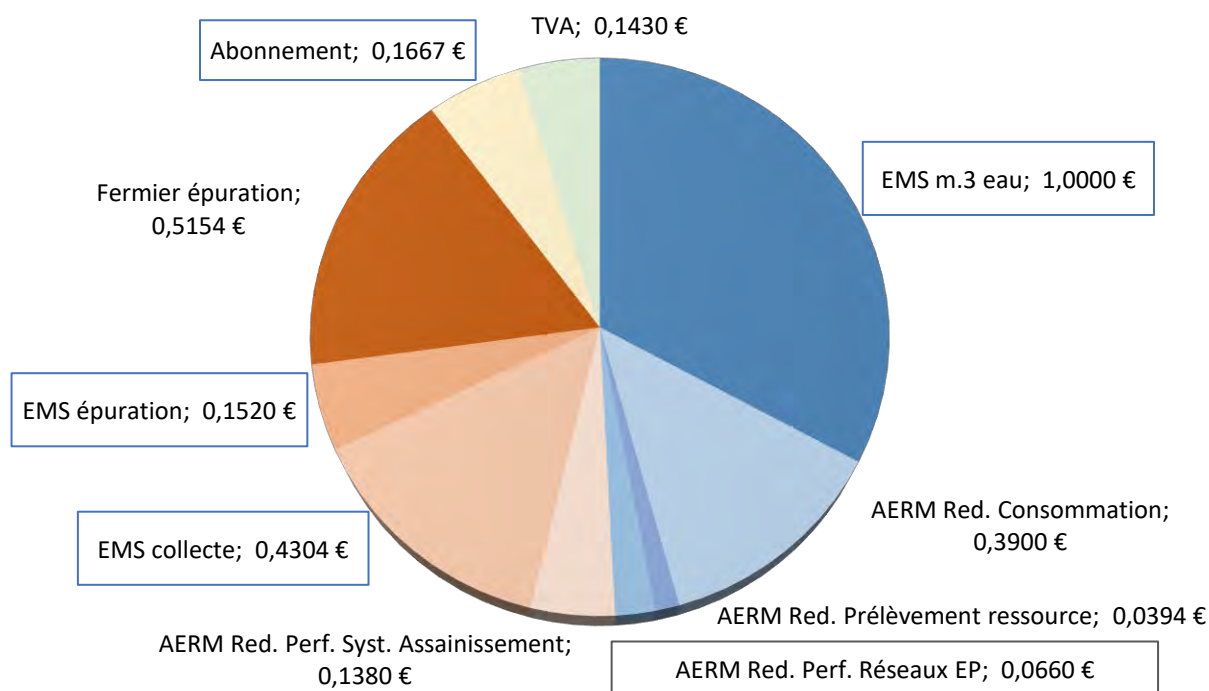
L'agence de l'eau utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, les travaux de schémas directeurs d'eau potable ou d'assainissement, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

La part fermier station épuration de Strasbourg – La Wantzenau :

Plusieurs acteurs peuvent intervenir dans les étapes de fourniture d'eau et de traitement des eaux usées.

Depuis le 1er octobre 2023, la gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau a été attribuée par délégation de service public à la Société de valorisation des effluents de l'Eurométropole de Strasbourg - SOVEES (filiale de Veolia Eau).

Décomposition du prix de l'eau en €/m³ au 01/01/2025 – Unité de distribution Eurométropole Régie



BON À SAVOIR • DEPUIS 1992 : L'EAU PAIE L'EAU

La loi impose aux maires des communes de plus de 3 000 habitant·es de séparer le budget de l'eau (distribution de l'eau potable et assainissement) du budget principal de la commune. C'est l'abonné·e, qui est appelé·e à financer les services de l'eau et non plus le contribuable. Les recettes de l'eau et de l'assainissement doivent couvrir toutes les dépenses des services. Chaque dépense, pour la distribution ou l'assainissement, est directement répercutée sur la facture de l'abonné·e.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA FACTURATION

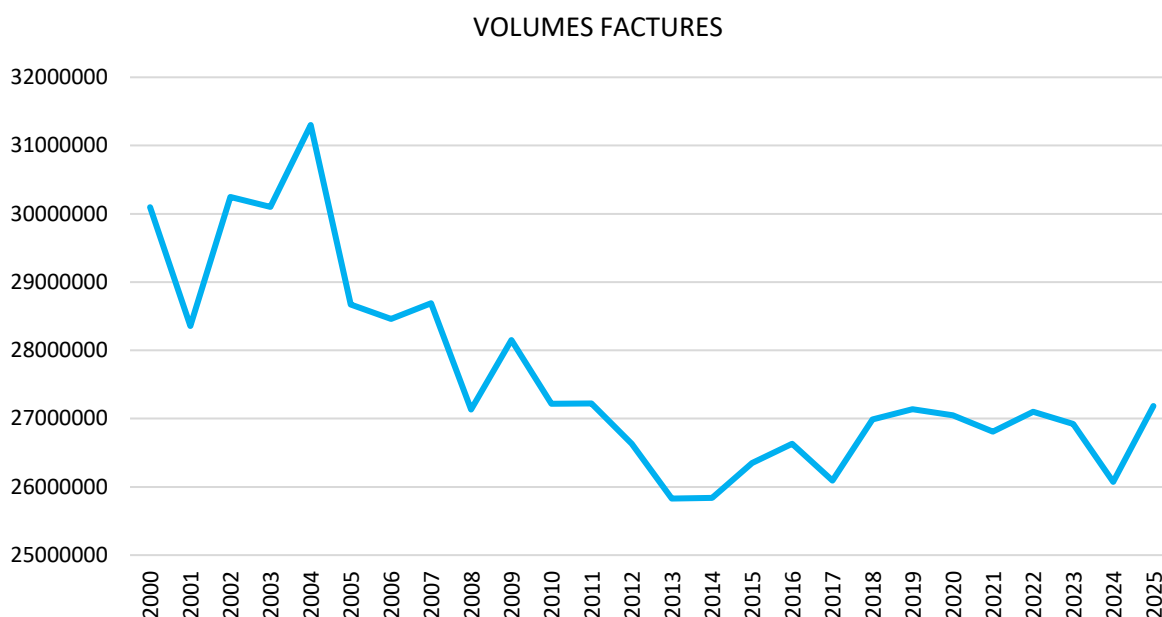
LE NOMBRE D'ABONNÉ·ES

L'Eurométropole compte 74 527 abonné·es au 31 décembre 2025, dont 52 165 sur l'unité de distribution Strasbourg.

En milieu urbain, sauf application des dispositions de la loi SRU du 13 décembre 2000 ou pose de compteurs secondaires pour les commerces, les abonnements sont gérés par immeuble. C'est pourquoi un abonnement dessert en moyenne 7 habitant·es sur l'agglomération (11 habitant·es sur Strasbourg).

	Habitant-es	Abonné-es	Volume (eau)	Vol/Hab	Hab/Abt
Bischheim	18 797	2 100	854 281	45	9
Eckbolsheim	7 229	1 707	360 052	50	4
Hœnheim	11 822	1 880	570 435	48	6
Illkirch-Graffenstaden	28 336	4 561	2 049 109	72	6
Lingolsheim	20 987	3 188	1 108 983	53	7
Oberhausbergen	5 912	988	320 662	54	6
Ostwald	14 077	2 408	744 870	53	6
Reichstett	4 768	1 594	365 653	77	3
Schiltigheim	34 922	4 056	2 033 300	58	9
Souffelweyersheim	8 301	1 955	416 693	50	4
Strasbourg	296 552	26 713	18 152 364	61	11
Wolfisheim	4 259	1 015	209 177	49	4
Eurométropole Régie	455 962	52 165	27 185 579	60	9
Achenheim	2 659	857	143 901	54	3
Blaesheim	1 475	529	67 816	46	3
Breuschwickersheim	1 358	513	68 698	51	3
Eckwersheim	1 437	548	69 625	48	3
Entzheim	2 571	788	205 587	80	3
Eschau	5 941	1 738	272 844	46	3
Fegersheim	5 834	1 724	492 599	84	3
Geispolsheim	7 994	2 405	428 798	54	3
Hangenbieten	1 843	560	90 556	49	3
Holtzheim	3 892	1 136	273 695	70	3
Kolbsheim	1 043	348	45 855	44	3
Lampertheim	3 508	1 032	159 749	46	3
Lipsheim	2 731	753	114 776	42	4
Mittelhausbergen	2 205	550	134 831	61	4
Mundolsheim	5 391	1 545	250 970	47	3
Niederhausbergen	1 738	514	83 454	48	3
Oberschaeffolsheim	2 620	825	109 379	42	3
Osthoffen	831	345	36 071	43	2
Plobsheim	4 536	1 509	179 125	39	3
Vendenheim	6 189	2 046	411 650	67	3
La Wantzenau	5 969	2 104	286 190	48	3
CONVENTION SDEA	71 765	22 362	3 926 169	55	3
TOTAL	527 727	74 527	31 111 748	59	7

Évolution des volumes facturés entre 2001 et 2025 (Unité de distribution Strasbourg)



Après une diminution sensible (-17,4%) entre 2004 et 2013, les volumes facturés étaient relativement stables depuis 5 ans. Une hausse de 4.27% est constatée entre l'année 2025 et l'année 2024 concernant le volume facturé.

LA RELATION AUX USAGERS ET USAGÈRES

GARDER LE CONTACT

Le service public de l'eau potable et de l'assainissement est à l'écoute des abonné-es les jours ouvrés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. En 2025, le guichet a traité plus de 32 000 sollicitations.

Hors horaires ouvrés, les agent-es d'astreinte du service public de l'eau potable et de l'assainissement prennent le relais pour recevoir les appels des usagers.

Facturation, ouverture de compteur, questions d'assainissement, chaque jour les services réceptionnent vos appels et vos courriers.

Toutes vos requêtes bénéficient d'un dispositif de suivi informatisé.

Pour toute question contactez le Guichet unique d'accueil : 03 68 98 51 75

ou par mail : eauassainissement@strasbourg.eu

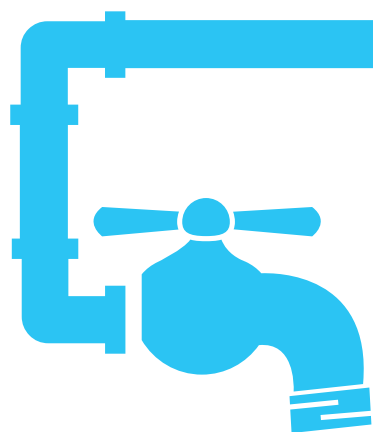
ALLER AU-DEVANT DES USAGERS ET USAGÈRES

Sur le territoire métropolitain, près de 80 % de l'habitat est collectif. Les factures d'eau et d'assainissement ne sont donc pas toujours adressées directement aux usagers et usagères mais aux abonné-es titulaires du contrat de fourniture d'eau.

FORMULAIRES ET PROCÉDURES EN LIGNE

Pour accéder aux formulaires en ligne rendez-vous sur <https://www.strasbourg.eu/demarches-eau-assainissement>

74 527 abonné·es dont 52 165 sur la ville de Strasbourg et les 12 communes de première périphérie	
7 Nombre moyen d'habitant·es desservis par abonnement sur l'Eurométropole.	3,04 euros TTC/m³ Prix de l'eau au 01/01/2025 sur la base d'un abonnement de 120 m ³
31 111 748 m³ Volume facturé sur les 33 communes de l'Eurométropole	59 m³ Consommation annuelle moyenne par habitant



EAU ET ASSAINISSEMENT TARIFS 2025

Contact

Guichet unique d'accueil du service de l'eau et de l'assainissement

Accueil physique :

11 Quai Fustel de Coulanges - Niveau 1

Adresse postale :

1, Parc de l'étoile, 67076 Strasbourg Cedex

03 68 98 51 75

EauAssainissement@strasbourg.eu
strasbourg.eu/eau-assainissement



COMMENT EST CALCULÉ LE PRIX DE L'EAU :

La distribution de l'eau potable n'est qu'une des composantes du prix de l'eau. La collecte des eaux usées, l'assainissement, la préservation de la ressource et des milieux représentent des coûts facturés par les différents prestataires ou organismes.

Ils sont clairement détaillés sur votre facture d'eau :

Composantes de la facture d'eau (en euros)	Tarif fixé par	Tarifs au 01/01/2025 (en euros TTC)
01 DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE		
Eurométropole m ³ eau	Conseil métropolitain	1,0000
Abonnement annuel compteur 15 & 20 mm	Conseil métropolitain	20,00
TVA sur abonnement 5,5 %		1,10
02 COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES		
Eurométropole collecte	Conseil métropolitain	0,4304
Eurométropole épuration	Conseil métropolitain	0,1520
Fermier station d'épuration	Traité d'affermage	0,5154
TVA sur consommations ⁽¹⁾		0,1338
03 ORGANISMES PUBLICS		
Consommation eau potable	Agence de l'eau	0,3900
Performance des réseaux d'eau potable	Agence de l'eau	0,0660
Performance des systèmes d'assainissement	Agence de l'eau	0,1380
Prélèvement de la ressource en eau	Agence de l'eau	0,0394
Prix unitaire TTC m ³ (hors Abt)		2,86
Prix moyen du m³(2)		3,04



Carafe d'eau en vente au prix de 8 €

Ce prix est celui facturé lorsque l'abonné est le client final.

⁽¹⁾ Taux de TVA applicables : Eau et assainissement, redevance consommation eau potable, performance des réseaux d'eau potable, prélèvement de la ressource en eau 5,5% / Collecte et épuration, performance des systèmes assainissement : non assujettis à TVA / Fermier épuration 10%

⁽²⁾ TTC avec abonnement (120 m³)

Les différents postes de facturation

> La distribution de l'eau :

Coût correspondant aux opérations nécessaires pour prélever et acheminer l'eau jusqu'au consommateur.

> La collecte et le traitement des eaux usées :

Coût correspondant aux opérations de collecte, de transport et d'épuration des eaux usées.

> La part fermier station d'épuration : SOVEES

La gestion de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau est attribuée par délégation de service public à la Société de valorisation des effluents de l'Eurométropole de Strasbourg - SOVEES (filiale VEOLIA Eau).

> Les organismes publics :

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse utilise les sommes versées pour préserver la ressource et lutter contre la pollution. Elle subventionne des équipements et des actions dans ce sens, tels que la construction d'une station d'épuration, des travaux de protection des captages ou de pose de réseau d'assainissement, l'étude de la qualité des cours d'eau ou encore des opérations de protection du milieu naturel.

PRESTATIONS EAU POTABLE

(extrait de la délibération du 18 décembre 2024)
Les prestations eau potable sont soumises à la TVA aux taux en vigueur.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF(€ TTC)
Location de prise d'eau	Tarif* de location de prise d'eau occasionnelle ou temporaire pour un compteur de diamètre inférieur ou égal 20 mm (prix auquel se rajoute l'eau consommée et les frais de gestion)	forfait journalier	0,82 €
LES INTERVENTIONS DES PERSONNELS DE L'EAU LORSQUE LEUR INTERVENTION EST RENDUE NÉCESSAIRE SUR UN DOMAINE PRIVÉ			
... pour une intervention en urgence en dehors des heures ouvrées du service de l'Eau et de l'Assainissement	Mise à disposition d'une pelle avec chauffeur	heure	142,80 €
	Mise à disposition d'une excavatrice avec chauffeur	heure	213,60 €
... pour une intervention spécifique des agents du service de l'Eau et de l'Assainissement	Prélèvement et analyse bactériologique ; le traitement des résultats	forfait	246,00 €
... pour un diagnostic rapide ou un contrôle sur le dysfonctionnement du réseau	Intervention d'un agent (déplacement et main-d'œuvre) pour une relève ponctuelle (en cas de déménagement par exemple...), pour un contrôle du branchement... Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	57,60 € 95,62 € 115,20 €
	Intervention d'une équipe de 2 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	91,20 € 151,39 € 182,40 €
	Intervention d'une équipe de 3 agents (déplacement et main-d'œuvre) pour toute opération de contrôle ou de réparation facturable Sans majoration : du lundi au samedi de 7h à 22h Majoration de 66% : les dimanches et jours fériés de 7h à 22h Majoration de 100% : de nuit de 22h à 7h	heure	146,40 € 243,02 € 292,80 €
COMBIEN COÛTE VOTRE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'EAU ?			
Se raccorder au réseau public**	Tarif de participation du propriétaire aux frais d'étude et d'établissement d'un devis pour un branchement	forfait	139,20 €
Tarif de participation du propriétaire aux frais administratifs, de contrôle, suivi de chantier et de travaux sur domaine public pour un branchement**		forfait	246,00 €
COMPTEURS D'EAU			
Difficulté de relève ou d'accès dans un regard	Inaccessibilité du compteur situé dans une fosse ou un regard, engageant la responsabilité de l'abonné (couvercle recouvert, enterré, détérioré, regard non conforme...), nécessitant de revenir sur site ultérieurement pour effectuer la relève visuelle du compteur ou toute intervention de maintenance sur le branchement. Le second déplacement, après règlement du désordre par l'abonné, est facturé.	forfait	114,00 €
Contrôle des indications du compteur chez l'abonné (mise en place d'un compteur en série)	Sur demande de l'abonné, intervention d'une équipe de 2 agents pour vérifier contradictoirement les indications de consommation d'eau du compteur, par branchement d'un second compteur en série et comparaison immédiate des volumes d'eau consommés sur les 2 compteurs. Forfait incluant déplacement et main-d'œuvre.	forfait	133,20 €
Tarif de participation du propriétaire pour remplacement de compteur sur branchement existant en cas de détérioration ou de gel	Lorsque la responsabilité de l'abonné est engagée pour défaut d'entretien, vandalisme, absence de protection contre le gel... Remplacement complet du compteur, du module de radio-relève, des accessoires (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 310,20 € pour compteur DN 20
Remplacement du module de radio-relève arraché ou détérioré	À condition que le compteur soit maintenu en place ; à défaut application du tarif «remplacement de compteur en cas de détérioration»	forfait	180,00 €
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur principal sur branchement existant	Repose de compteur sur un branchement existant, suite à dépose préalable (chantier, démolition, reconstruction...) Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relève ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 192,00 € pour compteur DN 20
Frais d'études et d'établissement d'un devis pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable pour un branchement		forfait	98,40 €
Frais administratifs, de contrôle et suivi de chantier pour pose d'un compteur ou d'un regard de comptage compact incongelable sur un branchement		forfait	126,00 €

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
Tarif de participation du propriétaire pour pose de compteur secondaire sur branchement existant	Pose d'un compteur secondaire sur un branchement existant (par exemple dans le cas d'un local à usage mixte habitation / commerce desservi par un branchement unique). Objectif d'un suivi de consommation séparé, sur 2 abonnements distincts. Le prix comprend le déplacement, la main-d'œuvre et la fourniture des pièces (té, coude, support, clapet anti-retour, robinet-vanne, raccord, joint...). Le compteur et le module de radio-relevé ne sont pas facturés car inclus dans la part fixe de l'abonnement annuel.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 232,20 € pour compteur DN 20
Tarif de participation du propriétaire pour vérification du compteur d'eau	En cas de contestation de l'abonné concernant la mesure de consommation d'eau faite par le compteur en place. Intervention d'une équipe de 2 agents pour démonter le compteur en place et le remplacer par un nouveau. Réalisation du contrôle du compteur incriminé par une société agréée. Prestation facturée à l'abonné si le compteur est dans la tolérance de mesure réglementaire. Forfait incluant : déplacement et main-d'œuvre pour dépose du compteur incriminé, montage d'un nouveau compteur - qui restera en place quel que soit le résultat de l'analyse du compteur déposé - frais d'expédition et frais de contrôle du compteur incriminé par une société agréée.	forfait	prix en fonction du diamètre et du type de compteur posé 318,60 € pour compteur DN 20

La totalité des tarifs pour la réalisation de branchement est contenue dans la délibération du 18 décembre 2024

* donnée pour un volume <200 000 m³ et un compteur de diamètre nominal Ø32.

La totalité des tarifs de vente d'eau (toutes les communes, tous les diamètres et tous les volumes) est contenue dans la délibération du 18 décembre 2024.

** donnée pour les frais d'études d'un devis pour branchements de diamètres 25/32 ou 32/40.

Les tarifs ci-dessus sont valables pour les prestations réalisées sur les communes de Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Illkirch-Graffenstaden, Lingolsheim, Oberhausbergen, Ostwald, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg et Wolfisheim, périmètre d'exploitation du réseau d'eau en régie par l'Eurométropole de Strasbourg.

Pour les 21 autres communes de l'Eurométropole, le réseau d'eau est exploité par le SDEA. S'adresser au 03 88 19 29 99 pour toute information concernant les tarifs pratiqués.



PRESTATIONS ASSAINISSEMENT

(extrait de la délibération du 18 décembre 2024)
Les prestations assainissement ne supportent pas la TVA.

INTITULÉ DE LA PRESTATION	DESCRIPTION	TARIF (€ TTC)
RACCORDEMENT AU RÉSEAU d'assainissement collectif communes de Achenheim, Breuschwickersheim, Eckbolsheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Obershaeffolsheim, Oberhausbergen, Osthoffen, Strasbourg et Wolfisheim		
Frais d'instruction de dossier de raccordement au réseau public d'assainissement	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles jusqu'à 3 logements : Tarif de base	390,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles collectifs de plus de 3 logements : - à partir du 4 ^e logement, en plus du tarif de base, plus-value par logement	28,50 €
	Pour la rénovation, la transformation ou une petite extension des sanitaires d'un immeuble existant (jusqu'à 3 logements) - Tarif de base : 1/2 tarif	195,00 €
	Frais d'information des notaires nécessitant un contrôle sur site, dans le cadre de la mutation d'une propriété bâtie	164,00 €
	Pour l'installation sanitaire intérieure pour les immeubles à usage tertiaire, artisanal et d'activités diverses : en plus du tarif de base, plus-value par bloc sanitaire	28,50 €
	Instruction de dossiers assimilés domestiques	430,00 €
	Instruction de dossiers non domestiques de nouveaux établissements	460,00 €
TRAVAUX D'EXÉCUTION DE LA PARTIE PUBLIQUE DES BRANCHEMENTS L'Eurométropole se fera rembourser par les propriétaires les dépenses entraînées par les travaux d'exécution de la partie, publique des branchements, au coût réel des travaux majoré de 10 % pour frais généraux, conformément aux dispositions de l'article L 1331-2 du code de la santé publique.		
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF pour l'ensemble des communes de l'Eurométropole		
Frais d'instruction et de contrôle pour l'Assainissement Non Collectif (ANC)	Contrôle de conception et d'exécution des installations neuves et de la mise en conformité d'installations existantes (Réhabilitation).	420,00 €
	Diagnostic et contrôle du bon fonctionnement des dispositifs existants (Contrôle périodique)	115,00 €
	Contrôle en cas de vente	240,00 €
INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION		TARIF (€ TTC)
DÉBOUCHAGE Intervention de débouchage d'une durée égale ou inférieure à 1 heure (hors vidange de séparateur à graisse). Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1 h	292,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1 h	584,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1 h	484,72 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	100,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	200,00 €
Par 1/2 heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	166,00 €
VIDANGE Intervention de vidange d'un séparateur à graisse ou à féculés d'une capacité d'1/2m³. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocureuse (1 véhicule et deux agents). En fonction du volume (m³) de la fosse à vidanger. * À cette prestation se rajoute le retraitement en station d'épuration (voir rubrique : traitement des déchets).		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 m³	201,00 €*
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 m³	402,00 €*
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 m³	333,66 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2m³ / sup	109,00 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2m³ / sup	218,00 €*
Par 1/2 m³ supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2m³ / sup	180,94 €*

INTITULÉ ET DESCRIPTION DE LA PRESTATION	UNITÉ	TARIF (€ TTC)
TRAITEMENT DES DÉCHETS (tarif à titre indicatif)		
Traitement des graisses : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	30,46 €
Traitement des matières de vidange : prestation facturée selon le tarif en vigueur à la station d'épuration de Strasbourg - Prix à la tonne	Tonne	36,54 €
Traitement des boues de curage : prestation facturée selon le tarif en vigueur via le marché en place - Prix à la tonne	Tonne	90,49 €
INSPECTION TÉLÉVISÉE Expertise d'une installation avec une inspection télévisée du branchement ou d'un collecteur d'une durée égale à 1 heure. Cela comprend : le déplacement et l'intervention d'un véhicule de type hydrocreuse et d'un véhicule léger . La 1 ^{re} heure sera facturée au minimum à l'heure puis par tranche d'une ½ heure à chaque dépassement.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	392,50 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	785,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	651,55 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	37,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	74,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	61,42 €
RECHERCHE D'OBJETS Intervention pour une recherche d'objets divers dans un ouvrage d'assainissement (puisard de rue). Cela comprend : le déplacement et l'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	57,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	114,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	94,62 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un ouvrier spécialisé en maçonnerie, électromécanique, métallerie, mécanique ou égoutier. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	53,91 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	107,82 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	89,49 €
INTERVENTION SPÉCIFIQUE Intervention d'un agent pour une expertise d'une installation. Intervention d'un automaticien. Cela comprend : le déplacement (véhicule léger) et 1h d'intervention.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	58,21 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	116,42 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	96,63 €
MOTOPOMPE (max 190m³/h, max 22m) Installation d'un groupe de pompage (vidange, by-pass...) pour une durée égale ou inférieure à 1 heure.		
Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1h	248,00 €
Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1h	496,00 €
Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1h	411,68 €
Par ½ heure supplémentaire - Sans majoration du lundi au samedi de 7h à 22h	1/2 h / sup.	55,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 100 % du lundi au dimanche de 22h à 7h	1/2 h / sup.	110,00 €
Par ½ heure supplémentaire - Majoration de 66 % les jours fériés et le dimanche de 7h à 22h	1/2 h / sup.	91,30 €
FOURNITURE Coût de la Fourniture en cas nécessité.		
Lors d'interventions nécessitant des fournitures spécifiques sur présentation et validation d'un devis. Refacturation de la fourniture mise en œuvre, majoré de 10,87 % pour frais généraux.		Coût des fournitures au prix d'achat, majoré de 10,87 %
LOCATION PLATEFORME DE FORMATION (CATEC, PRAP,...).		
Mise à disposition de la plateforme de formation à la sécurité située au Centre Technique de l'Assainissement au 40 rue de la Plaine des bouchers 67100 Strasbourg-Meinau, incluant une salle de réunion - Tarif journalier de 8h à 17h .	/ jour	512,00 €



GÉRER

Les compétences eau et assainissement du service public de l'eau potable et de l'assainissement sont gérées au travers de 2 budgets dédiés :

- le budget annexe de l'eau,
- le budget annexe de l'assainissement.

LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Les recettes et les dépenses du service de l'eau sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg, comme l'exige la réglementation budgétaire.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2025, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'eau potable ont atteint 50 082K€. Elles comprennent :

- les abonnements dont le tarif varie selon le diamètre du compteur,
- la consommation d'eau,
- les redevances collectées pour le compte de l'agence de l'eau,
- les échanges d'eau avec le SDEA,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Ventes d'eau	2024	2025
Ventes d'eau - part proportionnelle Eurométropole	30 770	31 013
Échanges d'eau avec le SDEA	-	167
Redevance pollution - Agence de l'eau Rhin-Meuse	10 264	6
Redevance pour prélèvement de la ressource eau - Agence de l'eau Rhin-Meuse		1 170
Redevance Performance des réseaux d'eau potable - Agence de l'eau Rhin-Meuse		2 040
Redevance Consommation d'eau potable - Agence de l'eau Rhin-Meuse		12 021
Ventes d'eau - part fixe Eurométropole	1 940	1 850
Réalisations de branchements	767	1186
Subventions reçues	260	98
Autres prestations de services	326	531
Total	44 327	50 082

Le recouvrement des ventes d'eau et des autres produits d'exploitation est assuré par le Service de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2025 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2024 s'élève à 1,8 %.

En 2025, le Conseil métropolitain a admis des créances eau potable en non valeurs pour un montant total de 261 K€ et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 1 K€.

AUCUN ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'eau assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par les anciens syndicats d'eau intercommunaux (Ill Andlau, La Wantzenau-Kilstett) et ne comporte aucune dette envers l'agence de l'eau.

En euros	Encours au 01/01/2025	Intérêts dus 2025	Capital à rembourser 2025
Établissements de crédit	191 100	5 788	19 600
Agence de l'eau	Néant	Néant	Néant

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2025 ET PRÉVUS EN 2026

Les investissements réalisés en 2025 (19,7 millions d'euros) et budgétés en 2026 (18,3 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Eau potable	CA 2025	BP 2026
Schéma directeur de l'alimentation en eau potable	4 076	2 447
Travaux de déplacement du réseau d'eau - tram	642	200
Acquisitions de véhicules et d'engins	269	1 005
Travaux sur bâtiments d'exploitation	34	19
Ouvrages et mesures	1 071	1 357
Projets informatiques eau-assainissement	488	720
Réseaux d'eau	10 208	6 560
Extension du réseau d'eau	-	48
Travaux d'eau potable connexes au schéma directeur d'asst	465	1 250
Crédits annuels - autres investissements eau potable*	2 499	4 731
Total	19 752	18 337

*dont productions immobilisées et remboursement cautions prises eau

RÉSULTATS 2025 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

En milliers d'euros

		CA 2025
Total dépenses fonctionnement		46 593
Dépenses réelles	Redevance prélèvement de la ressource en eau	2 803
	Redevance de la performance des réseaux d'eau potable	2 092
	Redevance sur la consommation d'eau potable	12 364
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	6 771
	Exploitation SDEA & coûts 21 communes	1 429
	TRR sur facturations	455
	Exploitation (autres directions)	99
	Charges de personnel	8 300
	Reversements au budget principal	3 319
	Frais financiers emprunts en cours	9
	Dépenses imprévues	
	Dotations aux amortissements	8 805
Dépenses d'ordre	Autres dépenses d'ordre	147

En milliers d'euros

		CA 2025
Total recettes fonctionnement		50 935
Recettes réelles	Consommation eau Eurométropole	31 013
	Abonnement eau Eurométropole	1 850
	Redevance Pollution	6
	Redevance prélèvement de la ressource en eau	1 169
	Redevance de la performance des réseaux d'eau potable	2 040
	Redevance sur la consommation d'eau potable	12 021
	Travaux	1 186
Recettes d'ordre	Autres produits réels d'exploitation	791
	Quote-part subv. repr. au résultat	678
	Production immobilisée	181
	Autres recettes d'ordre	
	Excédents antérieurs reportés	
Résultat section de fonctionnement		4 342

Pour le budget annexe de l'eau potable, l'exercice 2025 a donné lieu à un excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2025 de 16,6 millions d'euros.

**En milliers d'euros*

Total dépenses d'investissement		CA 2025
		33 054
Dépenses réelles	Remboursements emprunts et avances en cours	23
	Crédits annuels PE	
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	
	Crédits annuels EN - 12 communes	1 359
	Crédits annuels EN - 21 communes	960
	AP Eau et Assainissements	3 279
	AP Schéma directeur Eau Potable	10 695
Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat	678
	Production immobilisée	181
	Autres dépenses d'ordre	1 478
	Déficits antérieurs reportés	14 401

Total recettes d'investissement		25 347
Recettes réelles	Subventions (prévisions)	514
	Avances agence Eau	
	Autres recettes réelles	
Recettes d'ordre	Autofinancement complémentaire	
	Réserves	14 527
	Amortissements	8 805
	Aménagements urbains / budget M14	
	Autres recettes d'ordre	1 501
	Excédents antérieurs reportés	
Solde section investissement		-7 707

L'exécution de la section d'investissement s'est par ailleurs soldée par un déficit au 31/12/2025 de 7,7 millions d'euros.

PPI 2026 - 2027

Le niveau du prix de l'eau doit permettre d'assurer, pour les années à venir, la capacité d'autofinancement du budget annexe, dont une partie sera par ailleurs contrainte (dotations aux amortissements des futures installations).

En milliers d'euros

			2026	2027
AP	PGR	PPI EAU POTABLE	21 003	23 088
		Crédits annuels EN - 12 communes	2 874	3 520
		Crédits annuels EN - 21 communes	1 280	1 300
		Production immobilisée	500	500
AP0083	352	352 - Schéma Directeur de l'alimentation en eau potable EN10	1 000	1 025
AP0102	1190	1190 - Nouvelles ext tramway-déplac. conduite d'eau EN10	200	158
AP0202	913	913 - véhicules lourds et engins exploitation EN10	1 005	1 025
AP0229	1012	1012 - Hangar et stockage Fédération CP68	24	36
AP0230	1013	1013 - Réhabilitation de réservoirs EN10	320	450
AP0230	1014	1014 - Sectorisation et mesures EN10	200	200
AP0230	1015	1015 - Sécurisation des installations de production EN10	2 432	1 088
AP0231	1011	1011 - Projets informatiques _eau EN10	720	903
AP0284	1203	1203 - ZAC des 2 Rives EN10	48	
		Projet ESPEX du Hohberg EN10		600
AP0255	1085	1085 - Amélioration & extension réseau d'adduction d'eau-Communes	7 560	7 599
AP0083	1195	1195 - Champ captant de Plobsheim - canalisations	254	160
AP0083	672	672 - Programme Cour d'angleterre (station de pompage	100	143
AP0083	1194	1194 - Champ captant de Plobsheim	1 143	2 751
AP0083	1657	1657 - Interconnexion entre Lipsheim et Fegresheim	44	22
AP0295	1261	1261 - Amélioration et extension réseau d'adduction d'eau	1 300	1 609

Source : BP 2026 et prospective tarifs de vente d'eau

L'emploi des excédents ainsi cumulés et la pérennité d'une capacité d'autofinancement (épargne brute) de 12,4 millions d'euros annuels devraient permettre un financement des projets d'investissements à moyen terme du budget annexe eau, en particulier la finalisation du champ captant de Plobsheim et ses mesures compensatoires (83 millions d'euros TTC), la cour d'Angleterre et la gestion patrimoniale des ouvrages et réseaux.

LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à la réglementation budgétaire M49, les recettes et dépenses du service sont retracées dans un budget annexe au budget principal de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'EXPLOITATION DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

En 2025, les recettes d'exploitation du budget annexe de l'assainissement ont atteint 51 934 K€. Elles comprennent :

- les redevances assainissement de l'Eurométropole, de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de l'exploitant de la station d'épuration, perçues sur les volumes rejetés dans le réseau d'assainissement (il s'agit, dans la plupart des cas, des volumes consommés en eau potable),
- les redevances d'assainissement non collectif (contrôle et entretien des installations),
- la contribution de l'Eurométropole (budget principal) pour le traitement des eaux pluviales,
- les branchements réalisés,
- les autres prestations de service,
- les subventions reçues.

Les recettes d'exploitation

En milliers d'euros

Les recettes d'exploitation	2024	2025
Redevances collecte et épuration Eurométropole	19 679	19 645
Redevance exploitant de la station d'épuration	20 066	21 183
Redevance modernisation Agence de l'eau	6 916	4
Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectifs Agence de l'eau		4 205
Redevance assainissement non collectif	9	10
Contribution Eurométropole eaux pluviales	4 392	4 627
Prime d'épuration agence de l'eau	14	
Réalisation de branchements	1 659	1 431
Subventions reçues	181	145
Autres travaux et prestations de services	663	682
Total	53 578	51 934

Le recouvrement des redevances assainissement et des autres produits d'exploitation est assuré par le Service de Gestion Comptable de Strasbourg et Eurométropole.

Le taux d'impayés, défini comme le rapport entre les créances impayées au 31/12/2025 sur le total des facturations émises pour l'exercice 2024 s'élève à 1,4%.

En 2025, le Conseil métropolitain a admis des créances assainissement en non valeurs pour un montant total de 299 K€ et a accordé des remises gracieuses pour fuites souterraines pour un montant total de 2 K€.

L'ENDETTEMENT

Le budget annexe de l'assainissement assure le remboursement des emprunts préalablement souscrits par le budget annexe assainissement de la communauté de communes des Châteaux. En financement de la part « industrielle » de la mise aux normes de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a versé depuis 2008 des avances sans intérêts à l'Eurométropole de Strasbourg.

Suite au lancement du programme de la construction d'une nouvelle station d'épuration au Sud du territoire et de la réfection la ligne de traitement des boues de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau, le budget annexe de l'assainissement a eu recours à un emprunt de 30 000K€ en 2025. L'encours global de la dette s'élève en conséquence au 01/01/2024 à 30 183 K€.

La durée d'extinction de la dette (encours de la dette / épargne brute) est de 3,1 années.

En euros	En cours au 01/01/2025	Intérêts dus 2025	Capital à rembourser -2025
Établissements de crédit (com.com Châteaux)	179 807	5 991	75 206
Agence de l'eau	3 770	néant	3 770
Emprunt auprès des établissements de crédit (Emprunt Euro)	30 000 000		
Total	30 183 577	5 991	78 976

LES INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2025 ET PRÉVUS EN 2026

Les investissements réalisés en 2025 (54 millions d'euros) et budgétés en 2026 (72,4 millions d'euros) portent notamment sur les travaux suivants :

Les investissements réalisés par le service

En milliers d'euros

Assainissement	CA 2025	BP 2026
Travaux de déplace.. conduites d'assain. (projet tramway)	848	3 000
Schéma directeur assainissement	21 416	33 787
Acquisitions de véhicules et d'engins	1 718	1 100
Travaux stations d'épuration	16 856	22 101
Projets informatiques eau-assainissement 2024-2031	207	915
Réseaux d'assainissement	10 051	8 000
Ouvrages sur réseau	39	151
Crédits annuels - autres investissements assainissement*	2 847	3 341
Total	53 982	72 395

RÉSULTATS 2025 ET PROJETS D'INVESTISSEMENT

Fonctionnement

Pour le budget annexe de l'assainissement, l'exercice 2025 a donné lieu à un déficit de fonctionnement cumulé de 190 K€ d'euros.

En milliers d'euros

		CA 2025
Total dépenses fonctionnement		53 820
Dépenses réelles	Reversements fermier STEP	21 110
	Redevance Performance réseaux d'assainissement	4 731
	Exploitation EN (hors main-d'œuvre)	5 289
	SDEA	2 055
	TRR sur facturations	348
	Exploitation (autres directions)	261
	Charges de personnel	7 706
	Reversements au budget principal	3 008
	Frais financiers emprunts en cours	7
Dépenses d'ordre	Dotations aux amortissements	9 200
	Autres dépenses d'ordre	105
	Autofinancement complémentaire	

		CA 2025
Total recettes fonctionnement		53 630
Recettes réelles	Redevance collecte et épuration Eurométropole	19 645
	Redevance épuration fermier	21 183
	Redevance Performance réseaux d'assainissement	4 209
	Budget principal Eaux pluviales	4 627
	Travaux	1 995
	Autres produits réels d'exploitation	479
	Dividendes BIOGENERE	618
Recettes d'ordre	Quote-part subv. repr. au résultat	874
	Production immobilisée	
	Autres recettes d'ordre	
	Excédents antérieurs reportés	
Résultat cumule fonctionnement		-190

Investissement

L'exécution de la section d'investissement s'est soldée par un déficit de 13,1 millions d'euros.

En milliers d'euros

		CA 2025
Total dépenses d'investissement		81 953
Dépenses réelles Crédits annuels	Rembourst. avances en cours	
	Rembourst. emprunts en cours	79
	Crédits annuels PE	
	Gestion patrimoniale (crédits annuels PE)	
	Crédits annuels EN	2847
Dépenses réelles Autorisations de programme	AP Eau et Assainissements	19668
	AP Schéma directeur Assainissement	31470
Dépenses d'ordre	Quote-part subv. repr. résultat	874
	PE: aménagements urbains / budget M57	
	Production immobilisée	
	Opérations d'ordre - transfert droits TVA	3519
	Autres dépenses d'ordre	
	Déficits antérieurs reportés	23496

		CA 2025
Total recettes d'investissement		68 827
Recettes réelles	Subventions SDA	1 656
	Autres subventions	
	FC TVA (Collecte)	4 544
	Emprunts ou besoins de financement LT	30 000
	Autres recettes réelles	51
Recettes d'ordre	Réserves	19 816
	Transferts droits TVA (constatation)	
	Amortissements	9 200
	Aménagements urbains / budget M57	
	Autres recettes d'ordre	3 560
	Excédents antérieurs reportés	

SOLDE SECTION INVESTISSEMENT

-13 126

PPI 2026-2027

En milliers d'euros

			2026	2027
AP	PGR	PPI ASSAINISSEMENT	27 834	32 867
		Crédits annuels EN - 12 communes	3 167	3 210
AP0101	1191	1191 - Nouvelles extensions tramway-	200	200
AP0127	607	607 - Schéma directeur assainissement	200	295
AP0184	848	848 - Autosurveillance DO		210
AP0203	914	914 - véhicules lourds et engins exploitation	1 100	2 400
AP0204	1018	1018 - Station d'épuration Plobsheim	4 600	15 000
AP0204	1513	1513 - Construction four STEP la Wantzenau	17 501	10 395
AP0231	1016	1016 - Projets informatiques_ assainissement	915	803
AP0253	1081	1081 - armoires électriques	151	154
APXXXX	XXXX	XXX-Projets ESPEX du Hohberg		200

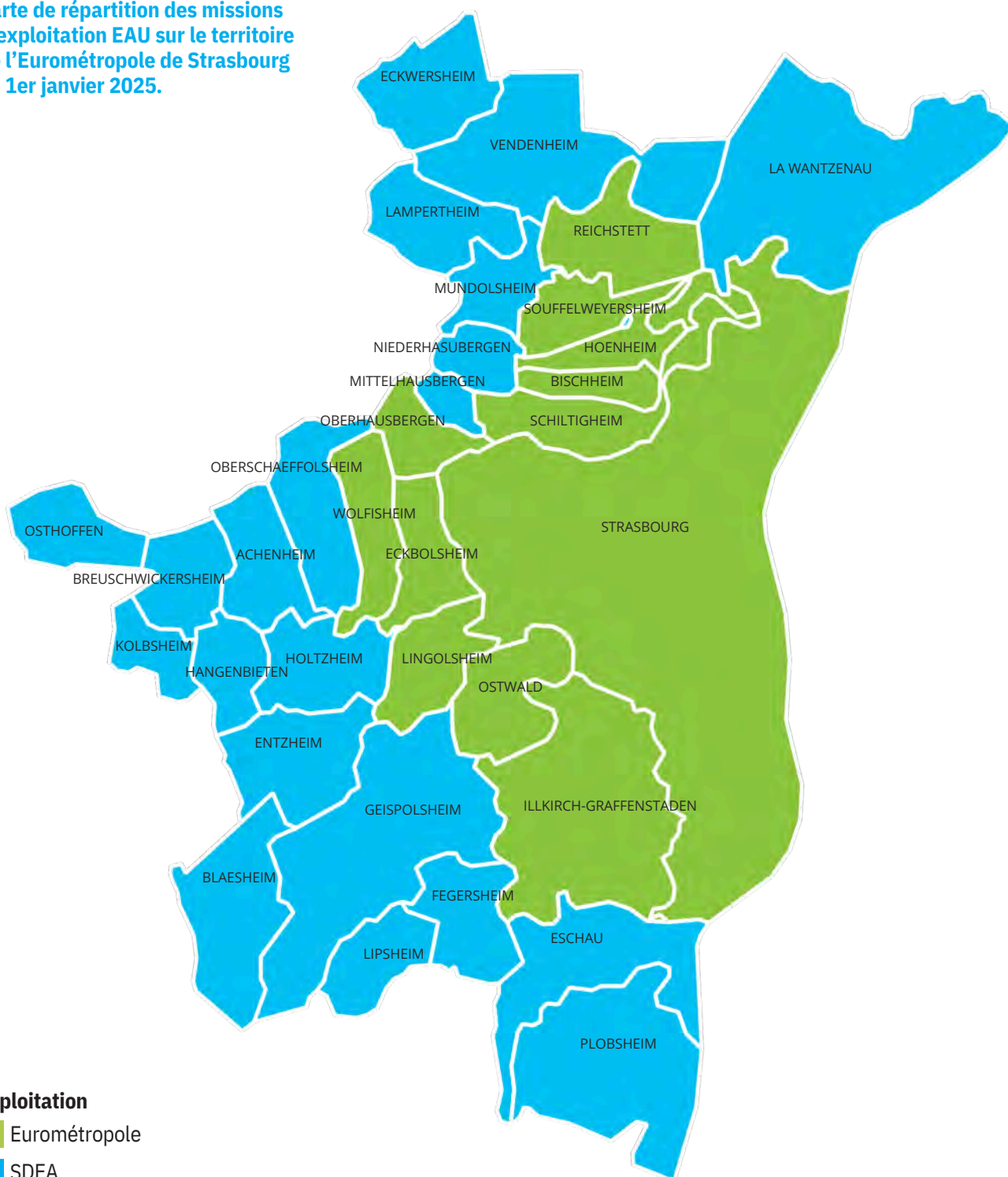
SOURCE : BP 2026 ET PROSPECTIVE TARIFS DE VENTE D'EAU

La baisse des excédents globaux est induite par la réalisation du Schéma Directeur de l'Assainissement qui se poursuivra dans les prochaines années. Depuis l'exercice 2024 la section investissement du budget assainissement doit successivement financer le remplacement de la ligne de traitement des boues de la station d'épuration de Strasbourg - La Wantzenau et la construction d'une nouvelle station d'épuration au Sud du territoire.

Le financement de ces travaux nécessite une évolution du prix de l'eau (part assainissement) à très court terme et le recours à l'emprunt dès 2025.

ANNEXES

Carte de répartition des missions
d'exploitation EAU sur le territoire
de l'Eurométropole de Strasbourg
au 1er janvier 2025.



Exploitation

■ Eurométropole

■ SDEA

Urgences / Accueil technique

Guichet unique d'accueil

03 68 98 51 75

eauassainissement@strasbourg.eu

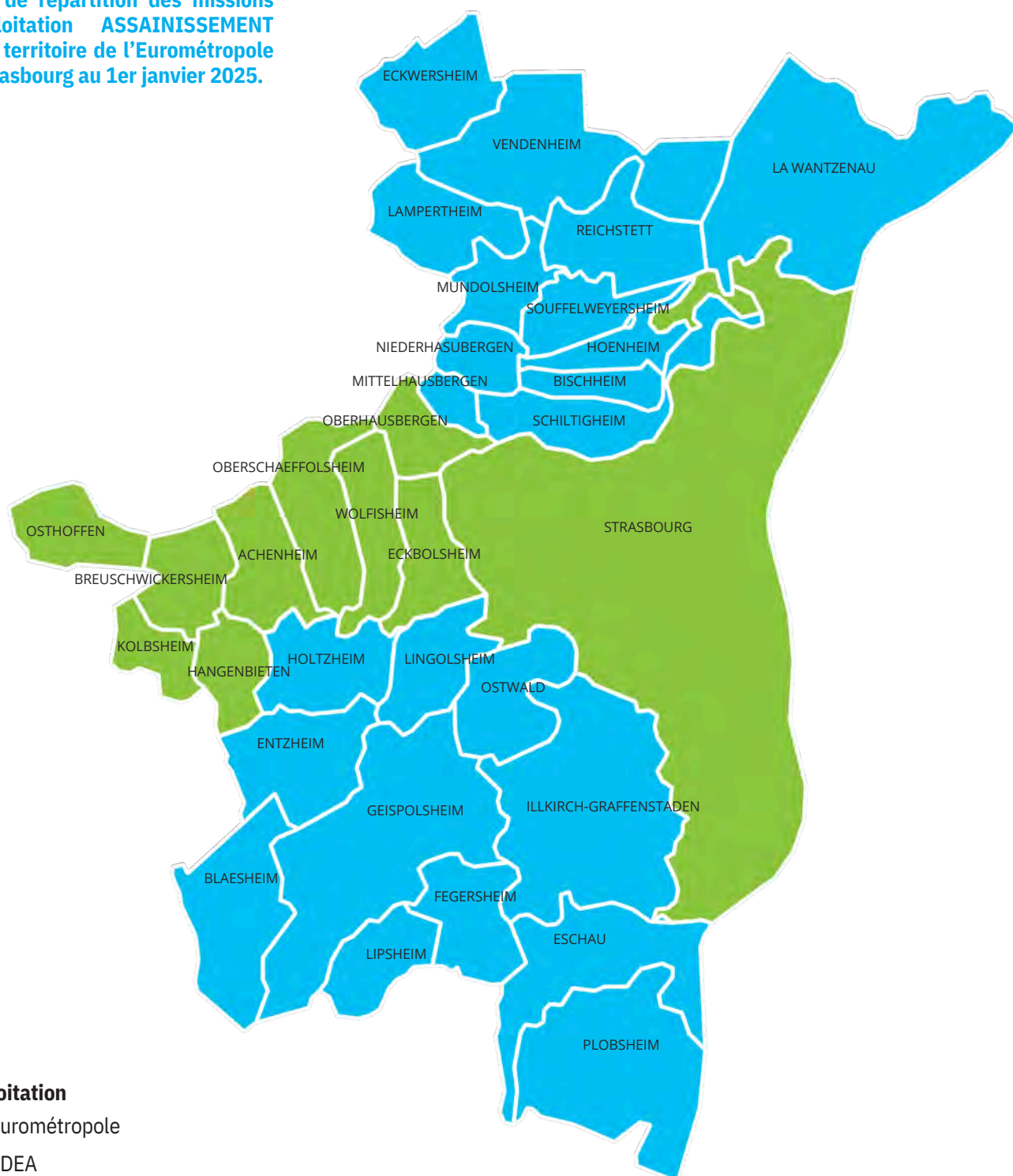
Pour les autres communes, contactez le SDEA :

03 88 19 29 99

accueil.clients@sdea.fr

L'Eurométropole et le SDEA interviennent 24h/24 et 7j/7 sur le territoire métropolitain.

Carte de répartition des missions
d'exploitation ASSAINISSEMENT
sur le territoire de l'Eurométropole
de Strasbourg au 1er janvier 2025.



Urgences / Accueil technique

Guichet unique d'accueil

03 68 98 51 75

eauassainissement@strasbourg.eu

Pour les autres communes, contactez le SDEA :

03 88 19 29 99

accueil.clients@sdea.fr

L'Eurométropole et le SDEA interviennent 24h/24 et 7j/7 sur le territoire métropolitain.

Client : 212024
M DUPOND BERNARD

SIRET :
N° Engagement :
Code Service :
Nom Service :
N° Marché :

SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT
1 parc de l'Etoile 67076 STRASBOURG CEDEX
SIRET : 24670048800033

Accueil physique
11 quai Fustel de Coulanges 67000 Strasbourg
du lundi au vendredi 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu

Questions facture et abonnement
Tél : 03 68 98 51 65
Urgences 24H/24 7J/7 et autres questions
Tél. : 03 68 98 51 75

Règlement
SERVICE DE GESTION COMPTABLE STRASBOURG
EUROMETROPOLE
35 ave des Vosges CS 71022 67070 Strasbourg Cedex
Accueil téléphonique : 03 68 71 86 54
du lundi au vendredi 8h30 à 12h15 et 13h30 à 16h00
Accueil physique : du lundi au vendredi 8h30 à 11h45
Courriel : sgc.strasbourg-ems@dgfip.finances.gouv.fr

SERVICE DE L EAU ET DE L ASSAINISSEMENT
1 PARC DE L ETOILE
67076 STRASBOURG CEDEX

M DUPOND BERNARD
RESIDENCE PILOTE
RUE DES CHAMPS
BP 67200
67200 STRASBOURG CEDEX 7

FACTURE

EA / 2026 / 48 2120226400001 du 02/06/2026

Présentation simplifiée de votre facture (Détail au verso)

Votre consommation facturée du 01/01/2025 au 31/12/2025 : 120 m³

Distribution de l'eau	147,70 € TTC
Collecte et traitement des eaux usées	138,29 € TTC
Organismes publics (Agence de l'eau)	79,28 € TTC

Total de votre facture 365,27 € TTC

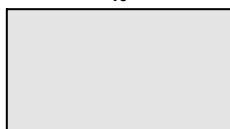
Prix du litre d'eau TTC : 0,00287 € - Coût de l'abonnement TTC : 21,10 €

A régler sous 15 jours à réception 365,27 € TTC

Evolution de votre consommation (m³)

R : Réelle - E : Estimée

40



janv. 16
(R)

Paiement en ligne sur le site impots.gouv.fr

Identifiant structure publique : 007964.

br>

Vous pourrez opter pour la dématérialisation en choisissant l'option "vos factures locales".

Consultez les dernières analyses de l'eau dans votre commune : strasbourg.eu/analyses-eau-quotidiennes

Montant en
euros

365,27 €

Partie à détacher en suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

L
Joindre un Relevé d'Identité Bancaire

M DUPOND BERNARD
RUE DES CHAMPS
BP 67200
67200 STRASBOURG CEDEX 7

TIP SEPA
RUM : TIPSEPA0670584170000212022640000126
ICS : FR36EAU006831
Référence : 2120226400001
Créancier : SGC STRASBOURG ET EUROMETROPOLE

**CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9**

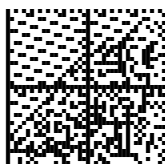
Montant : 365,27 €

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER

417110500263 DUPOND BERNARD

941133000175 63130021202264000010670584996706

36527



N° série compteur	Diam.	Ancien relevé		Nouveau relevé		Conso. en m³
		Date	Index	Date	Index	
Consommation totale						120

Détail de votre facture	Période d'application	Tr.	Quantité	Prix unité € HT	Montant € HT	T.V.A. %	Montant € T.V.A.	Montant € TTC
Distribution de l'eau					140,00		7,70	147,70
Abonnement diam. 20 mm	01/01/25 - 31/12/25	T1	365 J	0,05479	20,00	5,50	1,10	21,10
Consommation d'eau	01/01/25 - 31/12/25	T1	120 m3	1,00000	120,00	5,50	6,60	126,60
Collecte et traitement des eaux usées					132,07		6,22	138,29
Collecte	01/01/25 - 31/12/25	T1	120 m3	0,43040	51,65	0,00	0,00	51,65
Epuration	01/01/25 - 31/12/25	T1	120 m3	0,15200	18,24	0,00	0,00	18,24
Epuration (SOVEES)	01/01/25 - 30/06/25	T1	60 m3	0,51540	30,92	10,00	3,09	34,01
Epuration (SOVEES)	01/07/25 - 31/12/25	T1	60 m3	0,52100	31,26	10,00	3,13	34,39
Organismes publics (Agence de l'eau)					76,01		3,27	79,28
Consommation eau potable	01/01/25 - 31/12/25	T1	120 m3	0,39000	46,80	5,50	2,57	49,37
Performance des réseaux d'eau potable	01/01/25 - 31/12/25	T1	120 m3	0,06600	7,92	5,50	0,44	8,36
Performance des systèmes d'assainissement	01/01/25 - 31/12/25	T1	120 m3	0,13800	16,56	0,00	0,00	16,56
Prélèvement de la ressource en eau	01/01/25 - 31/12/25	T1	120 m3	0,03940	4,73	5,50	0,26	4,99
Montant total à payer :					348,08		17,19	365,27

Taux TVA	Montant HT	Montant TVA
0,00	86,45	0,00
5,50	199,45	10,97
10,00	62,18	6,22
	348,08	17,19

La TVA facturée est acquittée sur les débits en application de l'instruction de la DGI n° 3A-5-93 du 19 mars 1993. N° de TVA intracommunautaire : FR7R246700488

Titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des Procédures Fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du CGCT), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

- Le règlement de votre facture peut s'effectuer :**
- **Par prélèvement automatique** : formulaire à retirer au Service de l'Eau et de l'Assainissement
 - **Par TIP SEPA** : dater, signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet, joindre un RIB à la première utilisation, et l'adresser au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie
 - **Par chèque** : à l'ordre du Trésor Public, joindre le TIP SEPA non signé, le tout adressé au Centre d'Encaissement à l'aide de l'enveloppe ci-jointe dûment affranchie
 - **En espèces** dans la limite de 300 € (article 19, loi de finances rectificatives 2013) ou en **carte bancaire**, muni de la présente facture, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)
 - **Par virement bancaire** sur le compte IBAN/BIC : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT, en mentionnant le numéro de votre facture
 - **Sur Mon espace Finances Publiques (impots.gouv.fr) - Identifiant structure publique : 007964**
 - Par internet sur le site <https://tipi.strasbourg.eu> par carte bancaire ou prélèvement unique



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



Réf à rappeler

N° IdClient : 34316293

Occupant : M MME WWW AAA

Lieu desservi :

9874 RUE DES SOEURS
67610 LA WANTZENAU

SDEA ALSACE MOSELLE - ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE
SCHILTIGHEIM CS 10020
67013 STRASBOURG CEDEX

1 rue de Rome
Espace Européen de l'Entreprise
Schiltigheim - CS10020
67013 STRASBOURG CEDEX
www.sdea.fr

Une question sur votre abonnement/votre facture

Contactez le SDEA du lundi au vendredi
de 7h30 à 17h30 au : 03 88 19 29 99
courriel : accueil.clients@sdea.fr

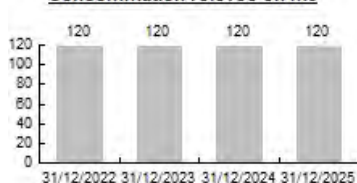
Une question sur le paiement de votre facture

Contactez le Service de Gestion Comptable
Strasbourg et Eurométropole
35 Avenue des Vosges - CS 71022
67070 STRASBOURG cedex
tel : 03 68 71 86 54
courriel :
sgc.strasbourg-ems@dgfip.finances.gouv.fr

Pour les urgences techniques 24h/24 - 7j/7

tel : 03 88 19 97 09

Consommation relevée en m³



PAIEMENT EN LIGNE sur « Mon Espace Finances Publiques » (MEFP) sur le site impots.gouv.fr

Références Payfip

Identifiant structure publique :

EAU : 007964

Référence facture : ANNEE-EA-00-(n° facture sur 13 derniers chiffres)

N° SIRET : 246 700 488 00017

TVA Intracommunautaire : FR7R246700488

Identifiant Chorus Pro : 6751900005429OMEGA25

Facture n° 20251R6751900005429 du 31/12/2025

Consommation du 31/12/2024 au 31/12/2025

Voici la présentation simplifiée de votre facture

Détail au verso

Votre consommation facturée

120 m³

Prix du litre TTC (hors abonnement) 0,00287 €

Montants

Total eau + redevances Agence de l'Eau

210,42

Total assainissement + redevances Agence de l'Eau

154,85

Total de la facture

365,27

Facture à régler sous 15 jours à réception

365,27 €

En espèces (dans la limite de 300€) ou par carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé. La liste est consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

M MME WWW AAA
9874 RUE DES SOEURS
67610 LA WANTZENAU



TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0670584170000675190000542925

ICS : FR36EAU006831

Référence : 4 QA 25 006751900005429 V 105 74

Montant : 365,27 €

Créancier : EUROMETROPOLE STRASBOURG

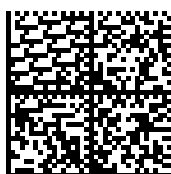
CENTRE D'ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES
TSA 61110
78924 YVELINES CEDEX 9

Joindre un relevé d'identité bancaire

417110500254 WWW AAA

941133000175 32200067519000054290670584996706

36527



Point de consommation	N° série compteur	Date	Type	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
13395	1731750	31/12/2025	R	960			1080	120
Consommation totale								120
Consommation facturée (m3)								120
Détail de votre facture	Prix au	Quantité	Unité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.		Montant TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU								
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2025	120	m3	1,00000	120,00	6,60	(5.5%)	126,60
Total Part Proportionnelle					120,00	6,60		126,60
Eurométropole de Strasbourg	01/01/2025	1 x 365 j	365	jours	20,00000	20,00	1,10 (5.5%)	21,10
Total Part Fixe					20,00	1,10		21,10
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES								
Redevance Epuration SOVEES	01/01/2025	60	m3	0,51540	30,92	3,09	(10%)	34,01
Redevance Epuration SOVEES	01/07/2025	60	m3	0,52100	31,26	3,13	(10%)	34,39
Collecte et Epuration (Eurométropole de Strasbourg)	01/01/2025	120	m3	0,58240	69,89	0,00		69,89
Total Part Proportionnelle					132,07	6,22		138,29
ORGANISMES PUBLICS								
Préservation des Ressources Naturelles	01/01/2025	120	m3	0,03940	4,73	0,26	(5.5%)	4,99
Performance Réseaux Assainissement	01/01/2025	120	m3	0,13800	16,56	0,00		16,56
Performance Réseaux Eau potable	01/01/2025	120	m3	0,06600	7,92	0,44	(5.5%)	8,36
Consommation Eau potable	01/01/2025	120	m3	0,39000	46,80	2,57	(5.5%)	49,37
Total Agence de l'eau Rhin Meuse					76,01	3,27		79,28
TVA Taux	HT	Montant	Total de votre facture		348,08	17,19		365,27
5,50%	199,45	10,97	Montant total à payer		348,08	17,19		365,27
10,00%	62,18	6,22						

RAPPEL : La colonne Type indique la nature du relevé pris en compte pour cette facture. R= Relevé Réel, E= Estimation de consommation et A=Relevé par l'Abonné

Le règlement de cette facture peut s'effectuer :

Par CARTE BANCAIRE sur notre site www.sdea.fr , si votre Trésorerie le propose

Par TIP

En ESPECES (dans la limite de 300 € selon l'Article 19 de la Loi de finances rectificative 2013) ou par CARTE BANCAIRE muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou d'un partenaire agréé. La liste est consultable sur le site <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite> .

Ou auprès des services du Service de Gestion Comptable Strasbourg et Eurométropole et du Service de Gestion Comptable de Saverne .

Par CHEQUE BANCAIRE Français libellé à l'ordre du Trésor Public, joindre obligatoirement le volet TIP non signé

Par VIREMENT sur le compte Banque de France suivant : FR35 3000 1008 06C6 7200 0000 056 / BDFEFRPPCCT en précisant le numéro de la facture en objet du virement

Si vous souhaitez opter pour le prélèvement automatique de votre facture, le SDEA est à votre disposition pour en faciliter la mise en place.

EXTRAIT DU TITRE EXECUTOIRE en application de l'article L.252 A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et R.3342-23 du code général des collectivités territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans un délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code général des Collectivités locales), vous pouvez contester le montant de la facture en saisissant le Tribunal judiciaire ou administratif selon la nature de la créance.

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE À LA QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE EN 2025

Dans le cadre du contrôle sanitaire assuré par l'Agence Régionale de Santé (ARS), ce sont près de 275 paramètres qui sont régulièrement analysés dans les eaux destinées à la consommation humaine. L'Union Européenne et le Ministère de la santé ont demandé aux ARS fin 2020 de rechercher de nouvelles substances, parmi lesquelles les métabolites de pesticides pertinents.

Les résultats de ces analyses sur certains captages ont mis en évidence la présence de métabolites du chloridazone, un herbicide utilisé jusqu'en 2020 en agriculture et aujourd'hui interdit, à des concentrations supérieures à la limite de qualité réglementaire, mais inférieures aux valeurs sanitaires. Les résultats d'analyse sont consultables sur le site internet de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'ARS atteste aujourd'hui que ces concentrations ne présentent pas de risques pour la santé des consommateurs. **L'eau peut être consommée sans restriction par l'ensemble de la population.**

Secteurs concernés :

Zone de distribution : Eurométropole – secteur Strasbourg-Sud

Des métabolites du chloridazone sont présents sur des points de surveillance du réseau d'eau de l'unité de distribution de Strasbourg Sud. Un plan d'action est programmé pour rétablir la qualité de l'eau sous les seuils réglementaires. Plusieurs solutions seront mises en œuvre pour diversifier les ressources et sécuriser l'alimentation en eau (interconnexions de réseau, maillage de l'alimentation...). D'ores et déjà, la production d'eau du captage de Holtzheim, qui présente les teneurs les plus importantes en métabolites de pesticides, a été réduite.

Zone de distribution : Eurométropole – secteur Oberhausbergen

Des métabolites du chloridazone ont été détectés au captage d'Oberhausbergen. La production d'eau de ce captage a été réduite. Les analyses effectuées au robinet du consommateur ne présentent aucun dépassement des seuils réglementaires.

Zone de distribution : Eurométropole – secteur Ill Andlau 2

Des métabolites du chloridazone ont été détectés au captage d'Eschau. Ce réseau alimente les communes d'Eschau et Plobsheim. Un plan d'action a été établi pour rétablir la qualité de l'eau.

Les autres zones de distribution ne sont pas concernées par des dépassements.

Au-delà des actions de court et moyen termes, l'Eurométropole de Strasbourg poursuit son engagement auprès de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et du monde agricole pour mettre en œuvre des actions permettant de limiter l'usage des produits phytosanitaires et protéger la ressource en eau.

Si vous avez des questions,
contactez le guichet eau et assainissement :

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 17h.

• Ville et Eurométropole de Strasbourg
• Direction Eau et risques environnementaux
• 1, parc de l'Étoile- 67 076 Strasbourg Cedex- France
• Tél : 03 68 98 51 75
• Courriel : EauAssainissement@strasbourg.eu



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE DE STRASBOURG - REGIE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

La présence d'un pesticide a été observée ponctuellement et sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous. Dans le cadre de l'état des lieux sur la présence de PFAS dans les eaux distribuées en Grand-Est réalisé en 2023-2025, l'eau alimentant l'unité de distribution a été analysée conforme (somme des concentrations de 20 PFAS inférieure à la limite de qualité de 0,1 microgramme/l).

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 13 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 420788 personnes sur 10 communes (BISCHHEIM, ECKBOLSHEIM, HOENHEIM, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN, OSTWALD, REICHSTETT, SCHILTIGHEIM, SOUFFELWEYERSHEIM, STRASBOURG, WOLFISHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **615**
Conformité : **99 %**
Valeur maxi : **2 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **80**
Valeur moyenne : **9,51 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **73**
Conformité : **99 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,139 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

SOMME DE 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **0,0836 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/06/2026

UDI 067001945

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **80**
Valeur moyenne : **23,7 °f**
Valeur maxi : **28,8 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **20,1 mg/L**
Valeur maxi : **23 mg/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR STRASBOURG-NORD

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Dans le cadre de l'état des lieux sur la présence de PFAS dans les eaux distribuées en Grand-Est réalisé en 2023-2025, l'eau alimentant l'unité de distribution a été analysée conforme (somme des concentrations de 20 PFAS inférieure à la limite de qualité de 0,1 microgramme/l).

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 5 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de décarbonatation, d'élimination du fer et du manganèse et de désinfection UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 19916 personnes sur 6 communes (ECKWERSHEIM, LAMPERTHEIM, MITTELHAUSBERGEN, MUNDOLSHEIM, NIEDERHAUSBERGEN, VENDENHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **47**
Conformité : **97 %**
Valeur maxi : **3 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **9,25 mg/L**
Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,031 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **13**
Valeur moyenne : **18,3 °f**
Valeur maxi : **20,4 °f**

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **36**
Valeur moyenne : **43,9 microgramme/L**
Valeur maxi : **110 microgramme/L**

MANGANÈSE

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **4**
Valeur moyenne : **1,03 microgramme/L**
Valeur maxi : **3,06 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHÈRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 16/06/2026

UDI 067004990

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR STRASBOURG-SUD

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides élevées, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours (ou sont à mener). Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
	Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau
Votre réseau est alimenté par 3 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du manganèse et de désinfection. Votre réseau alimente de façon permanente 24880 personnes sur 9 communes (ACHENHEIM, BLAESHEIM, BREUSCHWICKERSHEIM, ENTZHEIM, GEISPOLSHHEIM, HANGENBIETEN, HOLTZHEIM, KOLBSHEIM, OBERSCHAFFOLSHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ». Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU	
BACTÉRIOLOGIE	A Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 59 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 12,3 mg/L Valeur maxi : 19 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	C Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Quelques conseils	
ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÈCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 20 Conformité : 65 % Nombre de substances recherchées : 198 Valeur maxi : 0,372 microgramme/L (chloridazone desphényl) Substance(s) non conforme(s) : chloridazone desphényl
SOMME DE 20 PFAS	A Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0,011 microgramme/L Valeur maxi : 0,011 microgramme/L
FLUOR	A Très bonne qualité
Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.	Nombre de prélèvements : 3 Valeur moyenne : 0,0732 mg/L Valeur maxi : 0,12 mg/L

Pour aller plus loin	
	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
Édité le 05/06/2026 UDI 067004991	
L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 22,8 °f Valeur maxi : 28,8 °f
MANGANÈSE	
Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 3,16 microgramme/L Valeur maxi : 17,7 microgramme/L



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR LA WANTZENAU

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 5879 personnes sur 1 commune (WANTZENAU (LA)). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **19**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **2,46 mg/L**
Valeur maxi : **5,6 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Très bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,014 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,014 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,085 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **20,3 °f**
Valeur maxi : **22,6 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **16 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/06/2026

UDI 067004992

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR ILL ANDLAU 1

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Dans le cadre de l'état des lieux sur la présence de PFAS dans les eaux distribuées en Grand-Est réalisé en 2023-2025, l'eau alimentant l'unité de distribution a été analysée conforme (somme des concentrations de 20 PFAS inférieure à la limite de qualité de 0,1 microgramme/l).

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 2 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente 2 communes (FEGERSHEIM, LIPSHEIM), soit 8443 personnes. Le responsable des installations est l'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **20**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **19,8 mg/L**
Valeur maxi : **21 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **4**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,049 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

-

Pas de données disponibles

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **0,08 mg/L**
Valeur maxi : **0,09 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau très dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **5**
Valeur moyenne : **30,5 °f**
Valeur maxi : **31,7 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **12 mg/L**
Valeur maxi : **13 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/06/2026

UDI 067004993

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECT. KOCHERSBERG-CENTRE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 11 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement d'élimination du fer et du manganèse, de décarbonation et de désinfection par chloration et rayonnements UV.

Votre réseau alimente de façon permanente 809 personnes sur 1 commune (OSTHOFFEN). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **10**

Conformité : **100 %**

Valeur maxi : **0 n/100 ml**

Années prises en compte : **2022, 2023, 2024, 2025**

NITRATES

A

Très bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **19**

Valeur moyenne : **5,44 mg/L**

Valeur maxi : **10 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **7**

Conformité : **100 %**

Nombre de substances recherchées : **198**

Valeur maxi : **0,031 microgramme/L**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **3**

Valeur moyenne : **0 microgramme/L**

Valeur maxi : **0 microgramme/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau peu calcaire

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **19**

Valeur moyenne : **14,3 °f**

Valeur maxi : **20,4 °f**

FER

Présence inférieure à la référence de qualité

Élément pouvant générer une coloration de l'eau. Le fer n'a pas d'incidence sur la santé, mais peut constituer une gêne pour certains usages. Le maximum réglementaire est 200 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **10**

Valeur moyenne : **18,9 microgramme/L**

Valeur maxi : **92 microgramme/L**

MANGANÈSE

Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.

Nombre de prélèvements : **7**

Valeur moyenne : **0,544 microgramme/L**

Valeur maxi : **3,06 microgramme/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHÈRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le **05/06/2026**

UDI **067005048**

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



ZONE DE DISTRIBUTION : OBERHAUSBERGEN EUROMETROPOLE DE STRASBOURG-REGIE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

L'eau distribuée présente des concentrations en pesticides dépassant la limite de qualité, mais inférieures aux valeurs définies pour limiter les usages. Des actions destinées à améliorer sa qualité sont en cours. L'eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

C

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 1 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 5652 personnes sur 1 commune (OBERHAUSBERGEN). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **30**
Conformité : **96 %**
Valeur maxi : **4 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **94**
Valeur moyenne : **12,3 mg/L**
Valeur maxi : **17 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

C

Dépassements réguliers de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **93**
Conformité : **96 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,139 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,0035 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,007 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **0,102 mg/L**
Valeur maxi : **0,13 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHÈRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/07/2026

UDI 067006130

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **94**
Valeur moyenne : **27,2 °f**
Valeur maxi : **32 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **14**
Valeur moyenne : **17,2 mg/L**
Valeur maxi : **23 mg/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : SECTEUR LINGOLSHEIM - EUROMETROPOLE STRASBOURG-REGIE

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025

La teneur d'un pesticide a dépassé ponctuellement la limite de qualité sans risque pour la santé. L'eau distribuée est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous.

B

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : A

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par 13 captages. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 20683 personnes sur 1 commune (LINGOLSHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **24**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **80**
Valeur moyenne : **9,51 mg/L**
Valeur maxi : **15 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

B

Dépassement ponctuel de la limite réglementaire

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **73**
Conformité : **99 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,139 microgramme/L (chloridazone desphényl)**
Substance(s) non conforme(s) : **chloridazone desphényl**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,01 microgramme/L**
Valeur maxi : **0,01 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **0,0836 mg/L**
Valeur maxi : **0,11 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHÈRESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 01/07/2026

UDI 067006132

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **80**
Valeur moyenne : **23,7 °f**
Valeur maxi : **28,8 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **11**
Valeur moyenne : **20,1 mg/L**
Valeur maxi : **23 mg/L**



ZONE DE DISTRIBUTION : EUROMETROPOLE - SECTEUR ILL ANDLAU 2

Conclusion sanitaire

Indicateur global de qualité

2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.

A

A : Eau de bonne qualité

B : Eau de qualité convenable

C : Eau de qualité insuffisante

D : Eau de mauvaise qualité

Indicateur 2024 : C

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE D'ESCHAU. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement de désinfection par chloration.

Votre réseau alimente de façon permanente 10318 personnes sur 2 communes (ESCHAU, PLOBSHEIM). Le responsable des installations est : « EUROMETROPOLE DE STRASBOURG ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « SDEA ALSACE MOSELLE » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE

A

Très bonne qualité

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

Nombre de prélèvements : **13**
Conformité : **100 %**
Valeur maxi : **0 n/100 ml**

NITRATES

A

Bonne qualité

Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **12,5 mg/L**
Valeur maxi : **13 mg/L**

PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS

A

Bonne qualité

Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.

Nombre de prélèvements : **11**
Conformité : **100 %**
Nombre de substances recherchées : **198**
Valeur maxi : **0,094 microgramme/L (chloridazone desphényl)**

SOMME DE 20 PFAS

A

Bonne qualité

Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0 microgramme/L**
Valeur maxi : **0 microgramme/L**

FLUOR

A

Très bonne qualité

Oligo-élément naturellement présent dans l'eau. Le maximum réglementaire est 1,5 mg/L. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor, il convient de consulter un professionnel de santé.

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **0,1 mg/L**
Valeur maxi : **0,1 mg/L**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ

Eau dure

Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.

Nombre de prélèvements : **2**
Valeur moyenne : **24,8 °f**
Valeur maxi : **24,8 °f**

SODIUM

Nombre de prélèvements : **1**
Valeur moyenne : **16 mg/L**
Valeur maxi : **16 mg/L**

Quelques conseils

ABSENCE



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.

ENTRETIEN



Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.

RÉSEAU PRIVÉ



Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.

SÉCHERESSE



En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin



Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Édité le 05/06/2026

UDI 067006151

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.



Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

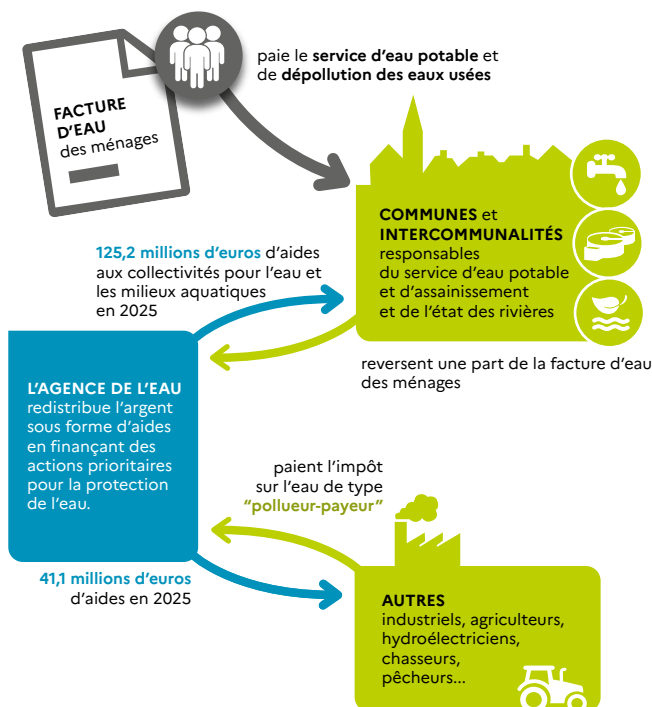
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2025 ?

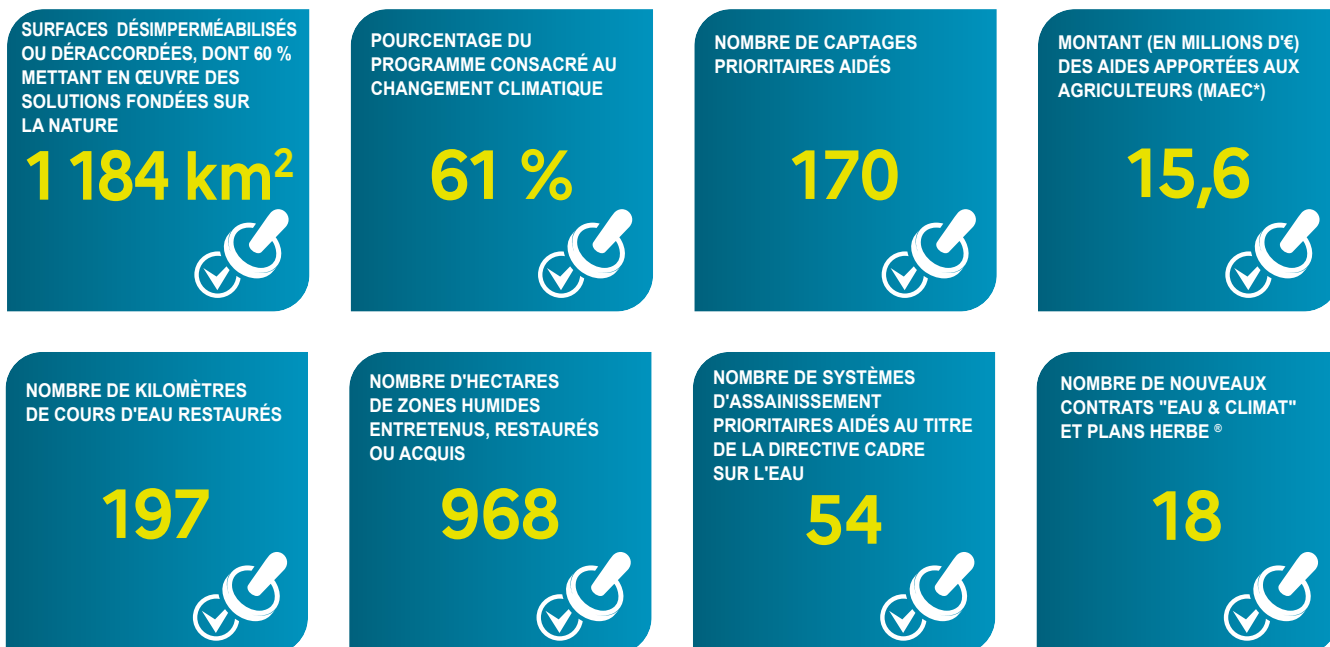
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1^{ère} année du 12^e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



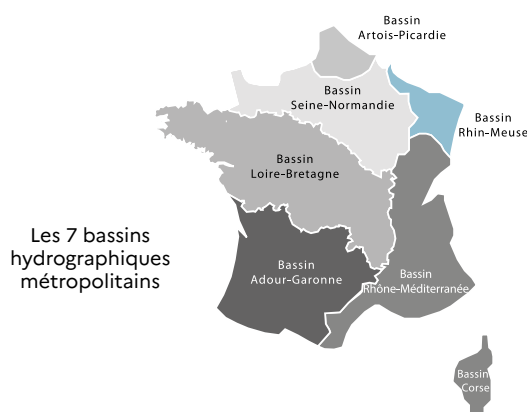
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité 
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>

